



GIREPS

Groupe de recherche interuniversitaire et
interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté
et la protection sociale

CHAIRE
DE RECHERCHE
DU CANADA

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET
DROITS HUMAINS

Les indicateurs de la pauvreté et de l'exclusion

Connaître et comprendre les statistiques de la pauvreté et de
l'exclusion sociale

Chaire de recherche du Canada en éducation aux médias et droits humains
Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection
sociale

Automne 2022

Auteur : Jean-François Filiatrault

Équipe de direction : Normand Landry, Yanick Noiseux et Marie-Pierre Boucher

Remerciements : Marie-Josée Dupuis

Chaire de recherche du Canada en éducation aux médias et droits humains
Université TÉLUQ
chaire-emdh.teluq.ca

Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)
www.gireps.org

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
ISBN : 978-2-924284-10-0

Considération générale

Ce document présente différentes statistiques et informations qui doivent être utilisées avec précaution compte tenu de leur nature évolutive. Elles sont présentées à titre indicatif uniquement – l'objectif de ce document est d'explorer les indicateurs existants plutôt que d'avoir fonction de recueil de données statistiques. Malgré une attention portée à cet effet, plusieurs statistiques peuvent rapidement ne plus être d'actualité ou encore être révisées et actualisées par les organismes les produisant, entraînant des différences entre les statistiques reproduites dans le document et celles des organismes au moment de la lecture. Tout au long du document, les sources d'où proviennent les informations sont indiquées dans des hyperliens et il est recommandé de se référer à ces derniers pour toute reproduction ou travail d'analyse statistique.

Faits saillants

- ⇒ **La pauvreté est une des expressions des inégalités sociales** qui touchent certains groupes sociaux.
- ⇒ Le taux de pauvreté, ou plus exactement de faible revenu, peut être calculé de plusieurs manières différentes, au point qu'il devient parfois difficile de se retrouver dans ce débat.
- ⇒ **Il existe deux types de seuils**, absolus et relatifs.
 - Les **seuils absolus**, comme la Mesure du panier de consommation (MPC) (qui constitue le seuil officiel de pauvreté au Canada) et le Revenu viable (développé au Québec par l'*Institut de recherche et d'information socioéconomique*) sont basés sur des paniers de biens et services. Au Canada, ils servent notamment à mesurer l'évolution du faible revenu et à en déterminer l'ampleur.
 - Les **seuils relatifs**, comme la Mesure du faible revenu (MFR), sont déterminés par les revenus de la population. Ils servent principalement à des fins de comparaisons, notamment internationales.
- ⇒ **Le choix d'un indicateur influence grandement les taux** de personnes en situation de faible revenu ou de pauvreté. À titre d'exemple, selon l'indicateur, le taux calculé par Statistique Canada passe presque du simple au double (1,76x) au Québec en 2019 :
 - Seuil de faible revenu (SFR) – 7,6 %
 - Mesure du panier de consommation (MPC) – 8,9 %
 - Mesure du faible revenu (MFR) – 13,4 %
- ⇒ **Les taux peuvent fluctuer rapidement dans le temps** selon le contexte économique et les politiques publiques en place. Le taux de pauvreté au Québec (MPC) passe ainsi de 8,9 % en 2019 à 4,8 % en 2020 dans le contexte de pandémie et de la mise en place de programmes comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU).
- ⇒ **Les indicateurs peuvent être calculés de plusieurs façons.** Par exemple, la mesure du faible revenu (MFR) peut être calculée en prenant les revenus de la population canadienne ou de la population québécoise comme référent. De son côté, les seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) peuvent être

calculés selon le dernier panier de biens et services élaborés en 2018 ou selon un panier obsolète, comme le fait le gouvernement du Québec, en retenant le panier de consommation tel qu'il est calculé en 2008.

- ⇒ Outre les différents seuils de faible revenu, **il existe de nombreux autres indicateurs pertinents pour aborder la pauvreté et l'exclusion**, notamment des indicateurs mesurant la capacité d'accéder à un logement et à une alimentation convenable.
- ⇒ **La sélection et la construction des indicateurs ont des dimensions profondément politiques.** Parce que la « gravité » du problème qu'est la pauvreté est largement construite, dans les sociétés occidentales « riches » et inégalitaires, autour du volume de personnes considérées vivre sous un minimum acceptable, il en découle trois éléments à considérer :
 - Les débats récurrents autour de l'établissement des seuils utilisés pour convenir d'un revenu nécessaire pour vivre dignement, ou encore – et cela est un choix politique – minimalement;
 - Une appréciation du degré avec lequel les pouvoirs publics doivent contribuer à l'atteinte de ces standards; et
 - Une analyse des règles, des politiques et processus associés aux aides publiques versées afin d'atteindre ces standards.
- ⇒ Nonobstant les considérations qui précèdent, qu'importe l'indicateur et la manière de le calculer, **certains groupes se trouvent surreprésentés dans les statistiques de faible revenu de manière récurrente**, notamment les personnes autochtones, les personnes immigrantes, les minorités visibles, les femmes et les personnes handicapées.
- ⇒ **La réalité de certains des groupes** les plus touchés par des situations de faible revenu **est très mal documentée statistiquement**, particulièrement pour les personnes résidant dans une communauté autochtone, les cheffes d'une famille monoparentale, les personnes dont l'identité de genre et de sexe n'est pas conforme aux normes dominantes et les personnes handicapées.

Table des matières

Introduction.....	1
Construire des indicateurs de la pauvreté.....	2
Historique.....	2
Enjeux de conceptualisation	6
Les dimensions de la pauvreté et l'exclusion	8
Politiques, lois et seuils officiels	10
Fédéral.....	10
Provincial	12
Commentaire	13
Les indicateurs économiques.....	15
Les principaux indicateurs.....	15
Autres indicateurs et données économiques	26
Autres indicateurs de la pauvreté et de l'exclusion	30
Indicateurs	30
Source et type de données disponibles par thème	31
La construction et valeur des statistiques	35
Les enquêtes de Statistique Canada	35
Données disponibles.....	36
Limites des statistiques disponibles	37
Les invisibles.....	42
Les représentations géographiques.....	44
Visualiseur du recensement et cartes	44
Construction de cartes	44
Atlas de la défavorisation	44
Mesure de proximité.....	45
Conclusion.....	47
Liste partielle des références	51

Annexe A : La Mesure du panier de consommation (MPC)	57
Résumé.....	57
Composantes.....	57
Revenu disponible	58
Écart moyen et pauvreté extrême	59
Calcul.....	60
Utilisation des seuils.....	60
Commentaire	61
Résultats	63
Annexe B : La Mesure de faible revenu (MFR).....	70
Présentation.....	70
Calcul et données disponibles.	70
Entrée, sortie, persistance et écart moyen.....	71
Commentaire	71
Résultats	72
Annexe C : Le Revenu viable.....	82
Présentation.....	82
Composantes.....	82
Calcul.....	83
Commentaires.....	83
Résultats	85
Annexe D : Le Seuil de faible revenu	86
Présentation.....	86
Composante et calcul.....	86
Commentaire	87
Résultats	88
Annexe E : Indicateurs économiques divers	90
Coefficient de Gini.....	90
Répartition des revenus	93
La résilience des actifs.....	96

Annexe F : Dépenses et revenus	97
Dépenses des ménages	97
Revenus.....	99
Dettes	104
Patrimoine.....	106
Salaire horaire médian.....	108
Salaire minimum	109
Emploi faiblement rémunéré	111
Annexe G : Programmes sociaux.....	112
Assistance sociale	112
Allocation canadienne pour enfants	117
Aide financière aux études.....	119
Annexe H : Logement et habitation	124
Coût des logements	124
Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI)	133
Liste d'attente logement social.....	135
Itinérance	137
Annexe I : Alimentation.....	138
Panier alimentaire	138
Insécurité alimentaire	140
Dépenses moyennes en alimentation	145
Déserts alimentaires	146
Banques alimentaires.....	148
Annexe J : Éducation et culture.....	149
L'Indice de milieu socioéconomique (IMSE).....	149
Littératie et numératie	151
Bibliothèques	153
Annexe K : Santé	155
Indice de défavorisation matérielle et sociale.....	155
Besoins insatisfaits en santé.....	157
Inégalités sociales en santé (ISS).....	158

Liste des tableaux

TABLEAU 1 – NOMBRE ET TAUX DE FAMILLES VIVANT SOUS LE SEUIL DE FAIBLE REVENU EN 1961 AU CANADA, AU QUÉBEC ET DANS LES CENTRES MÉTROPOLITAINS	4
TABLEAU 2 – TAUX DE PAUVRETÉ EN 2015 ET 2019 SELON LA MPC (BASE DE 2018) ET TAUX D'ÉCART POUR LE CANADA (EXCLUANT LES TERRITOIRES), LE QUÉBEC ET MONTRÉAL (RMR)	10
TABLEAU 3 – AXES D'ACTION CIBLÉS PAR LA STRATÉGIE CANADIENNE ET INDICATEURS RELIÉS	11
TABLEAU 4 – SOMMAIRE DES CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX SEUILS CALCULÉS PAR STATCAN	17
TABLEAU 5 – SEUILS ÉTABLIS PAR LES PRINCIPAUX INDICATEURS SELON LA LOCALITÉ ET LA TAILLE DU MÉNAGE, 2019 (\$ COURANTS)	18
TABLEAU 6 – SEUILS ÉTABLIS PAR LES PRINCIPAUX INDICATEURS SELON LA LOCALITÉ ET LA TAILLE DU MÉNAGE, 2020 (\$ COURANTS)	20
TABLEAU 7 – NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LES SEUILS DE LA MPC, DU SFR ET DE LA MFR AU QUÉBEC EN 2019	21
TABLEAU 8 – NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LES SEUILS DE LA MPC, DU SFR ET DE LA MFR AU QUÉBEC EN 2020	22
TABLEAU 9 – NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LES SEUILS DE LA MFR, DU SFR ET DE LA MPC À MONTRÉAL EN 2019	24
TABLEAU 10 – NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LES SEUILS DE LA MFR, DU SFR ET DE LA MPC À MONTRÉAL EN 2020	25
TABLEAU 11 – SOMMAIRE DES DIFFÉRENCES ENTRE LE REVENU VIABLE ET LA MPC POUR LE QUÉBEC	27
TABLEAU 12 – SOMMAIRE DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES PRÉSENTÉS DANS LES ANNEXES DU RAPPORT	28
TABLEAU 13 – SOMMAIRE DES INDICATEURS NON ÉCONOMIQUES ET DES THÈMES PRÉSENTÉS DANS LES ANNEXES DU RAPPORT	32
TABLEAU 14 – FAIBLE REVENU EN 2015 SELON LA SOURCE (MFR-API 50 %)	39
TABLEAU 15 – QUELQUES AVANTAGES ET LIMITES DES PRINCIPAUX SEUILS CALCULÉS PAR STATCAN	49
TABLEAU 16 – SEUILS DE LA MPC (BASE DE 2018) POUR LA FAMILLE DE RÉFÉRENCE EN 2019 (\$ COURANTS) AU QUÉBEC	63
TABLEAU 17 – TAUX DE PERSONNES VIVANT DANS DES MÉNAGES SOUS LE SEUIL DE LA MPC (2018) ET ÉCART MOYEN AU QUÉBEC, EN 2019	63
TABLEAU 18 – TAUX DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE LA MPC (BASE DE 2018) POUR LE CANADA, LE QUÉBEC ET MONTRÉAL, 2019	64
TABLEAU 19 – POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ AU CANADA (EXCLUANT LES TERRITOIRES) SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES, CANADA, 2019 ET 2020	65
TABLEAU 20 – NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE QUI A UN REVENU INFÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ DU CANADA (MPC BASE DE 2018) EN 2020	66
TABLEAU 21 – SEUILS, APRÈS IMPÔT, DE LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR-50) SELON STATCAN ET L'ISQ AU QUÉBEC, EN 2019 (\$ COURANTS)	73
TABLEAU 22 – TAUX DE PERSONNES VIVANT DANS DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU SELON LA MFR-50 ET ÉCART MOYEN AU QUÉBEC, EN 2019 SELON L'ISQ	73
TABLEAU 23 – NOMBRE, TAUX DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE LA MFR ET ÉCART RELATIF MOYEN POUR LE CANADA, LE QUÉBEC ET MONTRÉAL, 2019	74
TABLEAU 24 – FRÉQUENCE DU FAIBLE REVENU SELON LA MFR-50 POUR LE CANADA, LE QUÉBEC ET LA RMR DE MONTRÉAL SELON LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 2021 ET L'ECR DE 2020, 2020	75
TABLEAU 25 – TAUX DE FAIBLE REVENU (MFR) AU CANADA, AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL CHEZ LES PERSONNES APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE, 2016	78
TABLEAU 26 – DURÉE DE FAIBLE REVENU (MFR) DES DÉCLARANTS AU CANADA, AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL, 2012-2019	79
TABLEAU 27 – TAUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU FAIBLE REVENU DES DÉCLARANTS AU CANADA ENTRE LES ANNÉES 2018 ET 2019	80
TABLEAU 28 – PERSISTANCE DU FAIBLE REVENU DES DÉCLARANTS AU CANADA ENTRE 2012 ET 2019	81
TABLEAU 29 – COMPARAISON DE SOURCES POUR DÉTERMINER LE PANIER DE BIENS EN ALIMENTATION, HABILLEMENT ET LOGEMENT POUR LE REVENU VIABLE ET LA MPC	84
TABLEAU 30 – STATISTIQUES DU FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LE SFR POUR LE CANADA (EXCLUANT LES TERRITOIRES), LE QUÉBEC ET MONTRÉAL, 2019	88

TABLEAU 31 – COEFFICIENTS DE GINI DU REVENU AJUSTÉ TOTAL, DE MARCHÉ ET APRÈS IMPÔT DES PERSONNES DE 16 ANS ET PLUS AU QUÉBEC, 2019-2020.....	91
TABLEAU 32 – COEFFICIENTS DE GINI DES PARTICULIERS DE PLUS DE 16 ANS SELON CERTAINS GROUPES AU QUÉBEC EN 2019	92
TABLEAU 33 – RÉPARTITION DES REVENUS DES MÉNAGES PAR QUINTILE POUR L'ANNÉE 2019-2020 ET VARIATION, CANADA	93
TABLEAU 34 – POURCENTAGE DE PERSONNES EN SITUATION DE RÉSILIENCE DES ACTIFS SELON L'ÂGE ET LE TYPE DE MÉNAGE, QUÉBEC, 2019.....	96
TABLEAU 35 – RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES SELON LE QUINTILE DE REVENU POUR CERTAIN TYPE DE DÉPENSES, QUÉBEC, 2019.....	98
TABLEAU 36 – DETTE DES MÉNAGES EN PROPORTION DU REVENU EN 2019 ET 2020 SELON LE QUINTILE DE REVENU ET VARIATION, CANADA.....	104
TABLEAU 37 – ACTIFS ET DETTES SELON LES QUINTILES DE REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 2019.....	106
TABLEAU 38 – ACTIFS ET DETTES SELON LES QUINTILES DE REVENU APRÈS IMPÔT, MONTRÉAL, 2019.....	107
TABLEAU 39 – SALAIRE HORAIRE MÉDIAN AU CANADA ET AU QUÉBEC SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, 2021.....	108
TABLEAU 40 – PRESTATION MAXIMALE OU MOYENNE SELON LE PROGRAMME ET CERTAINES FORMES DE FAMILLE EN JANVIER 2022 ET SEUILS (\$ CONSTANTS 2020) DE LA MPC EN 2020 À MONTRÉAL (BASES DE 2008 ET 2018).	114
TABLEAU 41 – ÉCART ENTRE LE REVENU DISPONIBLE* ET LE REVENU PRÉVU DANS LA STRATÉGIE POUR UN MÉNAGE D'UNE PERSONNE AU 1ER JANVIER 2021. CALCUL DU COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ.	114
TABLEAU 42 – TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE POUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES, OCTOBRE 2021.....	115
TABLEAU 43 – STATISTIQUES SUR LA CLIENTÈLE PRESTATAIRE DES PROGRAMMES AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ SOCIALE, OCTOBRE 2021	115
TABLEAU 44 – SIMULATION DU MONTANT OBTENU EN PRÊT ET BOURSE ET COMPARAISON AVEC LES SEUILS DE LA MPC (\$ COURANTS)	121
TABLEAU 45 – COÛT MOYEN (\$) D'UN LOGEMENT AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL SELON LA TAILLE AU MOIS D'OCTOBRE 2020 ET 2021.	125
TABLEAU 46 – COÛT MOYEN DES LOGEMENTS LOCATIFS À L'AFFICHAGE (KIJIJI) EN 2022 SELON LA TAILLE DU LOGEMENT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	127
TABLEAU 47 – CERTAINES DÉPENSES MOYENNES (\$) DES MÉNAGES EN MATIÈRE DE LOGEMENT SELON LE QUINTILE DE REVENU AU QUÉBEC, 2019.....	129
TABLEAU 48 – DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES (\$ COURANTS) EN MATIÈRE DE LOGEMENT, SELON LA TAILLE DE LA LOCALITÉ, 2017	129
TABLEAU 49 – COÛT ANNUEL (\$ COURANTS) D'UN 5 ET DEMI SELON LA SOURCE 2018 ET 2020	130
TABLEAU 50 – COMPARAISON DE DIVERSES SOURCES D'INFORMATIONS SUR LE COÛT DU LOGEMENT.....	131
TABLEAU 51 – COMPARAISON DES CRITÈRES DE BASE D'ÉLIGIBILITÉ À UN LLM (2021) AVEC LE SEUIL (\$ COURANTS) DE LA MPC (2019) POUR MONTRÉAL	134
TABLEAU 52 – MÉNAGES ET PERSONNES EN ATTENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE AU QUÉBEC, 2018	136
TABLEAU 53 – COMPARAISON DES COÛTS DU PANIER ALIMENTAIRE POUR MONTRÉAL SELON STATCAN ET LE DISPENSAIRE DE MONTRÉAL POUR LA FAMILLE TYPE DE LA MPC, 2019.	139
TABLEAU 54 – NIVEAU D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN 2019 AU QUÉBEC, EN POURCENTAGE DE LA POPULATION SELON LE TYPE DE FAMILLE OU LA CATÉGORIE ÂGE/SEXE	141
TABLEAU 55 – POURCENTAGE DE LA POPULATION, SELON LE SEXE, QUI AVAIT DES BESOINS INSATISFAITS EN SANTÉ AU QUÉBEC, 2019	157

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1 – COMPARAISON DES SEUILS ÉTABLIS PAR LES PRINCIPAUX INDICATEURS SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, MONTRÉAL, 2019.....	19
GRAPHIQUE 2 – POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LES SEUILS DE LA MPC (2018), DU SFR ET DE LA MFR (STATCAN) AU QUÉBEC, 1976-2020.....	23
GRAPHIQUE 3 – POURCENTAGE DE PERSONNES SOUS LES SEUILS DE LA MPC(2018), DU SFR ET DE LA MFR (STATCAN) AU QUÉBEC, 1976-2020.....	50
GRAPHIQUE 4 – TAUX DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE LA MPC, SELON LA BASE, AU QUÉBEC, 2002-2020.....	62
GRAPHIQUE 5 – ÉVOLUTION DU TAUX DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE LA MPC (BASE DE 2018) POUR LE CANADA (EXCLUANT LES TERRITOIRES), LE QUÉBEC ET MONTRÉAL, 2015-2020.....	66
GRAPHIQUE 6 – ÉVOLUTION DU TAUX DE PERSONNES SOUS LE SEUIL DE LA MPC (BASE DE 2018) SELON LA BASE, QUÉBEC, 2002-2020.....	67
GRAPHIQUE 7 – POURCENTAGE DE MÉNAGES À FAIBLE REVENU AU CANADA ET DANS LES RÉSERVES AUTOCHTONES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, 2016.....	76
GRAPHIQUE 8 – SYNTHÈSE DU REVENU VIABLE POUR LES SEPT LOCALITÉS ET LES TROIS TYPES DE MÉNAGES CONSIDÉRÉS, 2022.....	85
GRAPHIQUE 9 – ÉVOLUTION DES SEUILS DE LA MPC, DU REVENU VIABLE, DE LA MFR-50 ET DE LA MFR-60 DE 2015 À 2019 POUR TROIS TYPES DE MÉNAGE, MONTRÉAL, EN DOLLARS DE 2019.....	85
GRAPHIQUE 10 – SIMULATION CALCUL SFR.....	86
GRAPHIQUE 11 – ÉVOLUTION DE L'ÉCART RELATIF MOYEN DU TAUX DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LA SFR POUR LE CANADA (EXCLUANT LES TERRITOIRES), LE QUÉBEC ET MONTRÉAL, 1976-2020.....	89
GRAPHIQUE 12 – ÉVOLUTION DU TAUX DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON LA SFR POUR LE CANADA (EXCLUANT LES TERRITOIRES), LE QUÉBEC ET MONTRÉAL, 1976-2020.....	89
GRAPHIQUE 13 – COEFFICIENTS DE GINI DU REVENU AJUSTÉ TOTAL, DE MARCHÉ ET APRÈS IMPÔT DES PERSONNES DE 16 ANS ET PLUS AU QUÉBEC, 1976-2020.....	91
GRAPHIQUE 14 – REVENU MOYEN DES PARTICULIERS AU QUÉBEC SELON LE QUINTILE DE REVENU ET CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, 16 ANS ET PLUS, 2019.....	94
GRAPHIQUE 15 – RÉPARTITION DES REVENUS DES PARTICULIERS, 16 ANS ET PLUS, PAR QUINTILE AU QUÉBEC, 2019.....	95
GRAPHIQUE 16 – RÉPARTITION EN POURCENTAGE SELON LE DÉCILE DE DE REVENU POUR LA POPULATION CANADIENNE AYANT UNE IDENTITÉ AUTOCHTONE ET DE LA POPULATION ALLOCHTONE, 2016.....	95
GRAPHIQUE 17 – RÉPARTITION (EN %) DES MÉNAGES SELON LEUR REVENU APRÈS IMPÔT, CANADA, QUÉBEC ET MONTRÉAL, 2019.....	101
GRAPHIQUE 18 – POURCENTAGE DE PERSONNES D'IDENTITÉ AUTOCHTONE SELON LA CAPACITÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE BASE DU MÉNAGE AU QUÉBEC EN 2017.....	102
GRAPHIQUE 19 – RÉPARTITION (EN %) DES PARTICULIERS PAR TRANCHE DE REVENU, PROVINCE DE QUÉBEC ET RÉGION ADMINISTRATIVE DE MONTRÉAL, 2019.....	103
GRAPHIQUE 20 – ÉVOLUTION DU RATIO DE LA DETTE AU REVENU SELON LE QUINTILE DE REVENU PAR TRIMESTRE.....	105
GRAPHIQUE 21 – RÉPARTITION (EN %) DE LA VALEUR NETTE TOTALE SELON LE QUINTILE DE REVENU APRÈS IMPÔT, QUÉBEC, 2019.....	107
GRAPHIQUE 22 – ÉVOLUTION DU SALAIRE HORAIRE MÉDIAN AU QUÉBEC 2012-2021, DOLLAR CONSTANT 2021.....	108
GRAPHIQUE 23 – ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC ENTRE 2012 ET 2022 (MAI).....	109
GRAPHIQUE 24 – ÉVOLUTION DU NOMBRE (EN MILLIERS) DE PERSONNES TRAVAILLANT AU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC ENTRE 2012 ET 2021, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES.....	110
GRAPHIQUE 25 – TAUX DE FAIBLE REVENU ET PROPORTION DE TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS N'ÉTANT PAS AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN, SELON CERTAINES DÉFINITIONS LIÉES À L'INTENSITÉ DE TRAVAIL, QUÉBEC, 2017.....	111
GRAPHIQUE 26 – ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN DES LOGEMENTS À LOUER (KIJJI) ET DU COÛT MOYEN DES LOGEMENTS (SCHL) PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENT ENTRE 2020 ET 2022 POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	128
GRAPHIQUE 27 – ÉCART (EN %) ENTRE LES PRIX DES LOGEMENTS COMPILÉS PAR LA SCHL ET LE RCLALQ, QUÉBEC, 2020-2022.....	128

GRAPHIQUE 28 – ÉVOLUTION DES LISTES D'ATTENTES (NOMBRE DE MÉNAGES) POUR MONTRÉAL ET L'ENSEMBLE DU QUÉBEC (COMPRENANT MONTRÉAL), 2011-2020	135
GRAPHIQUE 29 – PROPORTION DE LA POPULATION DE 12 ANS ET PLUS EN SITUATION D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, MONTRÉAL, ESCC 2015-2016	144
GRAPHIQUE 30 – ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE LA POPULATION VIVANT UNE SITUATION D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	144
GRAPHIQUE 31 – DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES EN ALIMENTATION AU QUÉBEC, SELON LE QUINTILE 2019 (\$ COURANTS)	145
GRAPHIQUE 32 – POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE ENTRE 16 ET 65 ANS DONT LE NIVEAU DE LITTÉRATIE ET DE NUMÉRATIE EST ÉGAL OU INFÉRIEUR AU NIVEAU DEUX POUR LE CANADA ET LE QUÉBEC, 2012	152

Liste des cartes

CARTE 1 – CARTE DE LA PAUVRETÉ PUBLIÉE EN 1889 DANS « LIFE AND LABOUR OF THE PEOPLE IN LONDON » DE BOOTH, SOURCE, WIKIPÉDIA	2
CARTE 2 – POURCENTAGE DE LA POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL DE LA MPC _(BASE 2018) DANS LES COURONNES NORD ET SUD DE MONTRÉAL, 2015.....	68
CARTE 3 – POURCENTAGE DE LA POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL DE LA MPC (BASE 2018), MONTRÉAL, 2015	69
CARTE 4 – POURCENTAGE DE LA POPULATION SOUS LE SEUIL DE LA MFR-50 (APRÈS IMPÔTS) SELON LES SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT, SUD DU QUÉBEC, 2021	75
CARTE 5 – POURCENTAGE DE LA POPULATION SOUS LE SEUIL DE LA MFR-50 (APRÈS IMPÔTS) SELON LES SECTEURS DE RECENSEMENT, SUD DU QUÉBEC, 2021	76
CARTE 6 – TAUX DE LOGEMENT SE TROUVANT DANS UN DUPLEX SELON L'AIRE DE DIFFUSION DANS LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL, 2021	126
CARTE 7 – PROXIMITÉ À UNE BIBLIOTHÈQUE POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	154

Introduction

Le 21 juin 2019, le gouvernement du Canada adopte la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) (L.C. 2019, ch. 29, art. 315), laquelle inclut, pour la première fois, la détermination d'un seuil officiel fixé à partir de la mesure du Panier de consommation (MPC). Précédemment, en 2002, l'État québécois a adopté une loi similaire, la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (RLRQ c. L-7), sans toutefois fixer de seuil officiel de référence. En parallèle, depuis plusieurs décennies, de nombreux indicateurs de pauvreté et d'exclusion sont créés, actualisés, puis mis à jour sur une base plus ou moins régulière.

Le présent document vise à présenter les principaux indicateurs statistiques qui sont utilisés au Québec, leurs méthodes de calcul et composantes ainsi que certaines statistiques importantes mobilisées dans les discussions portant sur la pauvreté. Ce faisant, nous visons à mettre en évidence leurs champs de validité ainsi que leurs limites et, surtout, d'offrir un outil permettant au public d'être en mesure de naviguer parmi ses indicateurs et de comprendre de quoi il est question lorsqu'un de ceux-ci est mobilisé.

Pour ce faire, la première partie – « [Construire des indicateurs de la pauvreté](#) » – fait un rapide historique de la construction des indicateurs de la pauvreté, présente ensuite la distinction entre les concepts de pauvreté relative et absolue puis revient sur l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. La deuxième partie – [Politiques, lois et seuils officiels](#) – s'attarde à présenter certains cadres légaux entourant le thème de la pauvreté. La troisième partie présente sommairement les [principaux indicateurs économiques de la pauvreté](#) tandis que la quatrième partie s'attarde à relever d'autres [indicateurs de la pauvreté et de l'exclusion que nous estimons pertinents](#). La cinquième section permet pour sa part de présenter certains enjeux quant à la disponibilité ainsi que la présentation des données tandis que la sixième section propose certains outils qui servent à construire des [représentations géographiques](#) des données statistiques.

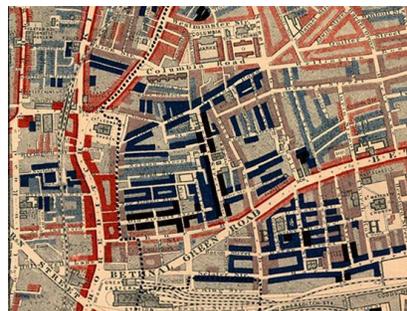
Le document comprend aussi 11 annexes qui détaillent et expliquent plus en profondeur les principaux indicateurs qui peuvent être utilisés pour qualifier la pauvreté, le faible revenu, l'exclusion sociale ou des enjeux qui peuvent y être liés.

Construire des indicateurs de la pauvreté

Historique

C'est à Charles Booth que l'on devrait le **premier calcul d'un « seuil de pauvreté » (*poverty line*) à la fin du 19^e siècle**. Reprenant le concept déjà utilisé par le conseil scolaire de Londres (*London school board*), il écrit :

Par le mot « pauvre » j'entends ceux qui ont un revenu suffisamment régulier bien que tout juste suffisant, comme 18 à 20 shillings par semaine pour une famille de taille modérée, et par « très pauvres » ceux qui pour une raison ou pour une autre tombent nettement en dessous de ce critère (Booth 1888 p. 278, repris et traduit dans Topalov 1991 p.10).



Carte 1 – Carte de la pauvreté publiée en 1889 dans « Life and Labour of the People in London » de Booth, source, [Wikipédia](#)

Pour Hacking (2000), qui relève que le calcul menant au seuil n'a jamais été explicité, les travaux de Booth transforment durablement la conception de la pauvreté en la réduisant à une conception économique unidimensionnelle, quantifiable et objective. À partir de ce moment, la personne pauvre est désormais définie comme celle dont les ressources se trouvent en dessous de la ligne de pauvreté, effaçant les autres dimensions de la pauvreté.

La manière de calculer ce seuil est ensuite reproduite ou repensée par divers autrices et auteurs. Au Canada, [Herbert Brown Ames](#) reprend la méthode de Booth (c'est-à-dire en s'appuyant sur une enquête « porte-à-porte ») afin de documenter la vie des familles ouvrières à Montréal à la fin du 19^e siècle et propose lui aussi un « seuil » dans son livre [The City Below The Hill : The Slums of Montreal](#) (1897).

Du côté des États-Unis, le premier seuil officiel de pauvreté est développé durant les années 1963-1964 par [Mollie Orshansky](#) en se basant sur le coût – pour une famille de trois ou quatre personnes – d'un régime alimentaire minimal (*the economy food plan*) développé par le Département de l'agriculture, puis en le multipliant par trois.

La loi d'Engel

Afin de penser son seuil, Orshansky s'inspire de la loi d'Engel et non des travaux de Booth.

Développée par le statisticien [Ernst Engel](#) durant le 19e siècle voulant que plus une famille est pauvre, plus grande sera la proportion de son revenu qui est allouée à la nourriture. Inversement, cette conception affirme que plus le revenu disponible augmente, moins grand sera le pourcentage de dépenses allouées à l'alimentation alors que celles en habitation et habillement resteront les mêmes.

Le choix de Orshansky d'utiliser cette approche repose notamment sur la rareté de données qui sont disponibles au moment de créer le seuil. Son calcul est basé sur une enquête du milieu des années 1950 qui évalue que les familles de trois ou quatre personnes utilisent le tiers de leurs revenus nets pour l'alimentation. Partant de ce constat, l'utilisation du coût d'un panier alimentaire afin de fixer le seuil de pauvreté doit permettre de rendre compte des autres dépenses, un ménage devant utiliser un plus grand pourcentage de son revenu afin de couvrir ses frais d'alimentation risquant de ne pas pouvoir effectuer d'autres dépenses essentielles.

Le seuil est ensuite recalculé selon la taille de la famille, le sexe de la personne à la tête de la famille, le lieu de résidence et l'âge, ce qui donne 124 seuils de pauvreté. En 1965, dans le cadre du programme de « guerre à la pauvreté » (*war to poverty*) de l'administration Johnson, ce seuil est adopté comme méthode officielle de calcul. En 1969, à la suite d'une tentative de la *Social Security Administration* de réviser le seuil de pauvreté afin qu'il reflète mieux les standards contemporains, il est décidé que le seuil ne peut être modifié qu'afin de refléter la hausse des prix de l'alimentation ([Fisher, 1992](#)). Le panier alimentaire connaît une révision importante en 2021.

Au Canada, la première mesure de Statistique Canada portant sur le faible revenu est développée durant la deuxième moitié des années 1960 par Jenny R. Podoluk, un comité de spécialistes ayant auparavant été créé par le Bureau du conseil privé du premier ministre du Canada afin de documenter et proposer des pistes d'action sur la pauvreté. En 1968, StatCan produit un premier rapport intitulé *Income of Canadians* ([Podoluk, 1968](#)) qui offre une analyse du faible revenu et de la pauvreté de la population canadienne. Concluant que la pauvreté est difficilement définissable, il est plutôt proposé d'utiliser un seuil de faible revenu (SFR) déterminé en majorant de 20 % la proportion moyenne des revenus qui sont dédiés aux dépenses essentielles (alimentation, habillement et logement) dans les ménages, soit 50 % en 1959 selon l'[Enquête des dépenses des familles \(1963\)](#).

Les principaux seuils au Canada

Il existe trois principaux seuils qui sont utilisés au Canada : le seuil de faible revenu (SFR) qui est le plus vieux, la mesure du faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC).

Proportion moyenne des revenus dédiés aux dépenses essentielles : 50 %

Majoration : 20 %

Seuil : 70 % (50 + 20)

La logique est qu'une famille qui doit allouer une beaucoup plus grande part de son revenu que la moyenne à des dépenses essentielles (donc si elle doit utiliser 70 % de son revenu pour des dépenses essentielles) risque d'être à l'étroit pour ses autres dépenses (santé, éducation, etc.). Ce seuil de 70 % (50 + 20) vient alors fixer les seuils de faible revenu pour différentes tailles de ménages.

Tableau 1 – Nombre et taux de familles vivant sous le seuil de faible revenu en 1961 au Canada, au Québec et dans les centres métropolitains

	Nombre de famille	Pourcentage
Canada	916 050	25,3 %
Québec	275 505	27,9 %
Centres métropolitains (100 000 et plus)	314 540	16,5 %

Source : Statistique Canada. Podoluk (1968) *Income of Canadians*, tableau 8.1, p.187-188.

Le taux de faible revenu généralement retenu à ce moment, tant par StatCan que par le gouvernement fédéral, est cependant de 27 %, pourcentage correspondant non pas à l'ensemble des ménages sous le seuil du « 50 % +20 % », mais uniquement aux personnes n'habitant pas sur une ferme :

Under this definition, the proportion of persons not in families who had low incomes was over 50 per cent while the proportion of families with the selected characteristics was 25 per cent. In total, these family units contained nearly 27 per cent of the non-farm population (Podoluk 1968, p. 14).

La même année, le Conseil économique du Canada consacre un chapitre de son [rapport annuel](#) à la question de la pauvreté en se basant sur les travaux de Podoluk. Le rapport relève toutefois que :

There are two major problems in defining poverty. First, it is a relative concept. Second, while the availability of relevant statistics compels it to be discussed here largely in terms of low incomes, it means something more than simple income deficiency. (p. 104)

Trois ans plus tard, StatCan publie son premier rapport, intitulé [Statistics on Low Income \(1971\)](#), traitant spécifiquement du faible revenu. Si les résultats auxquels il renvoie diffèrent, c'est la même méthode qui est reprise : le seuil est encore une fois établi à 70 %. Ce pourcentage est par la suite révisé à l'occasion, notamment afin de mieux prendre en

compte la taille du ménage et de la localité. En 1992, toujours selon la même méthode il est fixé à 63,6 % du revenu.

Depuis, le Seuil de faible revenu (SFR) est indexé annuellement à l'indice des prix à la consommation (IPC). Si le SFR a souvent été utilisé pour quantifier la pauvreté au Canada dans la sphère politique et médiatique, [StatCan fait preuve de davantage de retenue](#) en défendant à l'époque qu'il n'existe pas de seuil consensuel de la pauvreté et qu'en déterminer un ne fait pas partie du rôle de l'organisme. Cette position a été appelée à changer à la suite de l'adoption de la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) en 2019.

En 1989, la [Mesure du faible revenu](#) (MFR) est proposée pour la première fois comme mesure de pauvreté par l'OCDE¹. À partir de 1991, StatCan commence à produire des informations sur cet indicateur ([Lemire, février 2020](#)) et en 2001, l'Union européenne intègre une version de la MFR parmi ses indicateurs de pauvreté officiels² (voir les indicateurs Laeken développés en 2001). Depuis, la mesure a reçu [quelques modifications](#), notamment en 2010 où la formule du revenu ajusté est changée afin de favoriser les comparaisons internationales.

Parmi les indicateurs phares que l'on retrouve aujourd'hui dans les discussions sur la pauvreté, la [Mesure du panier de consommation](#) – dont la plus récente version sert à établir le seuil officiel de pauvreté au Canada – est développée entre 1997 et 1999 sous la direction de Ressources humaines et Développement Canada. Cet indicateur a subi une révision majeure en 2009-2010, une modification mineure en 2011, une dernière révision majeure en 2019-2020 et doit désormais être revu tous les cinq ans.

1 Wolfson, Evans et OECD (1989), « Statistics Canada's Low Income Cutoffs, Methodological Concerns and Possibilities », cité dans [Low Income Lines, 2010 to 2011](#), Statistics Canada, cat. 75F0002M, no. 002, 38 pages.

2 Bradshaw et Mayhew (2011), *The measurement of extreme poverty in the European Union*, European Commission, 108 pages.

Enjeux de conceptualisation

Pauvreté absolue et relative

Plusieurs enjeux se posent quant à l'élaboration – et la mobilisation – de seuils de pauvreté ou de faible revenu. En premier lieu, il est possible de séparer les seuils entre des seuils absolus (comme la [Mesure du panier de consommation](#) et le [Revenu viable](#)), des seuils relatifs (comme la [Mesure de faible revenu](#)) et des formes hybrides (comme le [Seuil de faible revenu](#) ou encore le seuil de pauvreté tel qu'utilisé aux États-Unis).

Un seuil absolu qui repose sur un panier de biens est le résultat d'une décision relative aux biens de

consommation jugés normal de posséder à un moment donné dans une société particulière (par exemple, un téléphone intelligent est-il jugé essentiel ou non, en 2022). La détermination de ces biens et services revient à poser la question du niveau de vie qui est jugé *modeste*³ dans une société. Ce type de seuil implique aussi la capacité à collecter de nombreuses données afin de le calculer (ce qui explique en partie pourquoi il n'est initialement pas privilégié par StatCan) et impose d'être révisé couramment afin de rendre compte des changements de ce qui est, ou pas, considéré comme des biens et services nécessaires dans une société.

Ce type de seuil est aussi relatif à son contexte économique si on se fie à l'historique des seuils du dernier siècle, puisqu'il tend à augmenter en même temps que le revenu disponible par habitant. Ainsi l'élasticité des seuils de pauvreté (*income elasticity of the poverty line*) est relevée par de nombreux chercheur-e-s depuis plus d'un siècle :

Half a dozen analyses have found that the "get-along" amount rises by between 0.6 and 1.0 percent for every 1.0 percent increase in the income of the general population ([Fisher 1996](#)).

Cette augmentation se retrouve tant pour les paniers de biens élaborés par des spécialistes que dans les représentations populaires sur les revenus nécessaires. Elle s'explique à la fois par des changements de consommations (l'exemple du téléphone

Absolu ou relatif?

Un **seuil absolu** correspond à un montant spécifique, souvent déterminé à partir du coût d'un panier de biens et services, tandis qu'un **seuil relatif** est plutôt élaboré en tenant compte de la distribution des revenus, plus précisément il est relatif aux revenus (ou dépenses) médians d'une population. Tant les seuils absolus que relatifs comprennent des limites importantes.

3 L'expression « modeste » est utilisée dans les premières élaborations du SFR durant les années 1960, dans la Loi fédérale ainsi que dans certaines publications portant sur le Revenu viable (ex, Couturier et al., 2020).

intelligent), des changements sociaux (ex. la nécessité de se déplacer en voiture pour se rendre au travail du fait que les quartiers abordables sont plus excentrés et moins desservis en transport en commun, la modification dans les normes d'habitation, etc.) et des changements économiques (par exemple, le niveau inflation). Ainsi, même si le niveau de vie des personnes les plus pauvres augmente dans le temps, la pauvreté n'est pas éliminée du fait qu'il continue d'exister un fossé entre leurs conditions de vie et celles du reste de la population⁴.

Finalement, ce type de seuil pose des défis afin d'être en mesure de tenir compte de la diversité des compositions des ménages ainsi que d'autres éléments comme les lieux de résidence, les services de revenus disponibles, etc. Pour rappel, ce type de seuil est déterminé pour un (ex. la MPC) ou des (ex. Revenu viable) ménages types (ex. un père, une mère, deux enfants) et c'est sur cette base que le seuil est ensuite ajusté selon certains paramètres comme la localité ou la taille de la localité, la forme du ménage de même que les services et ressources accessibles (ou pas), etc. Ceci impose de multiplier les seuils calculés afin de représenter certaines situations idéales-typiques qui, nécessairement, ne peuvent représenter l'ensemble des réalités spécifiques qui existent.

Un **seuil relatif, comme ceux qui prennent pour base les revenus**, comporte aussi des limites puisqu'ils rendent moins compte du niveau de vie des personnes que des disparités. Conséquemment, ceci peut avoir pour effet de sous-estimer ou surestimer les taux de pauvreté. À titre d'exemple, au Canada, la MFR calculée par StatCan augmente le taux de faible revenu de la population vivant au Québec par rapport au reste du Canada puisque c'est le salaire médian canadien après impôt (plus élevé que celui au Québec), qui est utilisé pour le calcul. Ceci ne permet pas de prendre en compte la disponibilité ainsi que le coût des biens et services qui diffèrent d'une province (et localité) à une autre.

Les seuils relatifs sont aussi arbitraires dans la mesure où ils imposent de tracer une ligne de démarcation à partir de laquelle on considère que le revenu est insuffisant. Par exemple, tandis qu'en Europe c'est la base de 60 % du revenu qui est utilisé pour la MFR comme seuil de pauvreté, l'ISQ et StatCan ont plutôt retenu de calculer la base de 50 %. Cet exercice, qui structure par la suite toute la représentation statistique de la pauvreté et du faible revenu, fait généralement l'objet de très peu de réflexion comme dans le cas de la MFR ou de la SFR. Concernant ce dernier seuil, il est relatif dans la mesure où c'est en le comparant aux dépenses moyennes des ménages qu'il est constitué, mais il se

4 Ceci peut notamment devenir un enjeu dans le cadre des campagnes de luttes à la pauvreté lorsqu'elles évacuent le thème de la répartition des richesses.

distingue de la MFR du fait qu'il postule un certain panier de dépenses (quoique, rappelons-le, ce dernier n'a jamais été élaboré en détail).

Les dimensions de la pauvreté et l'exclusion

On l'a déjà évoqué, l'un des points aveugles de ces divers seuils renvoie au fait qu'ils reposent sur une conception monétaire de la pauvreté, laquelle vient exclure d'autres dimensions. Pour Hacking (2000) qui revient sur l'historique des seuils de pauvreté, ceci s'explique notamment par la tendance anglo-saxonne à retenir des indicateurs unidimensionnels. À l'inverse, il avance que dans les communautés francophones, c'est plutôt le concept pluridimensionnel d'exclusion qui a pris la place centrale dans les débats, concept qui « n'accroche pas dans la culture anglophone : le seuil de pauvreté y occupe fermement le terrain en tant que mode de pensée de la pauvreté » (p. 35). Corollaire de cette différence, il y aurait, dans le monde francophone, une tendance à essayer d'avoir un discours plus général afin de traiter des différentes dimensions de l'exclusion tandis qu'elles découleraient de soucis particuliers et séparés chez les anglophones. Sans adhérer totalement à cette idée, force est de constater que la loi provinciale de lutte à la pauvreté fait une large place à la notion d'exclusion, ce qui n'est pas le cas de la loi fédérale.

Indépendamment de cela, plusieurs indicateurs, mesures ou statistiques rendent compte de ces autres dimensions. Le [coefficient de Gini](#), par exemple, porte sur la répartition des richesses. Cet indicateur économique, comme plusieurs autres, permet de compléter en partie les informations qui sont obtenues par les seuils, puisqu'il offre une image du poids des inégalités de revenu dans la population générale.

La [persistance du faible revenu](#) permet aussi d'améliorer les informations que les différents seuils fournissent sur la pauvreté en différenciant les cas de pauvreté économique ponctuels de ceux qui se maintiennent dans le temps. Les informations relatives aux [économies](#) ainsi qu'au [patrimoine](#) qui est à la disposition des personnes participent aussi à compléter le portrait de la pauvreté économique. Semblables à ces indicateurs, certaines statistiques liées à l'utilisation du filet social, comme le recours à l'[assistance sociale](#), fournissent des informations similaires.

D'autres dimensions, comme la qualité et l'accessibilité des **logements**, l'accès aux **soins de santé**, à **l'éducation et à la culture** ou encore la capacité de **pouvoir bien se nourrir**, peuvent à la fois être abordées comme des éléments producteurs ou produits par la pauvreté. Ainsi, le fait d'être pauvre ou d'avoir un faible revenu est souvent défini comme l'impossibilité ou la difficulté d'accès à ces biens. Il est aussi souvent relevé que des problèmes dans ces domaines renforcent l'exclusion sociale ou constituent des facteurs expliquant la pauvreté économique.

Indicateurs du « bien-être » au Québec

Au Québec, un regroupement d'organisations a publié un **tableau de bord** qui recense divers indicateurs dont plusieurs peuvent être associés à la thématique de la pauvreté et de l'exclusion – sans s'y restreindre. Le site reprend diverses statistiques produites par d'autres organismes, notamment StatCan et l'ISQ.

Politiques, lois et seuils officiels

Fédéral

Loi sur la réduction de la pauvreté

Adoptée en 2019, la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) (L.C. 2019, ch. 29, art. 315) institue la [Mesure du panier de consommation](#) (MPC) comme seuil officiel de pauvreté, fixe des objectifs de réduction de la pauvreté ainsi qu'établit certaines modalités pour assurer le suivi et planifier ces objectifs. Les objectifs fixés dans la loi sont des réductions du taux de pauvreté de

- 20 % par rapport à 2015, d'ici 2020; et,
- 50 % par rapport à 2015 d'ici 2030.

Tableau 2 – Taux de pauvreté en 2015 et 2019 selon la MPC (base de 2018) et taux d'écart pour le Canada (excluant les territoires), le Québec et Montréal (RMR)

	Canada			Québec			Montréal		
	2015	2019	Diff.	2015	2019	Diff.	2015	2019	Diff.
Taux	14,5 %	10,3 %	29 %	13,5 %	8,9 %	34 %	17,2 %	10,4 %	39,5 %

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 18 mai 2022) et calcul à la main.

Selon la loi, la MPC doit être révisée par StatCan de manière périodique afin de refléter le coût d'un niveau de vie modeste. L'organisme de statistique doit aussi produire d'autres indicateurs déterminés par la personne présidant le [Conseil consultatif national sur la pauvreté](#) institué par la même loi.

Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

La loi impose aussi la mise en place par le gouvernement d'une [Stratégie de réduction de la pauvreté](#). Cette stratégie constitue actuellement une mise à jour d'une précédente stratégie adoptée en 2018. Elle identifie trois axes d'action détaillés en quatre indicateurs.

Tableau 3 – Axes d'action ciblés par la stratégie canadienne et indicateurs reliés

La dignité	L'égalité des chances et l'inclusion	La résilience et la sécurité
<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté économique extrême • Besoins insatisfaits en matière de logement et itinérance chronique • Besoins insatisfaits en matière de santé • Insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible revenu relatif • Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu • Implication des jeunes (non présenté dans ce rapport) • Littératie et numératie 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire horaire médian • Écart moyen de la pauvreté • Résilience des actifs • Taux d'entrée et de sortie d'une situation de faible revenu

La stratégie établit aussi trois objectifs en sus de la réduction de la pauvreté telle que définie par la MPC :

- Réduire l'itinérance chronique de 50 %;
- Lever les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme touchant des systèmes publics dans les réserves autochtones d'ici mars 2021; et
- Les besoins en matière de logement sont réduits ou éliminés pour 530 000 foyers.

Finalement, des programmes sociaux spécifiques sont ciblés comme moyens :

- L'Allocation canadienne pour enfants;
- L'Allocation canadienne pour les travailleurs;
- La Prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti; et
- La Stratégie nationale sur le logement.

Provincial

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Adoptée à l'unanimité en 2002 à la suite d'une campagne de mobilisation communautaire, la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (RLRQ c. L-7) a (avait) comme objectif de mettre le Québec parmi les nations ayant le moins de personnes pauvres avant 2013 :

on entend par « pauvreté » la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société (RLRQ c. L-7 2002, c. 61, a. 2.).

La loi mandate notamment le gouvernement pour mettre en place une Stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion, en détermine les grandes lignes, institue un [Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), le [Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion](#) (CEPE) ainsi qu'un [Fonds québécois d'initiatives sociales](#), affecté à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Finalement, elle établit différents objectifs et cibles d'actions.

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le gouvernement du Québec en est actuellement à sa [troisième stratégie](#), qui couvre la période 2017-2023. Elle cible quatre axes pour 20 mesures :

1. Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté. Le seuil retenu pour cet axe est celui de la MPC, base de 2008. Dans la stratégie, le gouvernement établit l'objectif d'augmenter les prestations de [l'assistance sociale](#) afin d'assurer (en gros) un revenu équivalent à 55 % de la MPC (base de 2008) pour les prestataires de l'Aide sociale et à

Base de 2008 ou 2018?

StatCan calcule les seuils de la MPC selon divers critères qui sont révisés ponctuellement, la dernière révision étant la base de 2018 et la précédente celle de 2008. Le choix d'une base plutôt qu'une autre vient grandement influencer les résultats puisque les seuils changent selon l'année du calcul, mais aussi selon la base sur laquelle le calcul repose. La base de 2008 – à dollar constant – donne des seuils de faible revenu plus bas que celle de 2018 faisant que le revenu nécessaire pour sortir de la pauvreté est plus bas pour cette base. Ceci est expliqué plus longuement dans l'annexe A.

77,6 % pour le programme de Solidarité sociale (ou un peu plus de 90 % pour les prestataires 66/72⁵).

2. Investir pour améliorer le logement social.
3. Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux.
4. Recherche et évaluation : améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Commentaire

La loi canadienne et la loi québécoise diffèrent : tandis que les objectifs de lutte à la pauvreté de la loi provinciale ont comme référent d'autres nations et utilisent une définition sémantique de la pauvreté et de l'exclusion, la loi fédérale utilise une définition quantitative de la pauvreté (le seuil de pauvreté) et ne construit pas son objectif de manière comparative. La stratégie fédérale s'approche cependant de la loi québécoise en mettant, par exemple, le concept d'inclusion sociale de l'avant :

Bien que les définitions de la pauvreté varient, nous retenons celle qui la définit comme une condition dans laquelle une personne est dépourvue des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir des conditions de vie modestes ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société ([Stratégie fédérale](#), p. 8).

Il pourrait être intéressant d'évaluer si le fait que la loi et la stratégie fédérales utilisent l'année 2015 comme année de référence – ce qui vient faire concorder les statistiques publiées avec l'année de la première élection du gouvernement libéral – biaise la représentation de l'évolution de la pauvreté en créant un avant et un après autour de cette date.

De manière générale, l'atteinte des objectifs compris dans les lois et les stratégies du Canada et du Québec reposent notamment sur un ensemble de programmes sociaux et mesures fiscales ayant chacun leurs propres critères d'accès et objectifs. Cette diversité d'éléments qui ne coïncide pas toujours avec des indicateurs comme la MFR ou la MPC crée une mosaïque parfois hétéroclite.

À la suite de la révision de la MPC par StatCan en 2018, le gouvernement du Québec n'a pas modifié ses cibles, conservant les seuils établis en 2008. Ceci a un impact sur les

5 Prestataires du programme de Solidarité sociale qui n'ont pas travaillé durant au moins 66 des 72 derniers mois. À compter du 1er janvier 2023, il deviendra le « programme de Revenu de base ».

montants prévus dans le cadre de sa Stratégie. Le fait de retenir le seuil de la MPC-2008 plutôt que celui de 2018 permet aussi au gouvernement de présenter plus positivement l'impact de certaines mesures comme l'augmentation du [salaire minimum](#) ou de la [prestation de solidarité sociale](#). Cela est paradoxal dans la mesure où la première stratégie mise en place par le gouvernement en 2002 insiste sur la mise à jour régulière de la mesure absolue de la pauvreté (comme la MPC) ([gouvernement du Québec 2002, p. 16](#)).

Une autre limite de l'utilisation de la MPC comme seuil de référence des politiques liées aux prestations provinciales ou fédérales vient du fait que l'indicateur est régionalisé tandis que, souvent, les montants des prestations ou encore le salaire minimum ne sont pas déterminés selon le lieu de résidence (ou encore selon d'autres calculs). De plus, les seuils de la MPC sont basés sur un calcul du [revenu disponible](#) et non du revenu avant ou après impôt ce qui rend plus difficiles les comparaisons.

Les indicateurs économiques

Les principaux indicateurs

La majorité des indicateurs quantitatifs de la pauvreté et de l'exclusion qui sont présentés dans ce rapport sont produits par StatCan soit à l'aide d'enquêtes spécifiques ou de données d'enquêtes générales. L'organisme a désormais un [portail dédié à la thématique de la pauvreté](#) et produit chaque année des [infographies](#) résumant différents indicateurs se rapportant à la pauvreté.

Les principaux indicateurs économiques sont :

1. La **mesure du panier de consommation** (MPC) qui établit le seuil officiel de pauvreté au Canada. Il s'agit d'un seuil de pauvreté absolu. Il détermine le revenu minimal qu'un ménage type doit avoir afin de pouvoir subvenir à des besoins « modestes » selon le coût d'un panier de biens et services déterminé et selon le lieu de résidence.
2. La **mesure de faible revenu** (MFR) qui établit un seuil de faible revenu. Il s'agit d'un seuil relatif plutôt qu'absolu puisqu'il est déterminé à 50 ou 60 % du salaire médian. Cet indicateur est calculé dans plusieurs autres pays et permet des comparaisons internationales. Elle peut être calculée avant ou après impôts.
3. Le **seuil de faible revenu** (SFR) est un indicateur hybride créé par StatCan durant les années 60, mais dont la base de calcul n'a pas été actualisée depuis 1992. Le seuil représente le montant à partir duquel un ménage consacre 20 % de plus qu'un ménage moyen pour ses dépenses essentielles. Il est principalement utilisé pour fin de comparaison historique. Il peut être calculé avant ou après impôts

StatCan compile aussi d'autres statistiques qui servent à représenter la pauvreté économique au Canada (présentées sur [le portail](#)) :

- La pauvreté extrême qui est associée à un revenu familial inférieur à 75 % du seuil de pauvreté officiel. Le taux est évalué à 5,1 % en 2019 et 3 % en 2020.
- Le [salaire horaire médian](#).
- L'[écart moyen de pauvreté](#) qui représente l'écart de revenu qu'ont, en moyenne, les personnes en situation de pauvreté avec le seuil officiel de pauvreté. Ce taux est de 33 % en 2019 et de 31,7 % en 2020.

- La [résilience des actifs](#), qui renvoie à la période pendant laquelle un ménage sans revenu peut maintenir son rythme de dépenses ou assumer les coûts du panier de la MPC.
- Le [taux d'entrée et de sortie selon la MFR](#) qui expose le taux de ménages qui passent au-dessus ou sous le seuil de faible revenu (selon la MFR) dans une année.
- La [proportion du revenu](#) obtenu par les quatre derniers déciles de revenu, soit quel pourcentage de l'ensemble des revenus obtenus au Canada dans une année sont possédés par les 40 % les plus pauvres.

Par ailleurs, certaines informations ne sont pas facilement disponibles parce que StatCan ne les calcule pas (mais peuvent être demandé moyennant parfois des frais) ou parce que leur calcul est impossible compte tenu des informations colligées par l'organisme.

En plus des indicateurs retenus par StatCan pour faire un portrait de la pauvreté au Canada, l'organisme publie de nombreuses statistiques économiques descriptives, lesquelles sont fort utiles pour réfléchir à la question de la pauvreté. Ces statistiques servent par exemple à calculer le panier de consommation de la MPC. C'est le cas du [coût du logement](#) et de [l'alimentation](#). Dans d'autres cas, ces données sont disponibles, mais n'ont pas été retenues dans la stratégie canadienne. C'est le cas du [coefficient de Gini](#) qui caractérise la concentration/répartition des richesses dans une population. StatCan produit aussi des statistiques descriptives sur les différents programmes sociaux fédéraux.

Finalement, l'organisme (en collaboration avec d'autres organismes fédéraux) produit des statistiques sur plusieurs éléments se rapportant à la pauvreté et l'exclusion, mais n'étant pas liés directement aux revenus des ménages, comme [le niveau de littératie](#) ou [l'accès aux bibliothèques](#).

Tableaux comparatifs

Les principaux indicateurs sont plus longuement présentés dans les annexes. Les tableaux qui suivent visent à offrir une vue d'ensemble des indicateurs économiques construits par StatCan. Des tableaux similaires sont disponibles plus bas.

Tableau 4 – Sommaire des caractéristiques des principaux seuils calculés par StatCan

	Type de seuil	Base de calcul	Taille du ménage de référence	Table d'équivalence ⁶	Unité géographique de référence	Type de comparaison	Dernière révision	Mise à jour du seuil	Sources des données	Commentaire
MPC	Absolu	Dépenses	Quatre (couple + enfants)	Racine carrée de la taille du ménage	53 RMR et tailles de localité	Évolution au Canada	2018	Annuel (MÀJ selon le type de dépense)	ECR ⁷ , ESF, panier de biens et services, etc.	Seuil de pauvreté officiel au Canada et seuil de référence au Québec.
MFR	Relatif	Revenus	Une personne	Racine carrée de la taille du ménage	Canada (StatCan) ou Québec (ISQ)	International et régional	s.o.	Annuel	ECR	La MFR-50 est retenue au Canada, la 60 en Europe.
SFR	Mixte	Revenus	Sept tailles de référence	Seuils exacts	5 tailles de localité	Historique	1992	Annuel (IPC)	EDF ⁸ , ECR	Désuet, pertinent pour séries chronologiques uniquement.

6 Façon dont on détermine les seuils pour les différents ménages en partant du ménage de référence.

7 Enquête canadienne sur les revenus.

8 Enquête sur les dépenses des familles. L'enquête a depuis été remplacée par l'Enquête sur les dépenses des ménages.

Tableau 5 – Seuils établis par les principaux indicateurs selon la localité et la taille du ménage, 2019 (\$ courants)

Taille du ménage	Canada	Québec (Province)			Montréal (RMR)	
	MFR-StatCan (Après impôt)	MPC (Base 2018) ⁹	MFR-ISQ (Après impôt)	SFR ¹⁰ (Après impôt)	MPC (Base 2018)	SFR ¹¹ (Après impôt)
Personne seule	25 068 \$	Entre 19 120 \$ et 20 545 \$	23 086 \$	Entre 14 325 \$ et 21 899 \$	20 545 \$	21 899 \$
Deux personnes	35 452 \$	Entre 27 039 \$ et 29 055 \$	32 648 \$	Entre 17 436 \$ et 26 653 \$	29 055 \$	26 653 \$
Trois personnes	43 419 \$	Entre 33 116 \$ et 35 585 \$	39 985 \$	Entre 21 711 \$ et 33 189 \$	35 585 \$	33 189 \$
Quatre personnes	50 136 \$	Entre 38 239 \$ et 41 090 \$	46 171 \$	Entre 27 085 \$ et 41 406 \$	41 090 \$	41 406 \$
Cinq personnes	56 054 \$	Entre 42 753 \$ et 45 940 \$	51 621 \$	Entre 30 843 \$ et 47 148 \$	45 940 \$	47 148 \$
Six personnes	61 404 \$	Entre 46 833 \$ et 50 325 \$	56 548 \$	Entre 34 206 \$ et 52 289 \$	50 325 \$	52 289 \$

Sources : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0232-01 Seuils de la Mesure de faible revenu \(MFR\) selon la source de revenu et la taille du ménage](#) (consulté le 19 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0241-01 Seuils de faible revenu \(SFR\) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants](#) (consulté le 19 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 19 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Seuils du faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 19 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Seuils du faible revenu selon la Mesure du panier de consommation \(MPC\) de l'année de base 2018, selon le type de collectivité rurale ou urbaine et la taille de l'unité familiale, Québec, 2015-2019](#) (consulté le 19 mai 2022).

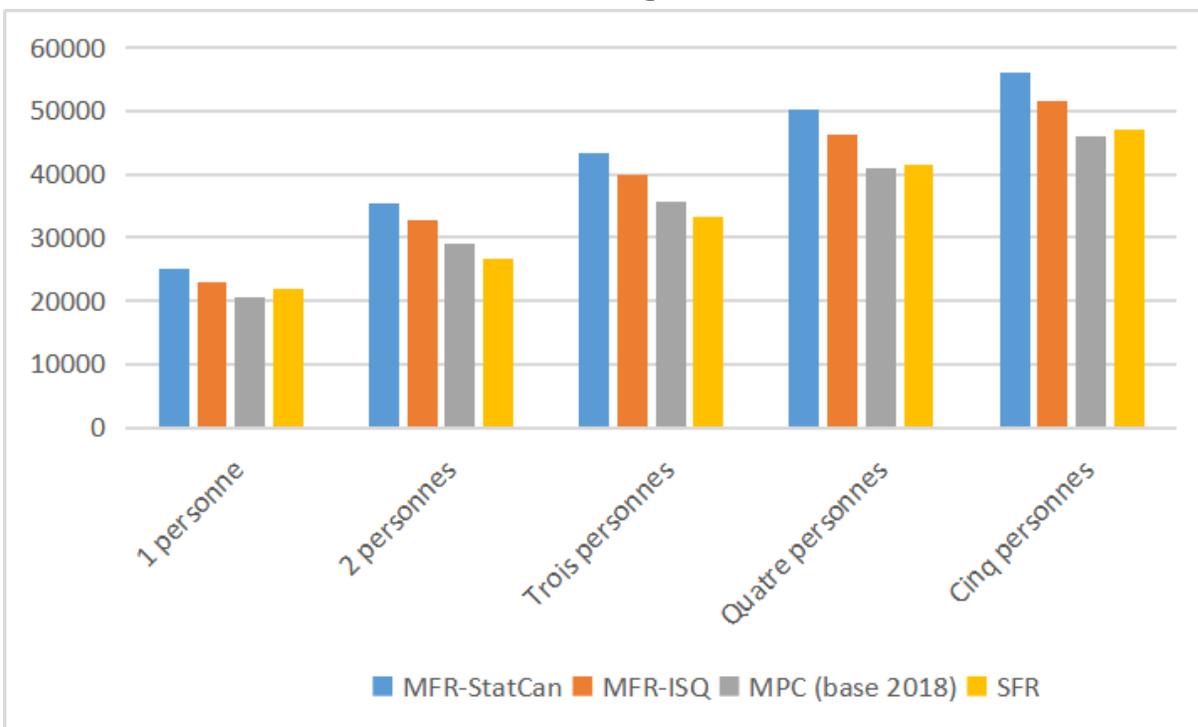
9 Calculé par l'ISQ. Le calcul peut être fait avec une table d'équivalence de racine carrée.

10 Selon la taille et le type de la localité.

11 Seuil pour une localité de 500 000 habitants et plus.

Le graphique qui suit reprend les informations de ce tableau pour la RMR de Montréal.

Graphique 1 – Comparaison des seuils établis par les principaux indicateurs selon la taille du ménage, Montréal, 2019



Sources : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 19 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0232-01 Seuils de la Mesure de faible revenu \(MFR\) selon la source du revenu et la taille du ménage](#) (consulté le 19 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0241-01 Seuils de faible revenu \(SFR\) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants](#) (consulté le 19 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Seuils du faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 19 mai 2022).

Tableau 6 – Seuils établis par les principaux indicateurs selon la localité et la taille du ménage, 2020 (\$ courants)

Taille du ménage	Canada	Québec (Province)			Montréal (RMR)	
	MFR-StatCan (Après impôt)	MPC (Base 2018) ¹²	MFR-ISQ (Après impôt) ¹³	SFR (Après impôt)	MPC (Base 2018)	SFR ¹⁴ (Après impôt)
Personne seule	26 570 \$	Entre 19 311 \$ et 20 753 \$	n. d.	Entre 14 431 \$ et 22 060 \$	20 753 \$	22 060 \$
Deux personnes	37 576 \$	Entre 27 310 \$ et 29 349 \$	n. d.	Entre 17 564 \$ et 26 849 \$	29 349 \$	26 849 \$
Trois personnes	46 021 \$	Entre 33 448 \$ et 35 945 \$	n. d.	Entre 21 871 \$ et 33 433 \$	35 945 \$	33 433 \$
Quatre personnes	53 140 \$	Entre 38 622 \$ et 41 506 \$	n. d.	Entre 27 284 \$ et 41 710 \$	41 506 \$	41 710 \$
Cinq personnes	59 412 \$	Entre 43 181 \$ et 46 405 \$	n. d.	Entre 31 070 \$ et 47 495 \$	46 405 \$	47 495 \$
Six personnes	65 083 \$	Entre 47 302 \$ et 50 834 \$	n. d.	Entre 34 457 \$ et 52 673 \$	50 834 \$	52 673 \$

Sources : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 19 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0232-01 Seuils de la Mesure de faible revenu \(MFR\) selon la source de revenu et la taille du ménage](#) (consulté le 19 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0241-01 Seuils de faible revenu \(SFR\) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants](#) (consulté le 19 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Seuils du faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 19 mai 2022).

12 Calcul maison à partir du tableau 11-10-0066-01 de StatCan.

13 Données non disponibles pour l'année 2020 au moment de la construction du tableau.

14 Seuil pour une localité de 500 000 habitants et plus.

Tableau 7 – Nombre et pourcentage de personnes sous les seuils de la MPC, du SFR et de la MFR au Québec en 2019

	MPC (Base de 2018)		SFR (Après impôt, base de 1992)		MFR-StatCan ¹⁵ (Après impôt)		MFR-ISQ (Après impôt)	
	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage
Ensemble	748	8,9	635	7,6	1123	13,4		10,7
18 à 64 ans	563	10,8	452	8,7	623	12	(16-64 ans)	9,8
65 ans et plus	85	5,4	120	7,6	369	23,2		15,8
Hommes	387	9,3	328	7,9	539	12,9		10,5
Femmes	361	8,6	307	7,3	584	13,9		10,8
Dans les Familles économiques	353	5,2	232	3,4	553	8,2	(Ménage de deux personnes ou plus)	6,8
Hors Familles économiques	394	24,6	404	25,2	570	35,6	(Ménage d'une personne)	31,7

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 22 mai 2022).

Institut de la statistique du Québec. [Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), seuils après impôt, particuliers, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

15 La MFR de StatCan est calculée à partir du revenu médian canadien tandis que la MFR de l'ISQ est basée sur les revenus au Québec. Les deux MFR sont calculées après impôt selon la base de 50 %.

Tableau 8 – Nombre et pourcentage de personnes sous les seuils de la MPC, du SFR et de la MFR au Québec en 2020

	MPC-StatCan (Base de 2018)		SFR-StatCan (Après impôt, base de 1992)		MFR-StatCan ¹⁶ (Après impôt)		MFR-ISQ (Après impôt)	
	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage
Ensemble	407	4,8	379	4,5	848	10,1		n. d.
18 à 64 ans	333	6,4	289	5,6	419	8,1	(16-64 ans)	n. d.
65 ans et plus	37	2,3	63	3,8	325	19,7		n. d.
Hommes	195	4,6	188	4,5	375	8,9		n. d.
Femmes	212	5	192	4,5	473	11,2		n. d.
Dans les Familles économiques	132	1,9	85*	1,3*	373	5,5	(Ménage de deux personnes ou plus)	n. d.
Hors Familles économiques	275	16,9	294	18,1	475	29,2	(Ménage d'une personne)	n. d.

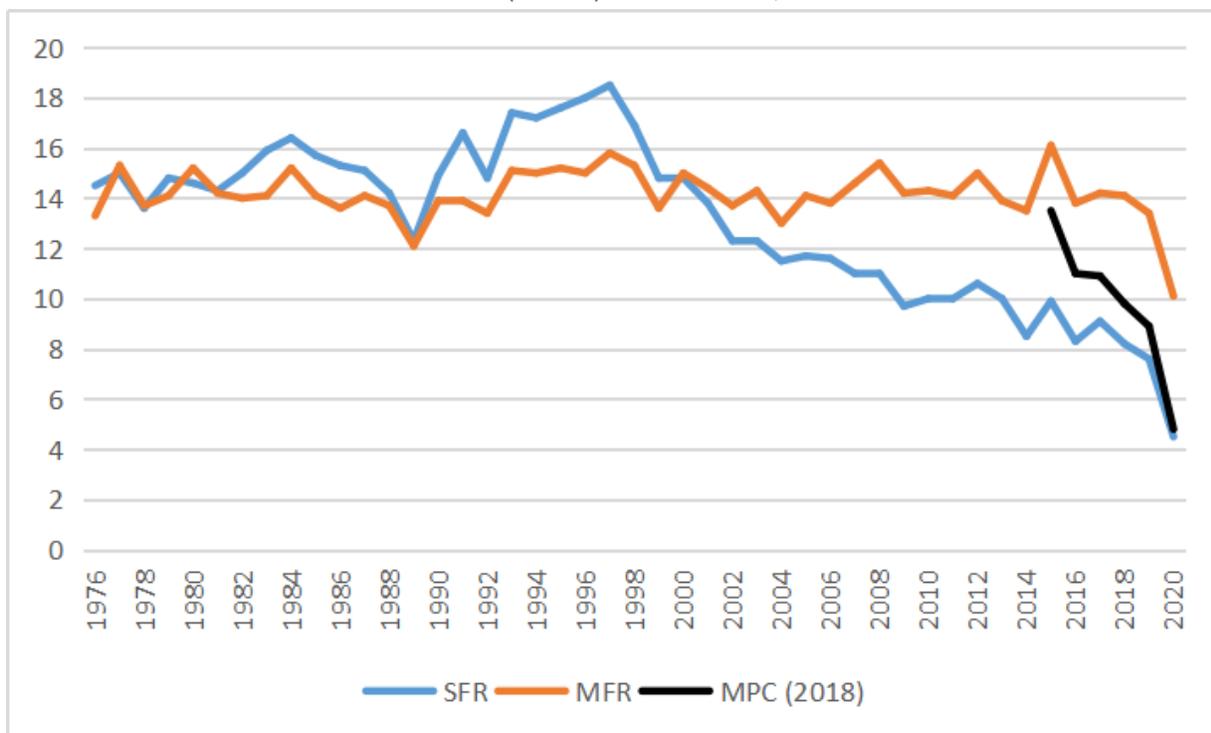
* À interpréter avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistique du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 22 mai 2022).

16 La MFR de StatCan est calculée à partir du revenu médian canadien tandis que la MFR de l'ISQ est basée sur les revenus au Québec. Les deux MFR sont calculées après impôt selon la base de 50 %.

Le graphique qui suit présente l'évolution depuis 1976 des taux (en pourcentage) au Québec pour les trois principaux indicateurs mesurés par StatCan. Il faut cependant interpréter avec prudence certaines séries chronologiques compte tenu de l'historique de la construction de ces indicateurs et de l'évolution des méthodes utilisées.

Graphique 2 – Pourcentage de personnes sous les seuils de la MPC (2018), du SFR et de la MFR (StatCan) au Québec, 1976-2020



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Tableau 9 – Nombre et pourcentage de personnes sous les seuils de la MFR, du SFR et de la MPC à Montréal en 2019

	MFR-StatCan (Après impôt)		SFR (Après impôt, base de 1992)		MPC (Base de 2018)	
	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage
Toutes les personnes	622	14,5	431	10,0	448	10,4
Personnes de 18 à 64 ans	363	13,1	295	10,7	339	12,3
Personnes de 65 ans et plus	165	22,8	85*	11,7*	49*	6,8*
Hommes	308	14,3	223	10,4	237	11,0
Femmes	314	14,6	209	9,7	211	9,8
Personnes dans les familles économiques	330	9,4	177*	5,0*	221	6,3
Personnes hors familles économiques	292	36,5	255	31,9	228	28,5

* À interpréter avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 22 mai 2022).

Tableau 10 – Nombre et pourcentage de personnes sous les seuils de la MFR, du SFR et de la MPC à Montréal en 2020

	MFR-StatCan (Après impôt)		SFR (Après impôt, base de 1992)		MPC (Base de 2018)	
	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage
Toutes les personnes	414	9,5	244	5,6	237	5,4
Personnes de 18 à 64 ans	225	8,1	177	6,3	191	6,8
Personnes de 65 ans et plus	127	17,9	44	6,2	n. d.	2,9*
Hommes	175	8,1	115	5,3	105	4,9
Femmes	240	10,9	129	5,9	132	6
Personnes dans les familles économiques	191	5,4	63*	1,8*	88*	2,5*
Personnes hors familles économiques	224	28,1	180	22,6	149	18,7

* À interpréter avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 22 mai 2022).

Autres indicateurs et données économiques

Plusieurs autres organismes ont créé des indicateurs économiques ou compilent des données statistiques portant sur les questions des revenus et des dépenses. Ainsi, pour les [revenus](#), des informations sont produites par StatCan, l'ISQ de même que par Revenu Québec. Ceci permet notamment de savoir la part des revenus totaux accaparés par chaque quintile ou décile, d'évaluer la [répartition des richesses](#), le nombre de personnes travaillant au [salaire minimum](#), l'évolution du [salaire médian](#), de la [dette des ménages](#), etc. Le CEPE recompile aussi plusieurs informations afin de produire des portraits statistiques concernant la pauvreté, par exemple afin d'évaluer le nombre d'[emplois faiblement rémunérés](#).

En ce qui concerne les dépenses, de nombreuses informations sont produites, notamment via l'[Enquête sur les dépenses des ménages](#) tel que mentionné plus haut. Des statistiques sont aussi produites par d'autres organismes, par exemple par la SCHL pour le [coût moyen des logements](#) via son [Enquête sur le logement locatif](#) (ELL).

L'[Institut de recherche et d'information socioéconomique](#) (IRIS) a lui aussi créé un seuil renvoyant à la question de la pauvreté économique : le Revenu viable, seuil absolu qui propose un panier de biens et services et en évalue le coût. Ce panier s'apparente à la MPC qui établit aussi un seuil absolu, mais s'en distingue dans la manière dont sont évalués les coûts des biens et services qui composent le panier.

Tableau 11 – Sommaire des différences entre le Revenu viable et la MPC pour le Québec

	Ménage de référence	Localité	Révision/MÀJ	Seuils (Mtl, famille de 4, 2021¹⁷)	Quelques différences de sources	Autres différences
MPC	Quatre (couple + deux enfants) puis ajusté selon la taille du ménage	Six : quatre selon la taille de la localité ainsi que deux villes au Québec.	2018 / annuel	45 222 \$	Alimentation (Santé Canada vs Dispensaire alimentaire de Montréal) Vêtements (ALL report vs ISQ) Logement (recensement vs données de la SCHL)	Âge des enfants (influe sur la taille du logement et le panier alimentaire) Calcul des revenus et de frais non discrétionnaires (soins de santé et frais de garderie)
Revenu viable	Trois ménages (célibataire, monoparentale avec un enfant et biparentale avec deux enfants)	Sept villes du Québec.	2021 / annuel	61 884 \$		

17 Seuil évalué par l'IRIS en indexant les seuils disponibles pour la MPC.

Tableau 12 – Sommaire des indicateurs économiques présentés dans les annexes du rapport

<p>Annexe A – B – C – D</p>	<p>Les principaux seuils utilisés pour parler de pauvreté au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe A – Mesure du panier de consommation (MPC) • Annexe B – Mesure de faible revenu (MFR) • Annexe C – Revenu viable • Annexe D – Seuil de faible revenu (SFR)
<p>Annexe E</p>	<p>Certains indicateurs économiques divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Coefficient de Gini, un indicateur de la répartition des richesses pour une population donnée; • La répartition des revenus, où sont présentées certaines sources et données portant sur la répartition des revenus dans la population, notamment selon le quintile; et, • La résilience des actifs, qui renvoie aux réserves financières disponibles aux ménages leur permettant de faire face à des imprévus.
<p>Annexe F</p>	<p>D'autres informations portent plus spécifiquement sur l'état des revenus et dépenses des individus et ménages. Certaines permettent d'aborder directement le thème de la pauvreté tandis que d'autres peuvent être d'intérêt général ou encore servir à composer d'autres indicateurs. Certaines informations portant sur les revenus et dépenses se retrouvent dans d'autres annexes, par exemple les revenus de prestation de programmes sociaux de même que les dépenses en logement et alimentation ont été intégrés à des annexes spécifiques sur ces thèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses des ménages, qui servent notamment à l'élaboration de certains seuils, mais peuvent aussi être utiles pour étudier certains enjeux spécifiques;

Annexe F
(suite)

- Les **revenus**, où sont présentés différents types de revenus, leurs définitions ainsi que certaines statistiques relatives à ce thème;
- La **dette** des ménages, notamment selon le quintile de revenu;
- Le **patrimoine économique** qui est à la disposition des ménages;
- Le **salaire horaire médian**, qui est notamment un des indicateurs retenus dans la stratégie fédérale de lutte à la pauvreté;
- Le **salaire minimum**, notamment son évolution dans le temps; et,

L'**emploi faiblement rémunéré**, concept défini de diverses manières selon les organismes.

Autres indicateurs de la pauvreté et de l'exclusion

Les annexes présentent aussi divers indicateurs qui sont parfois mobilisés dans les discussions sur la pauvreté et l'exclusion. Certains indicateurs renvoient à des seuils monétaires intimement liés aux débats sur la pauvreté – comme les prestations de certains programmes sociaux – tandis que d'autres sont intéressants afin de penser l'exclusion sociale. Finalement, certains éléments servent à calculer ou élaborer les principaux seuils, mais ont été intégrés à d'autres sections afin de regrouper l'ensemble des informations relatives à un même thème.

Indicateurs

Il existe peu d'indicateurs non économiques centraux qui ont un lien avec la pauvreté et l'exclusion. Les principaux sont :

- L'**Indice de défavorisation matérielle et sociale** (IDMS), élaboré par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) afin d'étudier l'évolution des inégalités en santé est un de ceux-ci. Il permet d'évaluer la « défavorisation » sur des thèmes précis pour de petites unités géographiques, notamment en étant intégrable à des bases de données administratives (ex. une base de données sur les maladies du cœur). La dimension « matérielle » renvoie à la privation de biens et commodités tandis que la défavorisation « sociale » touche davantage aux enjeux d'isolement et d'un réseau social ténu.
- L'**Indice de milieu socioéconomique** (IMSE) est produit par le ministère de l'Éducation afin de synthétiser des variables influençant la réussite scolaire. Il est notamment utilisé afin de cibler certains milieux scolaires dans l'attribution de ressources (ex. Club des petits déjeuners).
- Les **taux de littératie, numératie** et de capacité de résolution de problème dans un environnement technologique sont produits par StatCan. Ces taux sont mesurés dans le cadre d'un projet plus large de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

D'autres indicateurs, non présentés dans le document et se rapportant moins à la thématique de la pauvreté et de l'exclusion, sont aussi parfois mis de l'avant, notamment par des organismes indépendants. C'est le cas de l'*Economic Stress Index*, créé par la firme Angus Reid pour quantifier le stress financier des individus. Il existe aussi des

propositions d'indicateurs comme l'[Indice du Bonheur](#), l'[Indice de l'humeur](#) et l'[Indice du bonheur au travail](#), qui sont calculés par la firme Léger Marketing. Certains organismes ont quant à eux tenté d'offrir des portraits généraux (voir par exemple les [Indicateurs du bien-être du Québec](#), un tableau de bord recensant divers indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pouvant jouer sur le bien-être).

Il existe enfin plusieurs indicateurs et données portant sur les inégalités sociales entre les groupes sociaux (ex. hommes et femmes). Ceux-ci sont toutefois peu mobilisés dans les débats sur la pauvreté et l'exclusion sociale et ne sont donc pas présentés dans ce document.

Source et type de données disponibles par thème

Comme pour les indicateurs économiques, une large portion des données que nous présentons ici sont produites soit par StatCan dans le cadre de ses différentes enquêtes, mais aussi de certains travaux de compilation. Cependant, pour plusieurs thèmes, une plus grande diversité d'organismes produit des données, notamment administratives. C'est le cas pour le logement; StatCan administrant à ce sujet notamment l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) alors que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) produit annuellement l'Enquête sur le logement locatif (ELL) qui est la principale référence utilisée dans les débats publics. À ceci, il faut ajouter des statistiques descriptives produites par d'autres organismes comme la Société d'habitation du Québec (SHQ) et certains organismes municipaux. Finalement, différents organismes non gouvernementaux comme les organismes communautaires notamment, se retrouvent aussi à cumuler et construire des statistiques sur ces thèmes, parfois afin de mettre en évidence les lacunes des données produites par les organismes gouvernementaux, parfois afin de documenter d'autres aspects qu'ils estiment prioritaires.

Une situation similaire peut être constatée dans le champ de l'alimentation où plusieurs organismes compilent et produisent différentes informations. Ainsi, le coût des paniers alimentaires, utilisé pour des indicateurs comme la MPC ou le revenu viable, repose à la fois sur la construction d'un panier diététique et sur le calcul du coût de ce panier, ces indicateurs pouvant ainsi impliquer plus d'un organisme dans le cadre de leur élaboration et mise à jour.

Dans le domaine de l'Éducation et de la culture, les sources d'informations sont aussi multiples, notamment en ce qui concerne l'accès aux bibliothèques, thématique qui peut être abordée tant via la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) que

l'indice de proximité géographique développé par StatCan. La situation est similaire pour les inégalités sociales de santé (ISS) qui sont largement traitées par l'INSPQ, mais font aussi l'objet d'attention de la part de StatCan et d'autres organismes.

Tableau 13 – Sommaire des indicateurs non économiques et des thèmes présentés dans les annexes du rapport

<p>Annexe G</p>	<p>Certains programmes sociaux sont présentés, notamment afin d'expliquer la manière dont le calcul des prestations est fait ainsi que le nombre de personnes qui y ont recours. Des exercices sont parfois faits afin de comparer les prestations que les personnes peuvent obtenir par rapport à certains des seuils présentés aux annexes A, B, C et D.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes provinciaux d'assistance sociale, dont le programme d'aide sociale et de solidarité sociale, qui sont ciblés dans la stratégie provinciale; • L'Allocation canadienne pour enfant, mesure phare de la politique fédérale de lutte à la pauvreté; et, • L'Aide financière aux études, programme provincial qui a fait l'objet de plusieurs luttes sociales.
<p>Annexe H</p>	<p>Différentes données relatives au thème du logement et de l'habitation, thème important pour le calcul de divers seuils et qui est souvent considéré comme un indicateur central dans les réflexions portant sur la pauvreté et l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le coût du logement locatif, qui est une composante centrale de la mesure du panier de consommation ainsi que du revenu garanti, qui structure certaines politiques publiques et qui fait l'objet de nombreux débats; • Les seuils de revenus déterminant l'éligibilité à un logement subventionné de même que les listes d'attentes pour un HLM ou subvention au logement qui sont un des moyens dont se sont dotés les gouvernements afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion; et, • L'itinérance, qui constitue un des indicateurs couramment mobilisés dans les débats sur la pauvreté.

<p>Annexe I</p>	<p>Les mesures liées à l'alimentation, autre grande thématique se rapportant à la pauvreté et qui peut être abordée sous divers angles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le calcul du panier alimentaire, composante centrale dans l'élaboration de seuils absolus de pauvreté; • L'insécurité alimentaire, qui est un indicateur de la pauvreté; • Les dépenses en alimentation, qui peut servir à informer le débat autour de l'alimentation; • La dynamique des déserts alimentaires, qui sont parfois pensés comme des éléments contribuant à l'exclusion sociale; et, • Le recours aux banques alimentaires, souvent retenu comme un indicateur de pauvreté ou de précarité économique.
<p>Annexe J</p>	<p>Certains indicateurs et données qui sont utilisés dans les domaines de l'éducation et de la culture, parfois intégrés dans les réflexions sur l'exclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Indice de milieu socioéconomique (IMSE), notamment utilisé par le ministère de l'Éducation; • Les niveaux de littératie et numératie, qui peuvent être pensés comme faisant partie des déterminants de l'exclusion sociale; et, • L'accès aux bibliothèques publiques qui sert notamment à mettre de l'avant la pertinence de penser l'accès à la culture.
<p>Annexe K</p>	<p>Certaines composantes de la sphère de la santé, domaine où se voient à la fois des déterminants et effets de la pauvreté et de l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Indice de défavorisation matérielle et sociale développé par l'INSPQ, mais désormais utilisé en dehors du domaine de la santé publique; • Les besoins insatisfaits en santé, qui permettent de mesurer un phénomène qui est notamment lié à la pauvreté et aux inégalités sociales; et, • Les inégalités sociales en santé, élément logique à aborder à la suite du point précédent.

Il est important de rappeler qu'il existe de nombreux autres éléments qui peuvent et doivent être pensés comme des indicateurs de la pauvreté ou de l'exclusion. Ce document tente de relever les éléments qui sont à la fois les plus régulièrement mobilisés dans les débats sur la pauvreté, qui sont quantifiables et qui sont régulièrement mesurés. En somme, ce que nous faisons ici est un portrait d'indicateurs de la pauvreté et non de la pauvreté elle-même.

La construction et valeur des statistiques

Les enquêtes de Statistique Canada

Les principaux indicateurs compilés par StatCan reposent sur certaines enquêtes comme l'[Enquête canadienne sur le revenu](#) (ECR) ainsi que sur certaines bases de données comme celles construites à partir des relevés fiscaux.

À cet égard, les principales enquêtes à connaître sont :

- Le **programme de recensement de la population** qui est conduit tous les cinq ans auprès de l'ensemble des ménages. Il fournit différentes informations qui sont utilisées notamment dans la construction de certains indicateurs ou comme base d'échantillonnage.
- L'[Enquête sur la population active](#) (EPA) qui est une enquête transversale mensuelle menée par téléphone collectant entre autres des informations sur les conditions et temps de travail. L'échantillon, aléatoire stratifié, est composé d'à peu près 56 000 ménages représentant 100 000 personnes en emploi qui sont suivies pendant six mois. Les travailleurs étrangers temporaires, évalués à 2 % de la population ciblée, ne sont pas distingués dans cette enquête.
- L'**Enquête canadienne sur le revenu** (ECR) est une enquête annuelle qui permet d'avoir des informations sur les revenus, les types de revenus, la composition des ménages et certaines caractéristiques. Il s'agit d'un sous-échantillonnage de l'EPA construit sur une base de panels (échantillonnage aléatoire aréolaire stratifié); 47 000 ménages font partie de la dernière enquête. Plusieurs données sur les revenus et la répartition des revenus y sont disponibles. Il est aussi possible d'avoir accès au [fichier de microdonnées à grande diffusion](#) (les données ont toutefois un certain retard).
- L'[Enquête sur les dépenses des ménages](#) (EDM), faite aux deux ans, fournit un portrait des dépenses des ménages ainsi que des caractéristiques sur leur logement. Elle sert notamment à la révision du panier de l'IPC. C'est une enquête transversale avec échantillonnage stratifié. L'échantillon est d'un peu plus de 48 000 logements (unité de base) pour le pays. La participation y est volontaire et consiste à remplir un questionnaire en ligne ainsi qu'un journal papier afin de compiler l'ensemble des dépenses effectuées par les personnes résidant dans le logement sur une période X. Les données reçues sont classifiées par type de

dépense (650 codes) et couplées avec les données d'impôt. L'enquête fournit notamment des informations pour les dépenses moyennes en matière d'alimentation et de logement. Si le SFR devait être mis à jour, c'est cette enquête qui serait utilisée.

Il existe aussi certaines enquêtes qui peuvent être importantes à considérer lorsqu'il est question d'un groupe social spécifique, par exemple :

- L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) porte sur la population d'identité autochtone du Canada âgée de 15 ans et plus qui vit dans un logement privé (mais qui ne réside pas dans une réserve indienne). Elle est faite aux cinq ans et constitue l'une des rares sources de données, avec le programme du recensement et l'Enquête canadienne sur le revenu, permettant d'avoir des informations relativement fiables sur la condition socioéconomique des ménages autochtones.
- L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI), effectuée aux cinq ans dans la foulée du programme de recensement du Canada, constitue la principale source d'information statistique portant sur une population associée à la catégorie « personnes handicapées ».

Données disponibles

Dans plusieurs cas, les données produites par StatCan ainsi que les indicateurs compilés sont disponibles sous forme de tableaux modifiables (par exemple en ciblant le territoire et l'année de référence). **C'est en grande partie de ces tableaux que sont tirées les statistiques reproduites dans ce document.** Les données sont cependant générales : la province ou la région métropolitaine de recensement (RMR) sont souvent les plus petites unités géographiques pour lesquelles les données sont facilement disponibles.

L'unité de référence (comme l'individu ou la taille d'un ménage) n'est pas toujours la même. Ainsi les concepts de « famille économique » et de « famille non-économique » sont souvent utilisés plutôt que ceux plus connus renvoyant à la forme d'un ménage.

Parfois, les données disponibles pour les personnes vivant dans une famille économique peuvent être transposées pour des catégories d'analyses usuelles (ex. monoparentale et biparentale). À l'inverse, les données disponibles pour les personnes hors famille économique ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir en faire des sous-groupes. Il n'est donc pas toujours possible d'avoir certaines données pour les **personnes vivant seules**. Pour avoir une telle information, il faut soit en faire la demande à StatCan (moyennant parfois des frais), en faire le calcul soi-même (ex. si l'on a accès aux fichiers de microdonnées à grande diffusion d'une enquête) ou attendre qu'un autre organisme traite les données (ex. l'ISQ).

Une **famille économique** renvoie à tout ménage de plus d'une personne liée par des liens de sang, d'alliance, etc. comprenant les familles d'accueil. Les personnes **hors famille économique** sont toutes les personnes résidant seules ou encore avec des personnes avec lesquelles elles n'ont pas un lien de sang, d'alliance, etc. Les personnes vivant en colocation ou vivant seules y sont donc regroupées.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie chaque année, à partir des données produites par StatCan, des tableaux et analyses sur les principaux indicateurs de la pauvreté.

Étant donné que les données facilement accessibles de StatCan sont partielles, plusieurs organismes privés et publics recompilent les données afin d'offrir un portrait géographique plus précis ou encore afin de modifier et détailler certaines catégories d'analyse. Le principal défaut de cette pratique est que le temps de traitement nécessaire prolonge encore plus la période durant laquelle les informations ne sont pas disponibles.

Limites des statistiques disponibles

Malgré la qualité des données produites par les organismes de statistique comme StatCan et l'ISQ, certains enjeux sont à prendre en considération lorsqu'elles sont consultées et mobilisées. Ces éléments n'invalident pas la pertinence de construire et d'utiliser ces statistiques, mais, dans une société où les chiffres prennent parfois l'apparence de faits indiscutables, ils appellent à faire preuve de nuance en rappelant que les statistiques ne sont souvent qu'une photographie d'un enjeu complexe.

Le premier élément porte sur les populations et territoires qui sont exclus des enquêtes servant à construire les statistiques. Pour les enquêtes de StatCan, il y a notamment les exclusions formelles ([voir l'encadré](#)), ce qui contribue à [rendre invisibles certains groupes sociaux](#). Elles sont justifiées par un souci d'obtenir des données fiables, que ce soit parce que l'échantillonnage ne permettrait pas d'avoir de données généralisables ou que la conception d'une enquête n'est pas adaptée à un contexte donné. Ces exclusions représentent généralement 2 % de la population ce qui en diminue l'impact sur les statistiques générées, mais empêche tout de même d'avoir des informations touchant ces groupes. Afin de pallier cette lacune, des enquêtes spécifiques sont parfois faites.

Pareillement, certaines statistiques qui sont produites par StatCan – par exemple le pourcentage de personnes qui se retrouvent en situation de pauvreté au Canada selon la mesure du panier de consommation – ne

portent pas sur l'ensemble de la population canadienne. Dans l'exemple donné, les territoires (Yukon, Nord-Ouest, Nunavut) sont exclus. Encore une fois, ces exclusions représentent un faible pourcentage de l'ensemble, ce qui vient atténuer l'impact sur les statistiques produites. Cependant, ceci est à prendre en considération, notamment dans les débats publics qui – contrairement aux publications de StatCan – ne relèvent pas ces exclusions, se contentant d'affirmer sans nuance des taux (ex. « X % de la population canadienne est pauvre »).

Il est possible d'avoir certaines informations grâce à des enquêtes spécifiques ou au programme du recensement tandis que StatCan travaille à pallier ces angles morts dans ses données (par exemple en élaborant une [MPC-Nord](#)).

Exclusions

Dans l'ensemble, les enquêtes faites par StatCan se ressemblent dans leur méthodologie et certaines limites reviennent, notamment en ce qui a trait aux exclusions. Sont généralement ou souvent exclus de ces enquêtes :

- Les personnes résidant sur un territoire autochtone.
- Les membres de l'armée régulière de même que parfois leurs familles lorsqu'elles résident sur une base militaire.
- Les personnes résidant dans un établissement institutionnel (ex, les personnes qui vivent en CHSLD) de même que parfois les personnes qui vivent dans un logement collectif (ex, les résidences étudiantes).
- Les personnes qui vivent dans les régions très éloignées ou très faiblement peuplées (ex, Grand Nord).
- Certains groupes d'âge selon l'enquête (ex, les personnes de moins de 15 ans pour l'EPA).

Il existe aussi des exclusions qui, contrairement aux premières, ne sont pas planifiées et découlent de la manière dont sont construits les indicateurs ou de défis dans la collecte de données. Par exemple, les statistiques portant sur la Mesure du faible revenu (MFR), étant donné qu'elles reposent sur les revenus déclarés, excluent les personnes n'ayant pas rempli leurs déclarations d'impôts – situation qui entretiendrait une relation avec la pauvreté – de même que les revenus qui ne sont pas déclarés.

Lorsqu'elles sont basées sur des méthodes d'échantillonnage, les statistiques produites impliquent aussi une part d'imprécision qui est rarement communiquée. À ces éléments, il faut ajouter que deux organismes peuvent aussi faire des choix méthodologiques différents lorsqu'ils mesurent une même chose. C'est ce type d'éléments qui peuvent expliquer certaines différences pour une même statistique, comme le pourcentage de la population se retrouvant sous le seuil de faible revenu selon la mesure de faible revenu (MFR-50% après impôt).

Des enjeux similaires surviennent aussi dans le temps, par exemple à cause de changements aux indicateurs mesurés ou encore du fait que les enquêtes sur lesquels reposent ces indicateurs changent et avec elles leurs méthodologies. Le cas de la mesure du panier de consommation est souvent abordé : le panier de biens et services a fait l'objet de révisions importantes qui limitent significativement la possibilité de faire des [comparaisons dans le temps](#). Par contraste, si cet indicateur n'avait pas été révisé ou si sa base de 2000 avait été conservée pour des comparaisons historiques, un biais serait

Quel est le pourcentage de personnes à faible revenu en 2015 au Canada et au Québec selon la MFR?

Selon les sources, une même statistique peut connaître des variations. Par exemple, selon les données tirées du programme du recensement canadien de 2016, la fréquence du faible revenu (MFR-Apl) est de 14,2 % au Canada et de 14,6 % au Québec. Selon l'Enquête canadienne du revenu (ECR), elle aussi réalisée par StatCan, les taux sont évalués à 14,3 % au Canada et 16,1 % au Québec. Finalement, selon l'ISQ, qui se base sur les données de l'ECR, mais effectue son calcul différemment, c'est 11,1 % des particuliers au Québec qui se retrouvent dans cette situation.

Tableau 14 – Faible revenu en 2015 selon la source (MFR-Apl 50 %)

	Canada	Québec
Recensement 2016 (StatCan)	14,2 %	14,6 %
Enquête canadienne sur le revenu (StatCan)	14,3 %	16,1 %
Enquête canadienne sur le revenu (ISQ)	n.d	11,1 %

À ces variations pour une même statistique, ajoutons que la MFR peut aussi être calculée :

- à 50 % ou 60 %;
- selon le revenu du marché, le revenu après impôt, et le revenu total; et,
- selon un seuil « flottant » ou « fixe » ([Zhang 2015](#)).

survenu en ne prenant pas en considération l'évolution des normes de consommation au Canada.

Pareillement, comme discuté plus loin, la méthodologie utilisée dans l'Enquête sur les dynamiques de travail et du revenu (EDTR) – qui sert de source de donnée pour calculer la MPC avant 2012 – entraîne une sous-représentation des nouveaux immigrants, limitant l'utilité de cet indicateur pour étudier l'évolution de la pauvreté de cette population.

Ville, île ou RMR de Montréal?

Les zones géographiques sont aussi soumises à des changements dans le temps en plus de pouvoir être trompeuses. Par exemple, dans le présent document, plusieurs statistiques sont présentées pour Montréal, mais s'agit-il de la ville de Montréal, de l'île de Montréal ou de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal? (Dans ce document, sauf lorsque mentionné, c'est le RMR de Montréal.) Pareillement, la notion de dollar (ex, le salaire médian horaire en dollar) peut s'exprimer en dollar constant ou dollar courant. S'agit-il de données désaisonnalisées ou non?

Les statistiques reposent sur un ensemble de notions qui sont rarement détaillées adéquatement dans les publications grand public et débats. Afin de pouvoir avoir accès à l'ensemble de ces informations, des liens menant aux sources d'origine ainsi qu'à des documents revenant sur ces notions sont inclus dans le corps de texte.

Sur un autre plan, la manière dont sont présentées les données mérite aussi une attention. Ainsi, les données publiées par l'ISQ et StatCan comportent des différences importantes pour certains éléments – même lorsqu'elles sont basées sur les mêmes enquêtes du fait que des découpages différents sont faits.

Des expressions diverses

Les termes utilisés peuvent parfois varier pour un même phénomène ou deux éléments difficiles à différencier (ex, les expressions « hors famille économique » et « hors famille de recensement » de StatCan). En parallèle, deux organismes peuvent utiliser un même terme, mais en lui donnant une substance différente (ex, quel type de revenu est considéré ou non).

À cet égard, notons en premier lieu que la présentation des données pour les différents seuils de faible revenu (MPC, MFR, SFR) n'est pas exactement la même : le groupe d'âge des « jeunes » est de moins de 18 ans pour StatCan et de moins de 16 ans pour l'ISQ. Corollairement, le groupe des « adulte » est lui aussi différent. Ceci vient par extension modifier les statistiques relatives à ces groupes

d'âge. La situation n'est cependant pas uniforme, le calcul par Statistique Canada du [coefficient de Gini](#), qui porte sur la distribution des revenus, est fait pour la population de 16 ans et plus.

Pareillement, tandis que l'institut québécois présente les données selon le type et la taille du ménage, StatCan utilise le concept de famille économique. Cette différence importe particulièrement pour les ménages d'une seule personne qui sont représentés dans les tableaux de l'ISQ, mais pas dans ceux de StatCan. Il n'est donc pas toujours possible de faire un portrait des personnes seules qui sont plus souvent touchées par le faible revenu bien que StatCan puisse en traiter dans certains articles. En parallèle, si l'organisme présente des statistiques sur certaines formes de ménages, ceci n'est pas uniforme. Par exemple, dans le [tableau 11-10-0135-01 – Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#), qui est souvent référé dans ce document, il est possible de ventiler les statistiques selon diverses caractéristiques tel « Personnes de moins de 18 ans dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête ». En revanche, il n'est pas possible de produire des statistiques similaires pour les adultes se trouvant dans une famille monoparentale. Un autre [tableau dynamique](#) permet cependant d'obtenir les statistiques pour les personnes dans une famille monoparentale, mais pas d'avoir l'information pour les personnes adultes spécifiquement. On retrouve encore une telle situation pour les données portant sur les [taux d'entrée et sortie du faible revenu](#).

Ménage d'une personne ou personne seule?

Un exemple qu'il est parfois difficile d'interpréter les statistiques disponibles peut être pris dans les tableaux de l'ISQ portant sur les taux de faibles revenus selon la MPC pour les ménages d'une personne puisque le taux est calculé à l'échelle des unités familiales et non des ménages comme pour la MFR. Cette différence fait que dans [un tableau](#), le taux de faible revenu pour les personnes dans un « ménage d'une personne » (18,9 % en 2019) n'est pas le même que le taux pour les « personnes seules » (24,2 % en 2019) dans [un autre tableau](#).

La base de la MPC étant l'unité familiale, deux personnes colocataires peuvent être un même ménage (autre type de ménage), mais être considérées comme des « personnes seules ». Une « personne seule » peut donc être membre d'un ménage d'une personne ou d'un autre type de ménage (ex, colocataires). À l'inverse, la base de calcul de la MFR étant le ménage, on ne retrouve pas ce type de distinction.

Les informations accessibles facilement ne sont donc pas toujours uniformes sur ce plan. Selon le thème, certains groupes d'âge – particulièrement les personnes de 18 ou 16 ans et moins – peuvent aussi être exclus, comme mentionné plus haut en ce qui a trait au coefficient de Gini. Ceci peut devenir un enjeu lorsque plusieurs indicateurs sont utilisés de front, mais sans se soucier s'ils utilisent les mêmes bases, parlent des mêmes populations, territoires, etc.

Souvent, les seules alternatives, si un organisme tiers n'a pas retravaillé les données disponibles, sont de faire une demande à Statistique Canada (moyennant des frais), ou utiliser les fichiers de microdonnées à grande diffusion (ou encore, demander un accès restreint) afin d'obtenir des statistiques répondant à des critères spécifiques (ex. pour des zones géographiques spécifiques).

On notera en terminant que la mise à jour des données peut aussi entraîner des enjeux. Par exemple, si on reproduit dans un tableau les [seuils de la MPC](#) pour les années 2015-2019, en dollar constant de 2019 – la mise à jour des seuils avec ceux de 2020 vient modifier l'ensemble des seuils en faisant passer le dollar constant de référence de 2019 à 2020. Dans les tableaux dynamiques de StatCan, des révisions peuvent aussi être faites entraînant des changements dans les données disponibles (par exemple, pour le taux de personnes se trouvant sous un seuil) entre deux consultations.

Limite des données présentées

Les informations qui sont présentées dans ce document ont aussi comme limite de n'être que des reproductions partielles des informations disponibles. Certaines caractéristiques (ex, l'âge), périodes, etc. ne sont pas systématiquement intégrées afin de mettre en évidence certaines données et de simplifier la présentation, l'objectif étant principalement de mettre de l'avant le type d'information qui peut être facile d'accès. Il faut donc privilégier de se référer aux documents originaux et écrits académiques pour consulter des statistiques et analyses sur ces dernières.

Malgré ces notes critiques, les tableaux produits par l'ISQ sont riches d'information tandis que ceux (très nombreux) de StatCan, bien que souvent un peu moins détaillés pour le Québec, peuvent être personnalisés, facilitant ainsi leur utilisation et augmentant leur pertinence.

Les invisibles

Certains des groupes les plus touchés par la pauvreté peuvent être invisibilisés dans les statistiques produites sur ce sujet. Les personnes handicapées, les personnes autochtones, les femmes monoparentales par exemple. Ceci est dû à plusieurs facteurs, comme les [exclusions](#) mentionnées plus haut (ex. le fait que plusieurs enquêtes n'incluent pas les personnes vivant dans des communautés autochtones), la manière dont les statistiques sont ventilées (ex. absence ponctuelle d'une catégorie « chef-e d'une famille monoparentale »), etc.

On retrouve ainsi relativement peu d'informations disponibles sur les populations autochtones et encore moins sur celles résidant dans une communauté autochtone. De

plus, les données produites par StatCan et qui sont facilement accessibles sont rarement disponibles pour le Québec ou la RMR de Montréal tandis que l'ISQ ne semble pas produire de portraits spécifiques à cet égard pour le Québec. Pareillement, il n'est pas vraiment possible d'aborder la pauvreté en lien avec la diversité des identités sexuelles et de genres.

Quelques statistiques disponibles sur ces groupes invisibilisés ont été reproduites dans le document, principalement à partir d'analyses faites des données du recensement de 2016, celles du dernier recensement n'étant pas disponibles lors de la rédaction. De manière récurrente, les données disponibles qui ont été consultées mettent en évidence que l'appartenance à un groupe minoritaire (qu'il soit quasi invisible ou non dans les statistiques) augmente les chances de disposer d'un faible revenu selon un des principaux indicateurs. Plusieurs études et analyses mettent aussi en évidence les liens qui existent entre les diverses inégalités sociales, la pauvreté et l'exclusion sociale.

La pauvreté chez les personnes ayant une identité autochtone

Concernant les personnes ayant une identité autochtone et résidant dans un milieu urbain, une synthèse des données est disponible dans un article publié par StatCan ([Arriagada et al. \(2020\) Les Autochtones vivant en milieu urbain](#)). Cet article revient non seulement sur les indicateurs économiques de la pauvreté, mais aussi sur la thématique de l'insécurité alimentaire.

Les représentations géographiques

Visualiseur du recensement et cartes

Statistique Canada a un outil permettant de [visualiser certaines informations provenant du recensement](#). Il s'agit principalement d'informations de base (ex. niveau d'emploi, niveau de scolarité, langue parlée, etc.), mais il est aussi possible de produire des cartes sur le thème des revenus en ciblant par exemple les personnes sous le seuil de la [mesure de faible revenu \(MFR\)](#).

StatCan produit aussi des [cartes](#) représentant géographiquement la proportion de personnes vivant dans un ménage ayant un revenu inférieur à la MFR ou se retrouvant en situation de pauvreté selon la [mesure du panier de consommation \(MPC\)](#), mais aussi selon d'autres caractéristiques mesurées par le recensement.

Construction de cartes

Il est possible de construire des cartes géographiques à partir des fichiers de microdonnées des enquêtes de StatCan. Pour se faire, il est nécessaire d'utiliser les logiciels Beyond 20/20 et ArcGIS, tous deux généralement disponibles dans les universités. Pour la méthode, voir le document [Cartographier des données du recensement de Statistique Canada](#) produit à l'Université Sherbrooke (Boissonneault 2020) pour le recensement de 2016.

Atlas de la défavorisation

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) produit aussi une carte interactive (l'[Atlas de la défavorisation du MEQ](#)) pour son [IMSE](#) ainsi que l'indice du seuil de faible revenu, soit la proportion de familles qui ont des enfants dont le revenu est près ou sous le [SFR](#).

Mesure de proximité

Mesure de la proximité des services et commodités : ensemble expérimental d'indicateurs pour les quartiers et les localités (StatCan, 2021)

StatCan a récemment créé une [Base de données des mesures de proximité \(BDMP\)](#) nationale [à la demande de la SCHL](#). L'objectif est de mesurer la proximité de différents éléments (10 en tout) pour une zone de référence (îlot de diffusion) afin d'attribuer à chaque zone de référence un indice de proximité (situé en 0 et 1) pour chacun des éléments. Les informations peuvent être [visualisées sur une carte interactive](#).

Les dix services et commodités sont : proximité de l'emploi, des [épiceries](#), des pharmacies, des établissements de soins de santé, des garderies, des établissements d'enseignement primaire et secondaire, du transport en commun, des parcs de voisinage et des [bibliothèques](#).

Les sources varient selon ces différents éléments, le registraire des entreprises du Canada, les fonds de Statistique Canada, les bases de données d'organismes des paliers provinciaux et municipaux ainsi que certaines plateformes en lignes (ex. pour la présence d'arrêts de bus). En tout, un demi-million d'éléments sont présents dans la base de données après avoir été retraités (retrait des doublons, etc.).

Pour chacun des 10 services et commodités évalués, la distance réelle (plutôt qu'à vol d'oiseau) est calculée entre une zone de référence (ex. un pâté de maisons) et les zones avoisinantes comprenant les services. L'indice est calculé différemment selon le type de service; la distance (entre 1 km et 10 km), la manière de se déplacer (à pied ou en voiture), la masse (simple présence du service ou selon son importance), etc. variant pour l'ensemble des 10 éléments évalués. Le calcul est notamment basé sur l'idée que plus un service est proche, plus il est accessible et les personnes auront tendance à interagir avec.

Le calcul est basé sur les îlots de diffusion (ID), plus petite unité de diffusion de données de StatCan (correspondant à un pâté de maisons en zone urbaine). La distance (à pied ou en voiture) est calculée à partir des centroïdes des ID et le résultat fait l'objet d'une pondération uniforme permettant de créer un indice de proximité entre 0 et 1 – 1 indiquant que le service est accessible. Selon le service ou la commodité qui est traitée, l'indice peut traduire, en plus de la proximité physique, le fait qu'il existe plusieurs services accessibles ainsi que leur masse (ex. la taille d'un service de santé ou l'importance d'une épicerie).

Il s'agit de la première fois que StatCan crée une base de données sur la thématique de la proximité, laquelle est appelée à évoluer avec le temps, notamment du fait de l'amélioration/augmentation des sources de données, mais aussi de modifications à la méthodologie. Il est aussi possible que la base soit élargie afin de prendre en compte d'autres services et commodités.

La principale limite de la base de données repose sur le fait que les sources d'informations ne sont pas uniformes ni exhaustives ce qui empêche de pleinement rendre compte de l'ensemble des services et commodités visés (ex. la présence d'arrêts d'autobus). La taille de l'ID peut aussi jouer sur le résultat pour certains ID étendus.

Conclusion

Ce document a été produit afin de faciliter la compréhension des données qui sont souvent au cœur des débats sur la pauvreté. Nous avons donc tenté d'explicitier les avantages et limites des différents indicateurs tout en restant succincts. Les annexes qui suivent remplissent le même objectif, mais élaborent plus en détail les différents indicateurs, leurs composantes et certains débats qui leur sont associés.

Au travers du document, certains constats importants ressortent, le caractère éminemment politique des indicateurs de faible revenu étant sans doute la considération traversant l'ensemble de ces constats.

1. L'élaboration des indicateurs repose sur une série de choix plus ou moins arbitraires et politiques. Dans notre société, la pauvreté est pensée à l'aulne de la capacité à accéder à un seuil minimum de ressources matérielles (et parfois même strictement monétaire) largement déterminé par les normes sociales et luttes politiques antérieures. Ainsi, le fait de considérer tel service ou bien comme essentiel ou non – donc de les intégrer ou non dans le calcul du seuil minimum de ressources nécessaires – est souvent tributaire de l'évolution des normes de consommation (qui reposent elles-mêmes sur des dynamiques économiques et politiques) ainsi que de l'évolution des luttes sociales. Ceci implique, d'une part, de bien cerner ce dont traitent ces indicateurs avant de les mobiliser. D'autre part, ces considérations montrent la pertinence de remettre constamment ces indicateurs en question ainsi que de les manier de manière critique.

2. Le choix des groupes sociaux pour lequel on décide de produire, ou pas, des statistiques pointues facilite ou marginalise certains débats. Par exemple, le peu de données disponibles concernant les personnes autochtones participe de leur invisibilisation lors des débats sur la pauvreté. Inversement, la tendance à adapter les statistiques afin d'être en mesure de bien mettre en relief le nombre de personnes mineures en situation de pauvreté vient visibiliser ce groupe populationnel et traduit une importante sensibilité politique à l'égard de la pauvreté infantile (mais tend, du même coup, à détourner les débats de la pauvreté des parents, laquelle est reléguée en arrière-plan). Dans les politiques publiques, ceci concorde à une attention particulière dans l'élaboration de programmes visant spécifiquement certains groupes sociaux (ex. l'Allocation canadienne pour enfants et le Supplément de revenu garanti de la Sécurité de vieillesse) plutôt que de programmes ayant une visée universaliste. En somme, l'apparente neutralité des indicateurs statistiques participe à invisibiliser ou survisibiliser

différents enjeux et témoigne là aussi du caractère éminemment politique des indicateurs et des débats sur la pauvreté.

3. La sélection d'un indicateur plutôt qu'un autre ou encore d'une « base de référence » **peut être conditionnée par les visées politiques particulières** de certains acteurs sociaux plutôt que par des critères méthodologiques rigoureux. Par exemple, selon l'indicateur choisi, le taux de faible revenu mesuré fluctue grandement ce qui permet d'atténuer ou non l'ampleur de cet enjeu social. Pareillement, lorsque comparées aux seuils de la MPC, les allocations d'assistance publique apparaissent comme plus ou moins insuffisantes pour assurer un niveau de vie décent aux prestataires selon quelle base est utilisée, celle de 2008, jugée obsolète par la communauté scientifique, sous-estimant le réel « coût de la vie » en 2022.

Plus largement, dans le cadre d'une « la lutte contre la pauvreté » largement cadrée autour de la capacité des gouvernements à atteindre, ou pas, des « cibles » d'abord et avant tout établies en termes de réduction du nombre de personnes en situation de pauvreté, l'établissement des seuils monétaires devient un enjeu important puisque la « performance » des politiques en dépendra. Pour le dire de manière un peu caricaturale, on en vient à se demander si l'élaboration de politiques publiques est menée avec pour fonction de faire passer les bénéficiaires d'un programme social de « l'autre côté » du seuil établi, même si l'amélioration réelle du niveau de vie de ces derniers peut être négligeable.

Par-delà les éléments soulignés ci-haut, il paraît important, de souligner en terminant que la « tyrannie » des indicateurs statistiques participe par ailleurs à une réduction conceptuelle de la notion de pauvreté qui en vient, à terme, à être traitée, présentée et comprise essentiellement que dans la relation qu'elle entretient avec des revenus et dépenses plutôt que pensée en rapport aux inégalités ainsi qu'aux dynamiques d'exclusions sociales, culturelles et politiques sous-jacentes. **L'importance de l'analyse sociologique pour penser et étudier la pauvreté ainsi que pour élaborer ses indicateurs se doit donc d'être réintégré au débat public.**

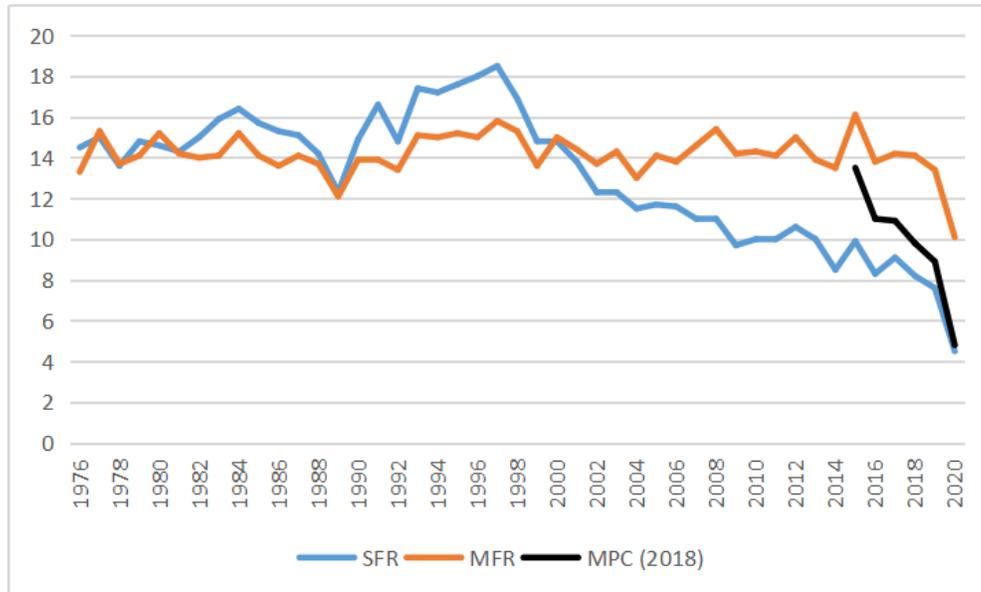
Sur le plan technique, les trois principaux indicateurs (MPC, MFR et SFR) traités comportent chacun des avantages et limites.

Tableau 15 – quelques avantages et limites des principaux seuils calculés par StatCan

	Base de calcul	Avantages	Limites	Commentaire
MPC	Panier de biens et services	Permet d'établir des seuils déterminants qui au Canada n'a pas accès à un niveau de vie spécifique.	Ne peut être utilisé pour des comparaisons historiques sur des périodes moyennement longues. Nécessite d'être révisée régulièrement pour rester pertinent.	Seuil de pauvreté officiel au Canada et seuil de référence au Québec.
MFR	Revenus	Simple à calculer et malléable. Facilite les comparaisons à l'international.	Seuil relatif qui ne permet pas de traiter directement de la capacité d'une personne à se procurer des biens et services jugés essentiels.	La MFR-50 est retenue au Canada, la 60 en Europe.
SFR	Revenus	Utile pour observer de longues séries chronologiques.	L'indicateur n'a pas été révisé depuis 1992 ce qui le rend désuet.	Premier indicateur de faible revenu élaboré au Canada.

Finalement, en ce qui a trait aux résultats, l'ensemble des indicateurs permettent de relever une baisse de la proportion de la population vivant avec un faible revenu, bien que cette baisse soit plus accentuée selon certains indicateurs comme l'exprime le graphique qui suit.

Graphique 3 – Pourcentage de personnes sous les seuils de la MPC₍₂₀₁₈₎, du SFR et de la MFR (StatCan) au Québec, 1976-2020



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Liste partielle des références

- Alasia, Newstead, Kuchar et Radulescu (2021), *Mesure de la proximité des services et commodités : ensemble expérimental d'indicateurs pour les quartiers et les localités*, Statistique Canada (18-001-X), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).
- Arriagada, Hahmann et O'Donnell (2020), *Les Autochtones vivant en milieu urbain : Vulnérabilités aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19*. Statistique Canada, La COVID-19 : sous l'angle des données, disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).
- Bradshaw et Mayhew (2011), *The measurement of extreme poverty in the European Union*, European Commission, 108 pages.
- Brown Ames (1972 [1897]), *The City Below the Hill: The Slums of Montreal*, Toronto, University of Toronto Press, 136 pages.
- Couturier, Labrie et Nguyen (2020), *Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 20 pages.
- Division de la statistique du revenu (2016), *Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul*, Statistique Canada, Série de documents de recherche – Revenu, 8 juillet 2016.
- Fellegi (1997), *À propos de la pauvreté et du faible revenu*, Statistique Canada, septembre 1997.
- Fisher (1992), « *The Development and History of the Poverty Thresholds* », *Social Security Bulletin*, Vol. 55, no. 4, 1992.
- Fisher (1996), « *Relative or Absolute — New Light on the Behavior of Poverty Lines Over Time* », *Newsletter of the Government Statistics Section and the Social Statistics Section of the American Statistical Association*, été 1996, p. 10-12.
- Hacking (2000), « *Façonner les gens : le seuil de pauvreté* », dans *L'ère du chiffre/The Age of Numbers: Systèmes statistiques et traditions* de Prévost et Beaud, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 17-36.
- Lemire (2020), *Troi\$ mesure\$ de faible revenu, comment s'y retrouver et laquelle choisir?*, Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, février 2020, 28 pages.

Minister of Trade and Commerce (1963), *Urban Family Expenditure – 1959*, Dominion Bureau of Statistics, 84 pages.

Podoluk (1968), *Incomes of Canadians*, Dominion Bureau of Statistics, 1961 Census Monograph, 356 pages.

Podoluk (1971), *Statistics on low income in Canada*, Ottawa, Dominion Bureau of Statistics, 52 pages.

Statistique Canada (2020), [Base de données des mesures de proximité – Diffusion anticipée](#), 17 avril 2020, disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Topalov (1991), « La ville, “terre inconnue”. L'enquête de Charles Booth et le peuple de Londres, 1886-1891 ». *Genèses. Sciences sociales et histoire*, Vol. 5, no. 1, p. 4–34.

Wolfson, Evans et OECD (1989), « Statistics Canada's Low Income Cutoffs, Methodological Concerns and Possibilities », dans *Low Income Lines, 2010 to 2011*, Statistics Canada, cat. 75F0002M, no. 002, 38 pages.

Zhang (2015), [La mesure du faible revenu au Canada : Que nous apprennent les divers seuils et indices?](#), Statistique Canada (75F0002M), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe A

Djibel, Gustajtis, Heisz, Lam, Marchand et McDermott (2020), [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#), Statistique Canada (No 75F0002M), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Dyck et Benham (2012), [A More Inclusive and Generous Canada: The 2012 Acceptable Living Level](#), Winnipeg Harvest and the Social Planning Council of Winnipeg, 95 pages.

Fréchet, Lanctôt et Morin (2010), *Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)*, Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), juillet, 15 pages.

Labrie (2018), [Une consultation en ligne sur la MPC à recalibrer](#), Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Tremblay-Pepin (2021), [Richesse, pauvreté et inégalités : le Québec face au Canada](#), Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 4 pages.

Annexe B

Harding et St-Denis (2021), *Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016*, Statistique Canada, disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Statistique Canada (2022), « *Taux d'entrée et de sortie du faible revenu au Canada, 2019* », *Le Quotidien*, 18 janvier 2022), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Zhang (2021), *Persistance du faible revenu au Canada et dans les provinces*, Statistique Canada (75F002M), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe C

Hurteau, Labrie et Nguyen (2019), *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 24 pages.

Hurteau, Nguyen et Labrie (2021), *Le revenu viable 2021 : pour une sortie de pandémie sans pauvreté*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 24 pages.

Labrie, Nguyen et Posca (2022), *Le revenu viable 2022 en période de crises multiples*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 26 pages.

Mackenzie et Stanford (2008), *Living Wage for Toronto*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 28 pages.

Annexe D

Statistique Canada (n.d.), *Les seuils de faible revenu*, Série de documents de recherche – Revenu (750002M), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe E

Djibel, Gustajtis, Heisz, Lam et McDemott (2019), *Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation*. Statistique Canada, Série de documents de recherche (75F0002M), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Institut de la Statistique du Québec. *Revenu – Définitions et informations utiles*, disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Statistique Canada (2021), « [Résilience des Canadiens sur le plan des actifs, 2019](#) », *Le Quotidien*, 4 mai 2021, disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe F

Statistique Canada (2022), « [Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le patrimoine, troisième trimestre de 2021](#) », *Le Quotidien*, 28 janvier 2022, disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe G

Messacart (2021), [Les effets des prestations fiscales pour enfants sur le revenu des mères célibataires](#), Statistique Canada, Rapports économiques et sociaux (36-28-0001), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe H

Gravel (2020), [Itinérance cachée : définitions et mesures](#), Institut de la statistique du Québec, 101 pages.

Latimer et al. (2019), [Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018](#). Ministère de la Santé et des Services sociaux, 268 pages.

RCLALQ (2022), [Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers](#), 40 pages.

SCHL (2022), [Rapport sur le marché locatif](#), 186 pages.

SCHL, [Méthode de l'enquête sur les logements locatifs](#), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe I

Alasia, Newstead, Kuchar et Radulescu (2021), [Mesure de la proximité des services et commodités : ensemble expérimental d'indicateurs pour les quartiers et les localités](#), Statistique Canada (18-001-X), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Caron et Plunkett-Latimer (2022), [Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019](#), Statistique Canada, Série de documents de recherche – Revenu (75F0002M), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Direction régionale de santé publique de Montréal (2020), [L'insécurité alimentaire à Montréal](#), L'Observateur, octobre 2020, 6 pages.

Munger et al. (2021), [Bilan-FAIM](#), Les banques alimentaires du Québec, 32 pages.

Peterkin (1979), [Family food budgeting-- for good meals and good nutrition](#), U.S. Dept. of Agriculture, 16 pages.

Polsky et Garriguet (2022), [L'insécurité alimentaire des ménages au Canada au début de la pandémie de COVID-19](#), Statistique Canada (82-003-X), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Robitaille (2020), « [Prix des aliments et budget des Québécois](#) », *Bioclips*, Vol. 28, no 3, 4 février 2020, 2 pages.

Santé Canada (2021), [Faits saillants sur l'alimentation et la nutrition 2020 : Pour maintenir et améliorer votre santé](#), 48 pages.

Statistique Canada (2020), [L'insécurité alimentaire pendant la pandémie COVID-19, mai 2020, La COVID-19 : sous l'angle des données \(45-28-0001\)](#), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

U.S. Department of Agriculture (2021), [Thrifty Food Plan, 2021](#). August 2021. FNS-916, 125 pages.

Annexe J

Ministère de l'éducation du Québec (2003), « [La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation](#) », *Bulletin statistique de l'éducation*, no 26, 9 pages.

Heisz, Notten et Situ (2016), [Le lien entre les compétences et le faible revenu](#), Statistique Canada, Regards sur la société canadienne (75-006-X), disponible en ligne (consulté le 4 juillet 2022).

Annexe K

Gamache, Hamel et Blaser (2019), [L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref](#), 10 pages.

Pampalon et Raymond (2003), « [Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être](#) », *Santé, société et solidarité*, no 1, p. 191-208.

Pampalon, Gamache et Hamel (2006), *Indice de défavorisation matérielle et sociale du Québec*, INSPQ, 20 pages.

Pampalon, Hamel, Alix et Landry (2013), *Suivre les inégalités sociales de santé au Québec*, INSPQ, 93 pages.

Annexe A : La Mesure du panier de consommation (MPC)

Résumé

Seuil officiel de pauvreté au Canada et principal seuil de référence au Québec, il est calculé depuis 2002 par StatCan (dernière révision en 2018). Il permet le calcul de seuils basés sur le coût d'un panier de biens et services pour un niveau de vie « modeste » ou « de base » selon les formulations. Le calcul est fait pour une famille de quatre personnes selon 53 régions géographiques différentes.

Composantes

Afin de déterminer les seuils de la MPC, les éléments suivants sont mesurés : alimentation, habillement, logement, transport, autres nécessités et dépenses non discrétionnaires. Un calcul est aussi fait concernant le [revenu disponible](#).

- Le panier d'alimentation est construit par Santé Canada (voir « [Panier de provisions nutritif](#) ») et sa valeur est calculée par StatCan pour 38 villes. Son montant est ensuite majoré de 5 % afin de couvrir certaines dépenses alimentaires non diététiques (ex. café) et indexé annuellement à l'IPC provincial pour la nourriture.
- Les composantes du panier de vêtements sont issues du document [ALL report \(2012\)](#) qui proposait un niveau de vie jugé acceptable dans la ville de Winnipeg. Le montant du panier est calculé dans une ville type de chaque province selon un panel de commerces (moyenne des trois prix les plus bas sur trois ans) puis indexé à l'IPC-vêtements provincial. Ne prends donc pas en compte les commandes par internet.

Des visions multiples

Il existe plusieurs visions différentes tant de ce que mesure réellement la MPC que de la pertinence de cet indicateur.

Ainsi, le gouvernement du Canada et StatCan considèrent désormais la MPC comme le seuil officiel de pauvreté. Pour sa part, le gouvernement du Québec ne fait pas une utilisation toujours uniforme de la MPC, mais tend toutefois à l'utiliser indifféremment comme étant un indicateur de la couverture des besoins de base et de la sortie de la pauvreté.

Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté et ses organisations membres, la MPC sert à identifier le revenu nécessaire pour couvrir les besoins de base, mais non la sortie de la pauvreté, qui nécessiterait un revenu plus élevé. L'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) émet quant à lui de nombreuses critiques de cet indicateur ce qui l'a notamment poussé à proposer un autre indicateur (voir « [Revenu viable](#) »).

- Le prix du logement est calculé pour chaque région de la MPC à partir des données du recensement de 2016 puis indexé annuellement à l'IPC provincial. La taille du logement est un cinq et demi (correspondant aux normes nationales d'occupation pour la famille type de la MPC). Afin de prendre en compte la charge financière différente qu'on les propriétaires (surtout sans hypothèque) et les locataires, un ajustement est fait au [revenu disponible](#).
- Le type de transport est déterminé selon le lieu de résidence à partir des données du recensement de 2016 afin d'établir la proportion transport privé et transport en commun. Le montant est ensuite déterminé selon le coût d'achat d'un véhicule (coût moyen de cinq voitures compactes avec une durée de vie de huit ans), 1200 litres d'essence par année, le coût des titres de transport en commun (deux adultes et un enfant) ainsi que 12 trajets en taxi. Le montant est ensuite indexé selon les IPC provinciaux pour le transport privé et public.
- La partie « autres nécessités » vise à couvrir l'ensemble des autres éléments qui sont nécessaires pour un ménage type. Plutôt qu'à partir d'un panier de biens et services, le montant de cette catégorie est fixé à 75,4 % du montant cumulé alimentation et vêtement par région auquel est ajouté le coût provincial moyen des services de téléphones mobiles pour le deuxième décile de revenu tel que calculé par l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Le montant est ensuite indexé annuellement à l'IPC-provincial.

Revenu disponible

Contrairement aux autres indicateurs, la MPC implique aussi un calcul des revenus disponibles; ce n'est pas le revenu net qui sert de référent, mais le revenu après impôt duquel est déduit un ensemble de dépenses jugées « non discrétionnaires ». Ces dépenses comprennent les frais médicaux et de santé (calculés à partir du relevé fiscal ou du 2e décile de revenu de l'EDM lorsque ce n'est pas possible), les cotisations syndicales, la participation à des programmes sociaux, les frais de garde, les pensions alimentaires, etc. Le revenu disponible est aussi ajusté pour les propriétaires afin de prendre en compte la présence ou non d'une hypothèque et les coûts associés.

Le choix de mesurer ainsi le revenu disponible vient corriger en partie les disparités entre les provinces pour certains éléments comme la différence de couverture de santé. Il permet aussi de prendre en considération les particularités de certains ménages (ex. en termes de coûts de santé non couverts).

Selon une étude du CEPE¹⁸, afin de prendre en compte cette composante, il faut majorer de 7 % le revenu après impôt. Ainsi, pour un seuil spécifique (ex. une famille de quatre à Montréal en 2019), le majorer de 7 % permettrait – approximativement – d'établir le revenu après impôt correspondant aux seuils de la MPC.

Écart moyen et pauvreté extrême

En plus des différents seuils, StatCan produit aussi des données sur l'*écart moyen de pauvreté* qui est un des indicateurs de la pauvreté retenus par le gouvernement fédéral. L'écart moyen correspond à la moyenne des différences, en pourcentage, de revenus du ménage d'une personne vivant sous le seuil de la MPC par rapport au seuil établi pour son groupe. Par exemple, un ménage dont le seuil de pauvreté selon la MPC est de 100 \$ et qui a un revenu disponible de 50 \$ aurait un écart de 50 \$ soit 50 %. Au Canada, en 2019, l'écart moyen de pauvreté est de 33 %. Donc, en 2019, les personnes vivant dans un ménage pauvre ont en moyenne 33 % moins d'argent pour faire leurs dépenses que ce qui est jugé le minimum afin d'avoir un niveau de vie modeste.

L'indice panier

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a aussi créé l'Indice Panier comme alternative au PIB pour mesurer la richesse et sa répartition.

L'indice panier est « est fondé sur l'idée que la MPC permet de savoir qui dans la société couvre ou non ses besoins de base et jusqu'à quel point. Cette information est une fondation solide à partir de laquelle mesurer les inégalités économiques entre le manque et l'abondance. »

L'écart moyen permet aussi de mieux interpréter les statistiques disponibles. Par exemple, si on regarde les [taux et écarts moyens](#) pour le Québec selon la MPC, il est possible d'observer que le taux de pauvreté est plus élevé dans les ménages ne comptant qu'une seule personne. Cependant les personnes habitant seules qui ont un revenu inférieur au seuil de la MPC sont, en moyenne, moins « pauvres » que leurs homologues dans une autre forme de ménage, selon la méthode de calcul de la MPC.

StatCan mesure aussi la *pauvreté extrême* (qui est retenu comme indicateur de la [Stratégie fédérale](#)), définie à partir d'un revenu familial disponible inférieur à 75 % du seuil officiel de la pauvreté au Canada. En 2020, le taux de pauvreté extrême au Canada était

18 Fréchet, Lanctôt et Morin (2010), Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC), Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), juillet, 15 pages.

de 3 % comparativement à 5,1 % en 2019. Les données ne sont pas présentées pour d'autres ensembles.

Calcul

Les seuils de la MPC sont calculés pour 53 régions, dont six au Québec : la RMR de Montréal, Québec, les villes de moins de 30 000 habitants, les villes de 30 000 à 99 999 habitants, les villes de 100 000 à 499 999 habitants et les régions rurales. Le calcul est uniquement fait pour une famille de quatre personnes composée d'un homme et une femme agé-e-s entre 25 et 49 ans, d'une fille de neuf ans et d'un garçon de 13 ans. L'âge et le sexe des personnes composant le ménage type importe puisqu'il joue sur le panier de dépenses, notamment pour l'alimentation et la taille du logement.

L'échelle d'équivalence

Afin de calculer les seuils de la MPC pour d'autres ménages que celui type, il faut appliquer la formule $(\sqrt{x})/2$, où x =la taille d'un ménage. Un ménage d'une personne a ainsi un seuil de pauvreté équivalent à la moitié de celui d'un ménage type.

Le calcul des seuils de la MPC repose sur plusieurs enquêtes, notamment l'Enquête canadienne sur le revenu couplé aux feuillets fiscaux (pour fin de calcul du revenu disponible), l'Enquête sur les dépenses des ménages (ex. frais médicaux, autres nécessités) et l'Enquête sur la sécurité financière (ex. calcul des hypothèques). L'enquête repose aussi sur un travail de collecte des prix dans divers commerces. Les seuils sont mis à jour annuellement, notamment en indexant les différents montants, mais le panier de biens et services n'est révisé que ponctuellement (il est désormais prévu de faire une révision aux cinq ans).

Les seuils sont généralement disponibles sur le site de StatCan avec un délai de deux ans. Ils sont aussi compilés par divers organismes, notamment l'institut de la Statistique du Québec (ISQ), mais avec un délai supplémentaire.

Utilisation des seuils

La MPC détermine désormais les seuils officiels de pauvreté au Canada et est utilisée comme principal outil afin de faire le suivi de l'évolution de la pauvreté au Canada et au Québec.

Cet indicateur est aussi utilisé par l'État québécois comme principale mesure de l'évolution de la pauvreté (à la suite de la recommandation du CEPE en 2009) et comme

réfèrent dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (calcul Aide sociale et Solidarité sociale¹⁹)

Commentaire

Plusieurs limites ont été soulignées, notamment que le montant ne prévoit que les services et besoins essentiels à la survie et la participation minimale à la société (ex. avoir un emploi). La révision de ce qui est considéré dans le panier est ponctuelle ce qui entraîne un décalage entre la réalité (le moment où l'indice est utilisé) et l'indice (le moment où il est calculé). Selon l'IRIS, le critère de taille de population pour faire le calcul ne prend pas en compte les services disponibles pour chaque localité et l'échelle de proportion pour la taille des ménages n'est pas suffisamment fiable.

Sur le plan méthodologique, pour les données pré-2012 (tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu [EDTR]), il y a un biais qui induit une sous-représentation des nouveaux immigrants. Ceci est dû au fait que l'EDTR est longitudinale ce qui diminue le poids des nouveaux arrivants qui ne sont intégrés que lorsqu'il y a un nouveau panel qui est créé.

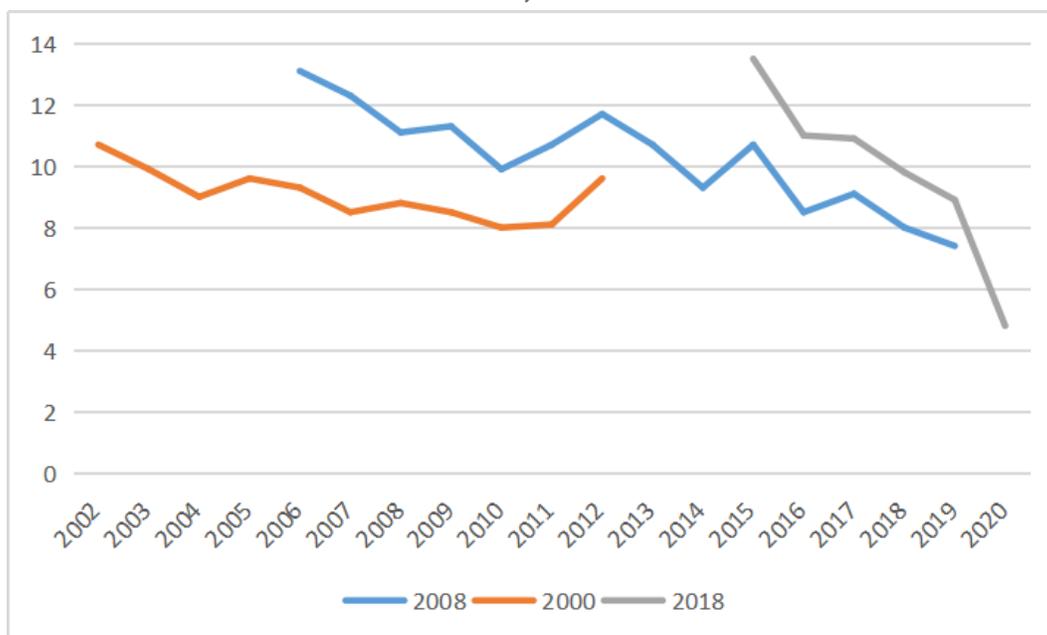
Aussi, étant donné que l'indice est révisé et que les bases ne sont pas utilisées sur de longues périodes, les comparaisons dans le temps et sur les implications du changement des bases sont difficiles ou impossibles. Ainsi les calculs pour la base de 2000 ont été faits pour les années 2002-2012, pour la base de 2008 cela a été fait pour les années 2006-2019 et pour la base de 2018, les calculs sont effectués pour les années 2015 en montant.

Vers une MPC-Nord

StatCan est actuellement en train d'élaborer un nouveau panier de consommation spécifiquement pour les territoires du Yukon et du Nord-Ouest, mais qui exclurait aussi les communautés autochtones et inuit. Une fois complété, il est prévu de réviser l'indicateur aux cinq ans comme pour la MPC « régulière ».

¹⁹ Seuils de 2008. Voir la campagne du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Graphique 4 – Taux de personnes sous le seuil de la MPC, selon la base, au Québec, 2002-2020



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 20 mai 2022).

La méthode pour établir les revenus disponibles complexifie le calcul des seuils, ce qui rend moins facile à utiliser et à comprendre la mesure. Ceci permet cependant, pour StatCan qui a la capacité et les ressources de l'utiliser, de prendre en compte certaines particularités des ménages (ex. la présence ou non d'une hypothèque, certains frais de santé, etc.) diminuant un peu – sans l'éliminer – l'aspect idéal typique des seuils absolus qui tendent à uniformiser les dépenses des ménages. Les différents paniers ne prennent toutefois pas en compte certaines dépenses supplémentaires de certains groupes sociaux, par exemple, le fait que certaines personnes handicapées doivent acheter plus de produits alimentaires préparés (ex. incapacité à couper ses légumes) ou louer des logements pleins pied accessible (plus rares sur le marché locatif et souvent plus dispendieux). De plus, certains coûts, particulièrement pour le **logement**, semblent sous-estimés comme il est abordé plus loin.

La catégorie « autres nécessités » semble étrangement arbitraire en comparaison avec la manière dont est calculé le panier de l'alimentation. La MPC est aussi largement influencée par les habitudes et normes sociales en cours (opposé ici à des standards déterminés ou à une méthode positiviste) comme c'est le cas pour le transport où le ratio transport en commun et transport privé est fixé par les pratiques documentées dans le recensement.

Résultats

StatCan et l'ISQ rendent disponibles plusieurs tableaux présentant tant les seuils que les taux, taux relatifs et nombre de personnes ou ménages qui vivent avec un revenu inférieur aux seuils de la MPC. Sont reproduites ici certaines données.

Tableau 16 – Seuils de la MPC (base de 2018) pour la famille de référence en 2019 (\$ courants) au Québec

Base	Régions rurales	Moins de 30 000 habitants	Population 30 000 à 99 999	Population 100 000 à 499 999	Québec	Montréal
2008	36 050 \$	36 142 \$	34 118 \$	35 207 \$	35 823 \$	36 738 \$
2018	38 654 \$	38 239 \$	38 297 \$	38 811 \$	40 515 \$	41 090 \$

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 26 avril 2022).

Tableau 17 – Taux de personnes vivant dans des ménages sous le seuil de la MPC (2018) et écart moyen au Québec, en 2019²⁰

	Taux de personnes	Écart moyen (%)
Toutes les personnes	8,7	35
Personnes de moins de 16 ans	6,6*	30,8
Personnes de 16 à 64 ans	10,4	38,1
Personnes de 65 ans et plus	5	18,3
Hommes	9,2	37
Femmes	8,1	32,7
Ménage de deux personnes ou plus	6,9	37,2
Ménage d'une personne	18,9	30,2

* à interpréter avec prudence

Source : Institut de la Statistique du Québec. [Taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation \(MPC\) de l'année de base 2018, particuliers, Québec, 2015-2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Écart moyen de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation \(MPC\) de l'année de base 2018, particuliers, Québec, 2015-2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

²⁰ Tableau construit à partir des données de l'ISQ. Les catégories diffèrent de celles de StatCan, notamment pour l'âge et la forme de ménage. Voir plus haut.

Tableau 18 – Taux de personnes sous le seuil de la MPC (base de 2018) pour le Canada, le Québec et Montréal, 2019

	Canada			Québec			Montréal		
	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Écart relatif moyen	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Écart relatif moyen	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage	Écart relatif moyen
Toutes les personnes	3 793	10,3	33,0	748	8,9	34,9	448	10,4	37,9
Personnes de 18 à 64 ans	2 760	11,8	36,9	563	10,8	38,5	339	12,3	41,8
Personnes de 65 ans et plus	369	5,7	17,6	85	5,4	18,5	49*	6,8*	16,7*
Hommes	1 814	9,9	33,5	387	9,3	36,3	237	11,0	39,0
Femmes	1 979	10,7	32,5	361	8,6	33,5	211	9,8	36,7
En familles économiques	2 144	7,0	26,6	353	5,2	31,3	221	6,3	35,2
Hors famille économique	1 649	26,9	41,3	394	24,6	38,2	228	28,5	40,6

* à interpréter avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Tableau 19 – Pourcentage de personnes sous le seuil de pauvreté au Canada (excluant les territoires) selon certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2019 et 2020

	2019	2020
Toutes les personnes	10,3	6,4
Autochtones (hors réserves)	18,6	11,8
Premières Nations vivant hors réserve	22,8	15,2
Métis	13,7	9,4
Immigrants récents	17,2	8,6
Personnes ayant une incapacité	13,7	8,5

Source : Statistique Canada (2022) Le Quotidien, [Enquête canadienne sur le revenu, 2020](#). 23 mars 2022. [Tableau 4 Personnes vivant sous le seuil de la pauvreté selon certains groupes démographiques, Canada, 2019 et 2020](#) (consulté le 18 mai 2022).

Le tableau qui précède est tiré d'un [article](#) de StatCan détaillant les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2020. Il met en évidence le fait que l'appartenance à certains groupes démographiques augmente significativement la probabilité de se retrouver en situation de pauvreté. Les personnes autochtones vivant dans une communauté autochtone ne sont pas représentées dans les données venant diminuer le taux de prévalence. Les valeurs pour la catégorie « personnes ayant une incapacité » doivent aussi être nuancées, les données étant produites avec une autre méthodologie et la catégorie elle-même étant plus hétérogène sur le plan économique selon le type et la sévérité de l'incapacité. Les statistiques mériteraient donc d'être plus ventilées afin de mieux représenter l'ampleur du phénomène.

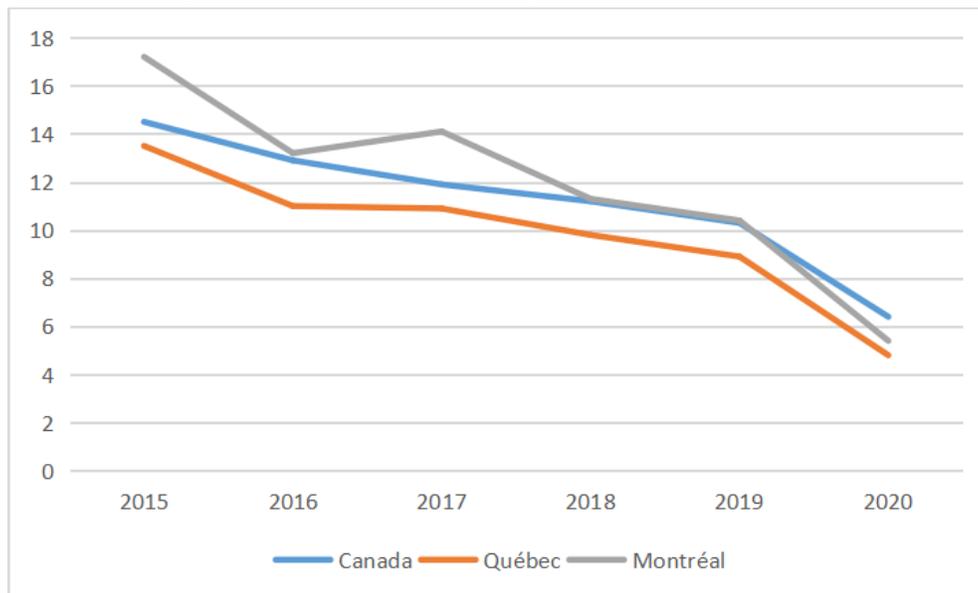
StatCan a aussi produit des données s'intéressant aux personnes issues des minorités visibles (définies dans la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#) [L.C. 1995, ch. 44]). Le tableau qui suit détaille les taux de pauvreté selon l'appartenance à certains groupes et met en évidence que les personnes qui ne sont pas issues d'une minorité visible ont – outre les personnes originaires des Philippines – le moins de chance de se retrouver en situation de pauvreté en 2020 au Canada. Les données du programme de recensement de 2016 permettent d'avoir des statistiques similaires pour le Québec et Montréal pour les indicateurs MFR et SFR seulement. Elles vont généralement dans la même direction soit que [le taux de faible revenu est plus important pour les personnes issues des minorités visibles](#) que pour le reste de la population, les personnes philippines ayant un taux de faible revenu inférieur seulement pour l'ensemble du Canada, mais supérieur au Québec et à Montréal.

Tableau 20 – Nombre et pourcentage de personnes vivant dans un ménage qui a un revenu inférieur au seuil de pauvreté du Canada (MPC base de 2018) en 2020

	Nombre (En millier)	% de la population
Ensemble	2 357	6,4
Minorité visible	802	8,0
Sud-Asiatique	192	7,5
Chinois	185	9,6
Noir	111	7,5
Philippin	37	3,6
Arabe	79	10,0
Autre minorité visible	197	8,8
Pas une minorité visible	1 555	5,8

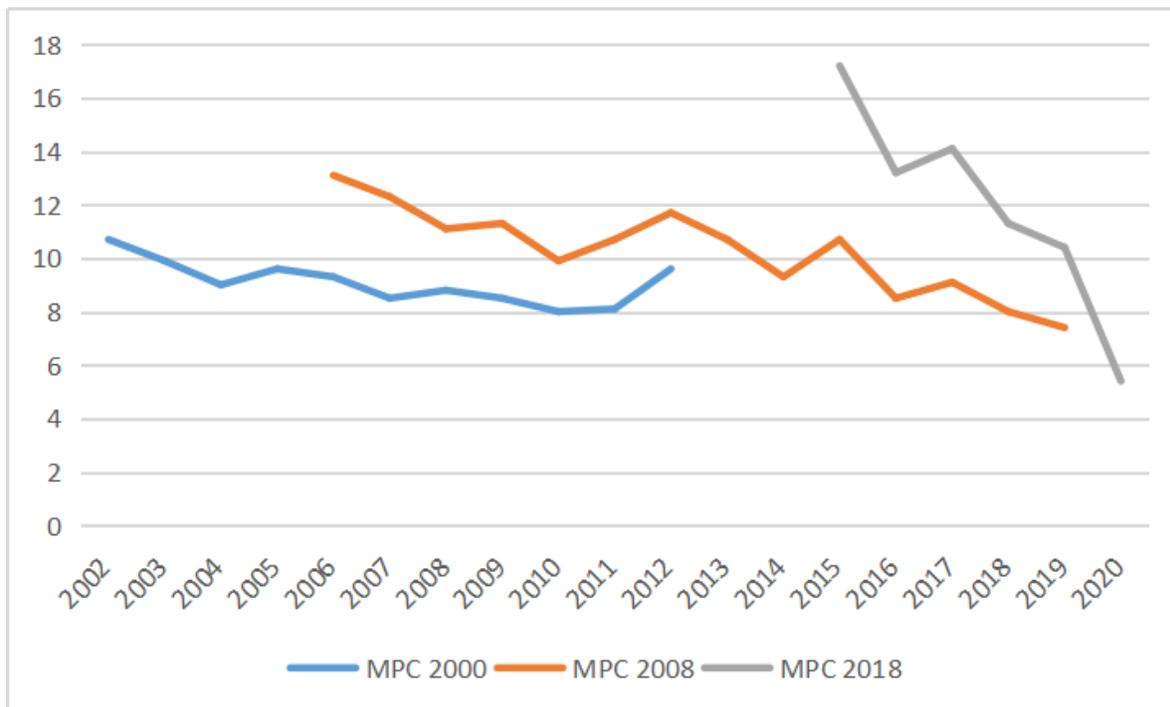
Source : Statistique Canada. (2022) [Enquête canadienne sur le revenu, 2020](#). Le Quotidien 23 mars 2022. [Tableau 5 Personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, certains groupes de minorité visible, Canada, 2020](#) (consulté le 22 mai 2022).

Graphique 5 – Évolution du taux de personnes sous le seuil de la MPC (base de 2018) pour le Canada (excluant les territoires), le Québec et Montréal, 2015-2020



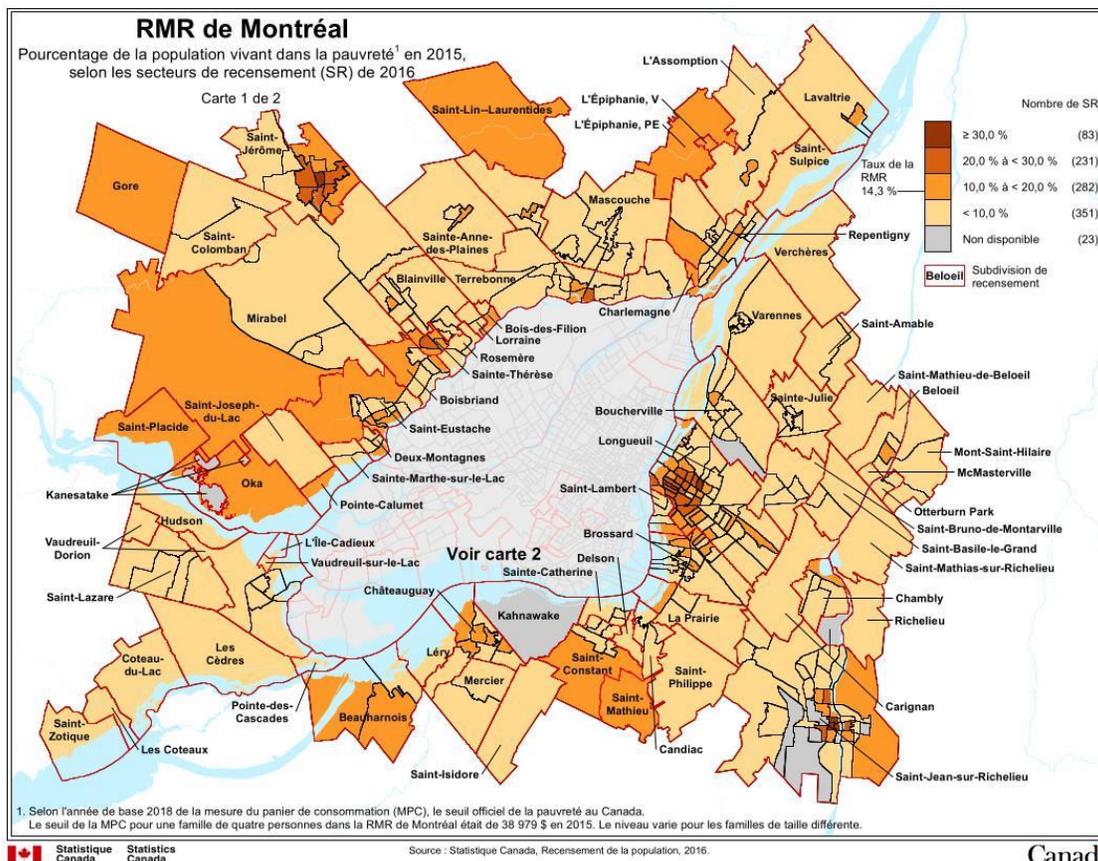
Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Graphique 6 – Évolution du taux de personnes sous le seuil de la MPC (base de 2018) selon la base, Québec, 2002-2020



Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

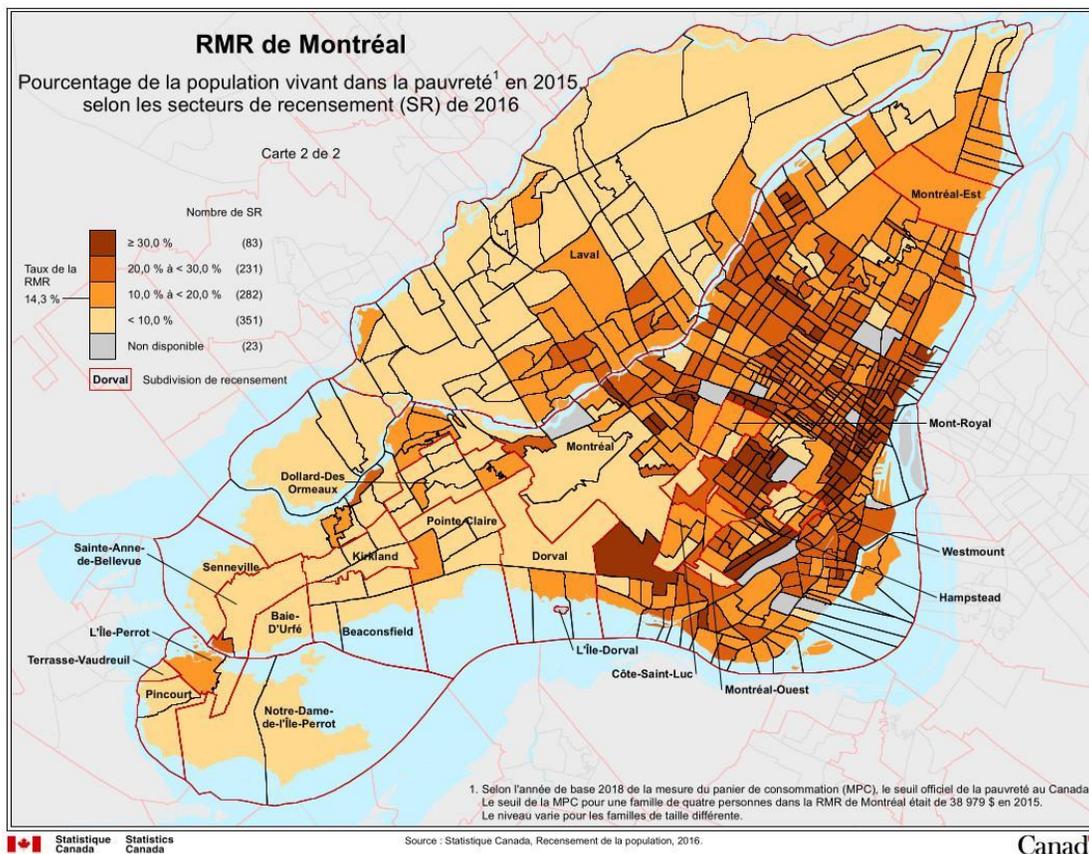
Carte 2 – Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la MPC (base 2018) dans les couronnes nord et sud de Montréal, 2015²¹



Statistique Canada. [Pourcentage de la population vivant dans la pauvreté en 2015, selon les secteurs de recensement \(SR\) de 2016](#) (consulté le 26 avril 2022).

21 Au moment de la rédaction, Statistique Canada n'avait pas produit de cartes sur la MPC pour les données du recensement de 2020.

Carte 3 – Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la MPC (base 2018), Montréal, 2015



Statistique Canada. [Pourcentage de la population vivant dans la pauvreté en 2015, selon les secteurs de recensement \(SR\) de 2016](#) (consulté le 26 avril 2022).

Annexe B : La Mesure de faible revenu (MFR)

Présentation

La Mesure de faible revenu (MFR) permet le calcul de seuils de revenu en dessous desquels un ménage (selon sa taille et sa composition) est jugé comme ayant un faible revenu. Le seuil est relatif aux revenus d'un ensemble, contrairement à la MPC qui établit un seuil spécifique pour subvenir à ses besoins de base. La MFR sert principalement à des fins de comparaisons

Calcul et données disponibles.

La MFR peut être calculée à 50 ou 60 % du **revenu médian** (avant ou après impôt, généralement après). C'est la mesure de 50 % du revenu médian qui est calculée par les instituts de statistiques au Québec et au Canada. La MFR-60 est principalement utilisée par l'Union européenne et ses membres (voir indicateurs Laeken développés en 2001) ainsi qu'au Québec à des fins de comparaison internationale.

La racine carrée

La racine carrée est utilisée comme échelle d'équivalence pour la MFR tout comme elle l'est pour la MPC. La base du calcul est cependant différente : dans le cas de la MPC, le seuil est calculé à partir d'un panier de bien pour un ménage de quatre personnes. Pour la MFR, ce sont plutôt les revenus ajustés pour un ménage d'une personne qui en sont la base.

Ainsi, dans le cas de la MFR, pour un couple, on prend le seuil de base et on le multiplie par la racine carrée de deux (1,414). Pareillement pour une famille de trois, on multiplie par la racine carrée de trois (1,73) et pour une famille de quatre on multiplie par la racine carrée de 4 (2), etc.

Pour calculer le seuil de la MFR, le revenu des ménages est divisé par la racine carrée de la taille du ménage puis assigné à chaque membre des ménages. Le seuil pour un ménage d'une personne est alors établi à 50 % (ou 60 % dans le cas de la MFR-60) de la médiane des revenus des ménages précédemment ajustés. Les seuils pour les ménages de plus d'une personne sont ensuite calculés en multipliant la médiane par son échelle d'équivalence (soit la racine carrée de la taille du ménage). Ce calcul fait donc que le seuil de faible revenu selon la MFR pour un ménage de quatre équivaut au double de celui d'un ménage d'une seule personne. L'ajustement du revenu à l'aide de la racine carrée vise à prendre en considération qu'il y aurait une économie d'échelle pour un ménage plus gros.

Au Canada, les séries statistiques débutent en 2006 (2012 pour les comparaisons interrégionales) du fait de bris dans les données antérieures. La MFR est initialement calculée par StatCan qui produit un seuil pour l'ensemble du pays selon la taille du ménage. L'ISQ, en partant des données fiscales collectées par StatCan, refait ensuite le calcul pour la province du Québec. La raison est que StatCan n'effectue un calcul de la MFR que pour l'ensemble du Canada sans prendre en compte les variations de revenus selon la province et le territoire. Étant donné que le revenu médian au Québec diffère de celui du Canada, cela entraîne que le taux de personnes à faible revenu peut être considéré comme faussé par rapport à ce que devrait calculer cet indicateur.

Évolution du revenu ajusté

Initialement, StatCan pondérait l'ajustement des revenus selon l'âge des membres d'un ménage selon la formule $1 + 0,4 * (\text{nmb adulte} - 1) + 0,3 * \text{nmb mineur}$, mais afin de s'arrimer aux normes internationales, c'est la formule de la racine carrée qui est désormais utilisée.

Entrée, sortie, persistance et écart moyen

En plus du taux de personnes vivant dans un ménage à faible revenu (selon la MFR), cette mesure est utilisée pour mesurer trois indicateurs se rapportant à la pauvreté. Le premier, l'écart moyen, repose sur la même logique que l'[écart moyen de la MPC](#). Cette information permet notamment de mieux représenter les écarts de richesse.

Le second et le troisième sont intimement liés, ils renvoient au nombre de personnes qui passent annuellement au-dessus et au-dessous du seuil de la MFR ainsi que la durée ou récurrence de cette situation. Statistique Canada a publié un article détaillant ces enjeux à l'été 2021 ([Zhang, 2021](#)) et a rendu disponibles trois tableaux sur son site internet qui peuvent être personnalisés selon la zone géographique, les caractéristiques des individus – notamment le statut d'immigration – et les périodes de référence.

Commentaire

La mesure du faible revenu comporte plusieurs limites, y compris pour les comparaisons. L'indicateur n'est pas nécessairement fiable pour les comparaisons sur des périodes historiques moyennement longues (du fait des cycles économiques qui jouent sur les revenus, de changement dans les méthodes, etc.) ou pour les comparaisons à l'international (du fait que les compilations seraient plus ou moins rigoureuses nuisant à la commensurabilité des données).

Au Canada, la MFR calculée par StatCan vient gonfler le taux de faible revenu au Québec du fait que les revenus nets sont moins élevés dans la province que dans le reste du pays, ce qui ne rend pas nécessairement compte du niveau de vie (ex. présence de certains services, coût de la vie, etc.). Il s'agit d'une limite inhérente à cette mesure qui nécessite un bassin de population significatif pour être pertinente (le calcul de la MFR d'un arrondissement très aisé donnant étant peu utile), mais qui ne prend pas en compte les disparités de services et de coût (ex. la différence d'accès au transport en commun entre deux arrondissements).

Communautés autochtones

La MFR est présentement le seul indicateur permettant de produire des statistiques sur l'ampleur du faible revenu sur les territoires autochtones, [les données nécessaires pour le calcul de la MPC et du SFR n'y étant pas recueillies.](#)

Un [graphique](#) présentant les statistiques comparant le taux de faible revenu au Canada et dans les réserves est reproduit plus bas.

La MFR est donc relative au revenu, mais pas au pouvoir d'achat ni à l'accès à des biens et services. Elle ne prend pas en compte non plus des éléments comme l'accès au patrimoine économique. Ces éléments font que la mesure n'exprime donc qu'une disparité spécifique de revenu (revenu de marché, après impôt, total) pour un ensemble donné et selon un seuil spécifique (50 % ou 60 %).

De plus, les calculs – tant de StatCan que de l'ISQ – sont basés sur les déclarations d'impôt. Ce dernier élément entraîne aussi un biais du fait que plusieurs personnes itinérantes ou à faible revenu éprouvent de la difficulté à remplir ces déclarations ou ne le font pas. À ceci, il faut ajouter les enjeux liés à l'évasion/évitement fiscale ainsi qu'à l'économie souterraine. Tout comme pour la MPC, des limites existent aussi par rapport à l'échelle d'équivalence de la racine carrée qui mésestime possiblement les échelles d'économies qu'elle postule.

Résultats

Plusieurs données sont disponibles sur la mesure du faible revenu tant par StatCan que l'ISQ.

Tableau 21 – Seuils, après impôt, de la Mesure de faible revenu (MFR-50) selon StatCan et l'ISQ au Québec, en 2019 (\$ courants)

Taille du ménage	MFR-StatCan	MFR-ISQ
Personne seule	25 068 \$	23 086 \$
Deux personnes	35 452 \$	32 648 \$
Trois personnes	43 419 \$	39 985 \$
Quatre personnes	50 136 \$	46 171 \$
Cinq personnes	56 054 \$	51 621 \$
Six personnes	61 404 \$	56 548 \$
Sept personnes	66 324 \$	n.d.

Source : Statistique Canada (2021). [Tableau 11-10-0232-01 Seuils de la Mesure de faible revenu \(MFR\) selon la source du revenu et la taille du ménage](#) (consulté le 22 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Seuils du faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), après impôt, selon la taille du ménage, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

Tableau 22 – Taux de personnes vivant dans des ménages à faible revenu selon la MFR-50 et écart moyen au Québec, en 2019 selon l'ISQ

	Taux de personnes	Écart moyen (%)
Toutes les personnes	10,7	29,9
Personnes de 16 à 64 ans	9,8	38,3
Personnes de 65 ans et plus	15,8	13,1
Hommes	10,5	33,9
Femmes	10,8	26,0
Ménage de deux personnes ou plus	7,0	33,1
Ménage d'une personne	31,7	25,8

Institut de la Statistique du Québec. [Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), seuils après impôt, particuliers, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Écart moyen de faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), seuils après impôt, particuliers, Québec, 1996-2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

Dans le tableau qui précède, l'écart moyen correspond à la distance qui sépare le revenu des ménages à faible revenus du seuil de la MFR.

Tableau 23 – Nombre, taux de personnes sous le seuil de la MFR et écart relatif moyen pour le Canada, le Québec et Montréal, 2019

	Canada			Québec			Montréal		
	Nombre de personnes (x 1 000)	% de personnes	Écart relatif moyen	Nombre de personnes (x 1 000)	% de personnes	Écart relatif moyen	Nombre de personnes (x 1 000)	% de personnes	Écart relatif moyen
Toutes les personnes	4 446	12,1	30,1	1 123	13,4	28,6	622	14,5	30,7
Moins de 18 ans	782	11	26,7	132*	8,3*	28,8	95*	11,6*	28,9*
18 à 64 ans	2 658	11,4	36,6	623	12	36,5	363	13,1	37,7
65 ans et plus	1 005	15,7	15,5	369	23,2	15	165	22,8	16,4
Hommes	2 052	11,2	31,5	539	12,9	31,6	308	14,3	34
Femmes	2 394	12,9	28,9	584	13,9	25,7	314	14,6	27,4
En familles économiques	2 664	8,7	27	553	8,2	26,7	330	9,4	28,8
Hors famille économique	1 782	29	34,7	570	35,6	30,3	292	36,5	32,8

* à interpréter avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 18 mai 2022).

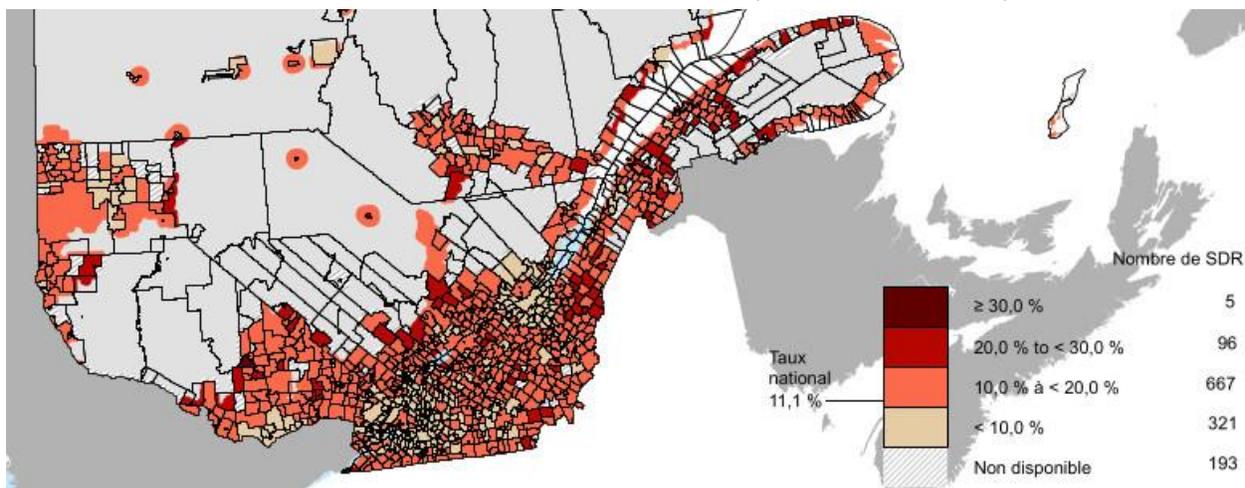
Tableau 24 – Fréquence du faible revenu selon la MFR-50 pour le Canada, le Québec et la RMR de Montréal selon les données du recensement de 2021 et l'ECR de 2020, 2020

	Canada	Québec	Montréal
Recensement	11,1	11,9	12
Enquête canadienne sur le revenu	9,3	10,1	9,5

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 13 juillet 2022).

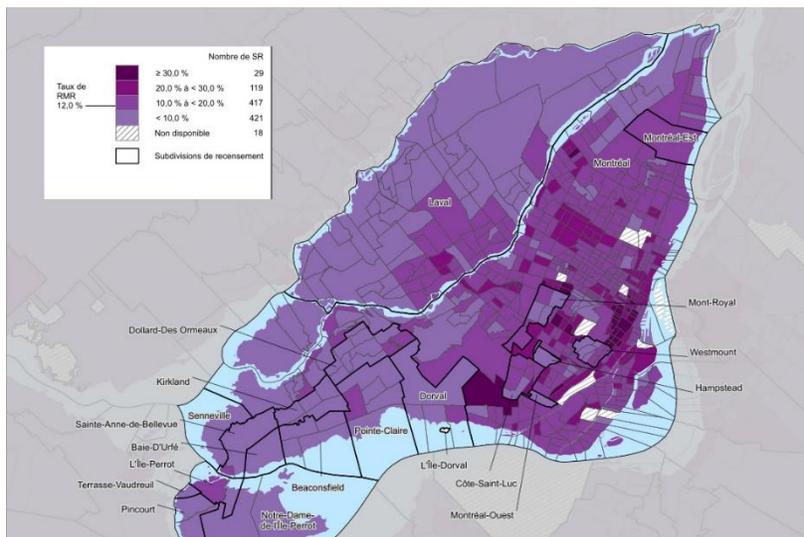
Statistique Canada. [Tableau 98-10-0102-01 Situation de faible revenu, selon l'âge, le genre et l'année : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties](#) (consulté le 13 juillet 2022).

Carte 4 – Pourcentage de la population sous le seuil de la MFR-50 (après impôts) selon les subdivisions de recensement, sud du Québec, 2021



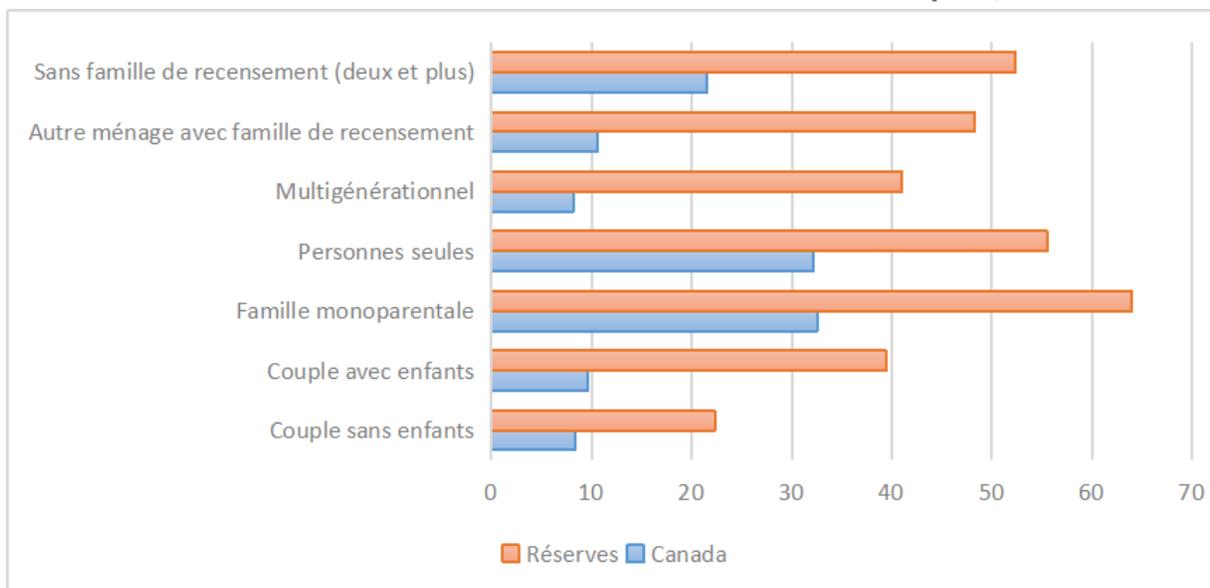
Statistique Canada. [Région du Québec – Pourcentage de la population sous la mesure de faible revenu après impôt en 2020, selon les subdivisions de recensement \(SDR\) de 2021](#) (consulté le 13 juillet 2022).

Carte 5 – Pourcentage de la population sous le seuil de la MFR-50 (après impôts) selon les secteurs de recensement, sud du Québec, 2021



Source : Statistique Canada. [Montréal \(Carte 2\) – Pourcentage de la population sous la mesure de faible revenu après impôt en 2020, selon les secteurs de recensement \(SR\) de 2021](#) (consulté le 13 juillet 2022).

Graphique 7 – Pourcentage de ménages à faible revenu au Canada et dans les réserves autochtones selon certaines caractéristiques, 2016



Source : Harding et St-Denis (2021) [Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016 – Tableau 8 : Pourcentage de ménages à faible revenu, seuil restreint et vérifications de sensibilité, selon le type de ménage et la région géographique, 2016](#). Statistique Canada. 21 septembre 2021 (consulté le 18 mai 2022).

Le graphique qui précède reprend des données produites à l'aide du recensement de 2016²². Selon le même recensement, 23,6 % des personnes ayant une identité autochtone qui ne vivent pas dans une communauté autochtone se retrouvent sous le seuil de faible revenu selon la MFR contre 14,2 % pour l'ensemble de la population canadienne.

Le tableau qui suit est basé sur le programme du recensement canadien et porte sur les groupes « minorités visibles ». Le tableau présente les taux de faible revenu selon la MFR pour la population dans son ensemble, les personnes issues de certains groupes considérés comme « minorité visible » par StatCan de même que les personnes qui n'y sont pas associées. Il ressort que, en 2015 selon les données du recensement de 2016, ce dernier groupe – à Montréal et au Québec en général – connaît un taux de faible revenu plus bas tandis que les personnes arabes, asiatiques-occidentales et Coréennes connaissent des taux de faible revenu au-dessus des 30 % au Canada.

22 Les données du recensement de 2021 ne sont pas disponibles pour ce thème au moment de la rédaction.

Tableau 25 – Taux de faible revenu (MFR) au Canada, au Québec et à Montréal chez les personnes appartenant à une minorité visible, 2016

	Canada	Québec	Montréal
Ensemble	14,2	14,6	15,3
Minorités visibles (ensemble)	20,8	25,2	25,2
Sud-Asiatique	16,5	25	24,6
Chinois	23,4	25,6	26,9
Noir	23,9	24	23,4
Philippin	7,4	13,5	13,3
Latino-Américain	19,8	23	23
Arabe	36,2	30,8	31,1
Asiatique du Sud-Est	17,6	18,2	18,3
Asiatique occidental	34,7	36,9	36,3
Coréen	32,6	35,5	38,4
Japonais	12,9	18,2	19,7
Autres	18,5	24,1	23,1
Minorités visibles multiples	16,7	20,4	20,3
Pas une minorité visible	12,2	13,1	12,4

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, [produit numéro 98-400-X2016211](#) au catalogue de Statistique Canada (consulté le 18 mai 2022).

Tableau 26 – Durée de faible revenu (MFR) des déclarants au Canada, au Québec et à Montréal, 2012-2019

	Canada				Québec				Montréal			
	Taux de sortie ²³			% des épisodes	Taux de sortie			% des épisodes	Taux de sortie			% des épisodes
	Une année	Deux années	Cinq années	Deux ans ou plus	Une année	Deux années	Cinq années	Deux ans ou plus	Une année	Deux années	Cinq années	Deux ans ou plus
Ensemble	44,6	31,5	13,7	37,9	43,8	29,5	12,5	39,7	44,3	30	12,9	39
Hommes	46	32,5	14,2	36,4	45,5	31,1	13,6	37,5	45,8	31,7	13,6	37
Femmes	43,6	30,8	13,5	39	42,4	28,3	11,9	41,3	43,2	28,8	12,5	40,4
Né au Canada	45,4	31,6	13,7	37,4	44	29,4	12	39,5	45,3	30,4	11,9	38
Immigrants (Au Canada depuis 0 à 5 ans)	45,7	35,2	17,9	35,2	45,4	36,5	23,1	34,7	44,8	36,6	22,5	35

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0026-01 La durée de faible revenu des déclarants au Canada](#) (consulté le 22 mai 2022).

Dans le tableau qui précède, deux types de statistiques sont présentés. La première, le taux de sortie, correspond à la probabilité qu'une personne sorte de la pauvreté après un certain nombre d'années si elle n'en était pas sortie précédemment. Ainsi, au Canada pour l'ensemble de la population, une personne qui est dans un ménage à faible revenu à près de 45 % de chances de passer le seuil après une année à avoir été sous le seuil. Pour les personnes se trouvant dans un ménage sous le seuil depuis cinq ans ou plus, la probabilité de passer le seuil chute à 13,7 %.

Le taux de sortie du faible revenu lors d'une durée donnée (un an, deux ans, etc.) est également connu comme le taux de risque de sortir du faible revenu. Ce taux constitue une probabilité conditionnelle qu'un épisode dure un nombre d'années donné, conditionnellement au fait que l'épisode n'ait pas pris fin l'année précédente. – note de bas de page 5 dans Statistique Canada [Tableau : 11-10-0026-01](#)

23 Correspond à la « probabilité conditionnelle qu'un épisode dure un nombre d'années donné, conditionnellement au fait que l'épisode n'ait pas pris fin l'année précédente ».

La deuxième statistique présentée, le pourcentage des épisodes d'une certaine durée, porte sur la probabilité qu'un épisode de faible revenu dure une certaine période. Il est à noter que tant la première statistique que la deuxième statistique montrent, pour la période 2012-2019, que la persistance du faible revenu semble plus importante au Québec qu'elle ne l'est au Canada en général.

Concernant l'évolution de ces phénomènes, Zhang (2021) souligne que :

Au niveau national, on a constaté que la persistance du faible revenu s'est aggravée dans les années 2000 par rapport aux années 1990, mais elle est devenue moins persistante depuis le milieu des années 2010 dans un contexte d'amélioration des conditions du marché du travail avant la pandémie.

Tableau 27 – Taux d'entrée et de sortie du faible revenu des déclarants au Canada entre les années 2018 et 2019

	Canada		Québec		Montréal	
	Taux d'entrée (Base : n'ayant pas un faible revenu)	Taux de sortie (Base : ayant un faible revenu)	Taux d'entrée (Base : n'ayant pas un faible revenu)	Taux de sortie (Base : ayant un faible revenu)	Taux d'entrée (Base : n'ayant pas un faible revenu)	Taux de sortie (Base : ayant un faible revenu)
Ensemble	3,9	29,5	3,5	26,2	3,6	27,2
Hommes	3,6	31,2	3,2	28,1	3,3	29,2
Femmes	4,2	28,2	3,8	24,7	3,9	25,7
Vivent dans une famille comptant un couple	3,1	38,3	2,5	38,3	2,6	38,9
Vivent dans une famille monoparentale	8,2	26,5	7,5	27,9	7,3	26,1
Hors famille de recensement ²⁴	6,1	23,7	6	20,3	6	21,1

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0024-01 Les taux d'entrée et de sortie du faible revenu des déclarants au Canada](#) (consulté le 22 mai 2022).

Le tableau qui précède porte sur les taux d'entrée et de sortie du faible revenu entre les années 2018 et 2019. Le taux d'entrée correspond aux personnes n'étant pas à faible revenu qui sont passées sous le seuil de faible revenu tandis que le taux de sortie porte sur les personnes qui se trouvaient sous le seuil initialement, mais passait au-dessus. Il est aussi possible de générer, à partir du tableau 11-10-0024-01 de StatCan, les statistiques sur le nombre réel de personnes qui sont entrées ou sorties de cette catégorie. Par

²⁴ Terme proche de celui de « hors famille économique » avec quelques différences (voir Appartenance aux familles et situation des particuliers dans ces familles du Dictionnaire, Recensement de la population, 2016).

exemple, entre les années 2018-2019, à Montréal, 92 525 personnes sont passées sous le seuil tandis que 137 140 sont passées au-dessus.

Si l'ensemble des indicateurs tendent à relever qu'il y a une baisse générale du taux de faible revenu entre ces années – du fait qu'il a plus de personnes qui sortent qu'il y en a qui entrent, les taux exprimés dans le tableau qui précède peuvent être trompeurs quant à l'ampleur du phénomène étant donné que les statistiques ne portent pas sur les mêmes ensembles. StatCan (2022) a publié un article revenant sur ces statistiques.

Tableau 28 – Persistance du faible revenu des déclarants au Canada entre 2012 et 2019

Nombre d'années à faible revenu	Canada					Québec					Montréal				
	0	1	3	5	8	0	1	3	5	8	0	1	3	5	8
Ensemble	73,5	7,6	3	2	3,8	74,2	7,2	2,7	1,7	4,7	72,9	7,4	2,9	1,8	5
Hommes	76,6	7,3	2,6	1,6	3,1	76,9	7	2,4	1,5	3,9	75,4	7,1	2,7	1,6	4,2
Femmes	70,8	7,9	3,3	2,2	4,4	71,9	7,5	2,9	2	5,4	70,7	7,7	3,1	2,1	5,8
Canadiens de naissances	77,1	7	2,5	1,6	3,3	76,7	6,8	2,4	1,5	4,4	78,1	6,5	2,2	1,3	4,4
Immigrants	62	9,6	4,5	3,2	5,3	58,9	10,2	4,8	3,3	6,6	58,4	10	4,8	3,3	7
Immigrants – 0 à 5 ans	44,1	15	7,1	4,6	6,3	41,9	15,5	8,1	5,2	5,6	41,2	15,3	8,1	5,3	6

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0025-01 La persistance du faible revenu des déclarants au Canada](#) (consulté le 22 mai 2022).

Le tableau qui précède porte sur la proportion de déclarant qui s'est retrouvé en situation de faible revenu selon le nombre d'années pour la période s'étendant entre 2012 et 2019. Ce nombre d'années n'est pas nécessairement consécutif et ne permet pas de connaître le nombre d'épisodes de faible revenu.

Annexe C : Le Revenu viable

Présentation

Le Revenu viable est un indicateur construit par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) à partir de 2015 en se basant sur le *Living Wage for Toronto* (Mackenzie et Stanford, 2008). Il vise à calculer, pour le Québec, un panier de besoins et services selon sept localités et trois formes de ménages permettant selon l'organisme « de vivre dignement hors de la pauvreté » (Hurteau et al. 2021).

Composantes

Le panier des biens et services qui composent le revenu viable contient l'alimentation, l'habillement, le logement, le transport, les soins de santé, les frais de gardes ainsi que d'« autres nécessités ». Les détails des composantes du panier sont disponibles dans les [annexes](#) des « notes » produites sur le sujet.

Revenu viable et MPC

Les catégories qui composent le panier du Revenu viable ont été adaptées par l'IRIS afin d'être plus facilement comparables à celles de la MPC.

- Le coût du panier alimentaire est basé sur les calculs du [dispensaire diététique de Montréal](#) puis ajusté selon la localité soit à l'aide des données de StatCan ou de diverses autres études. Les montants sont ensuite majorés selon la taille du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelles que ne peuvent pas faire les personnes habitant seules par exemple. Deux sorties mensuelles au restaurant sont aussi incluses.
- Le coût en vêtement est déterminé à partir des [dépenses moyennes](#) par type de ménage compilé par l'ISQ puis indexé à l'IPC régional ou national.
- Le logement est calculé selon les [données annuelles de la SCHL](#) par localité auxquelles sont ajoutés des frais de chauffage et d'assurances.
- Le type de transport est déterminé selon la localité et les coûts sont ensuite déterminés.
- La catégorie « Autres nécessités » comprend le mobilier (évalué à partir des données de l'ISQ et indexé à l'IPC); des soins personnels (ISQ, indexé à l'IPC); les télécommunications (cellulaire, internet, etc.); des livres et autres items apparents (ISQ, indexé à l'IPC); les frais de vacances (coût équivalent à la moyenne des dépenses des ménages selon la Banque de Montréal, indexée à

l'IPC); des produits divers (café, cadeaux, etc. dont le montant a été fixé arbitrairement en 2015 puis indexé); une « Marge de manœuvre » (montant équivalent à deux cours universitaires, indexé à l'IPC depuis 2019²⁵); un « Fonds de prévoyance » (montant équivalent à deux semaines de dépenses).

- Les soins de santé couvrent un examen de soins dentaires et de la vue par année par personne, l'achat de médicaments ainsi que la visite chez un professionnel de la santé.
- Les frais de garde équivalent aux frais de CPE plus un montant pour du gardiennage (entre trois et six heures par mois selon la taille de la famille).

Calcul

L'indicateur est calculé par l'IRIS une fois l'an et publié dans une note socioéconomique. Il est calculé pour trois types de ménages et selon sept localités jugées représentatives. Les ménages sont composés de 1) un homme âgé entre 20-30 ans, 2) une famille monoparentale avec un enfant d'âge préscolaire et une femme de 20-30 ans, et 3) une famille biparentale hétérosexuelle dont les parents sont âgés de 20-30 ans, un enfant de 1-3 an et un deuxième enfant de 4 ans. Les localités sont Montréal, Québec, Sherbrooke, Gatineau, Saguenay, Trois-Rivières et Sept-Îles.

Commentaires

Il s'agit d'un seuil absolu comme pour la MPC. Contrairement à la MPC, le calcul est effectué pour trois tailles de famille et n'utilise pas une table d'équivalence. Le calcul est effectué selon des localités spécifiques (sept) plutôt que selon des régions d'analyses et par taille comme avec la MPC. En termes de montant du seuil, celui du Revenu viable est systématiquement supérieur.

L'âge des enfants, plus bas que dans la MPC, fait aussi varier le niveau des seuils en jouant sur la taille du logement et le panier d'alimentation. Compte tenu de cet élément, les seuils proposés ne prennent pas en compte les besoins en logement pour les familles dont les enfants sont plus âgés, une seule chambre étant prévue pour les enfants.

25 La catégorie « marge de manœuvre » était nommée « Éducation » jusqu'en 2018 (Hurteau et al. 2019). Elle a depuis été renommée et indexée annuellement.

Tableau 29 – Comparaison de sources pour déterminer le panier de biens en alimentation, habillement et logement pour le Revenu viable et la MPC

	Revenu viable	MPC	Commentaire
Alimentation	Dispensaire de Montréal	Santé Canada	Discuté dans l'annexe I, le montant déterminé par le dispensaire de Montréal est supérieur à celui par StatCan à partir de la liste de produits fournis par Santé Canada.
Habillement	Dépenses moyennes par ménage	ALL Report	L'utilisation des dépenses moyennes ne permet pas de déterminer un panier de biens pouvant être jugés « viables » ou « raisonnable ».
Logement	ELL – SCHL	Recensement	Discuté dans l'annexe H, les deux sources comportent le risque de sous-estimer le coût réel du logement, mais le problème semble plus important avec les données du recensement.

Le revenu viable prévoit, contrairement à la MPC, un montant équivalent à deux semaines de dépenses pour faire face aux imprévus. Ce montant est inférieur aux seuils établis par StatCan afin d'atteindre une résilience financière. En se basant sur les dernières publications, il n'est pas toujours possible de comprendre la méthode qui a mené à la détermination de certains montants (ex. « produits divers » et « soins de santé ») tandis que la justification du montant d'autres catégories est peu élaborée (ex. montant équivalent à deux cours universitaires puis indexé).

Le choix d'utiliser les dépenses moyennes des ménages pour certaines catégories (ex. habillement) peut contribuer à flouter la frontière entre un revenu viable et des normes de consommations qui ne sont pas toujours soutenables écologiquement. La composante transport, qui met l'accent sur l'usage du transport en commun, devrait être vérifié afin de voir si elle est réaliste dans le contexte où les quartiers abordables sont parfois plus excentrés.

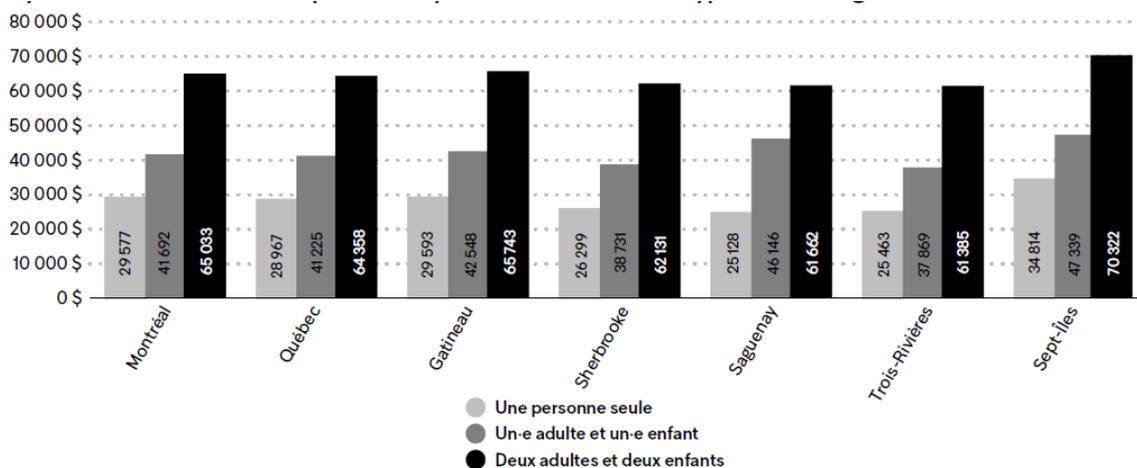
Finalement, tout comme dans la MPC, certaines dépenses ne sont pas considérées :

Le panier du revenu viable n'inclut pas les retenues et cotisations salariales obligatoires, de même que les pensions alimentaires à payer, mentionnées parmi les dépenses non discrétionnaires aux fins de la MPC. Ces dépenses correspondent à une variété de situations particulières difficiles à intégrer dans une approche par cas types. On peut comprendre que ces frais, s'ils existent, doivent être soustraits du

revenu après impôt pour évaluer le revenu nécessaire aux fins du revenu viable. Voir l'édition 2019 du revenu viable pour une exploration plus détaillée de ces enjeux (Labrie et al. 2022).

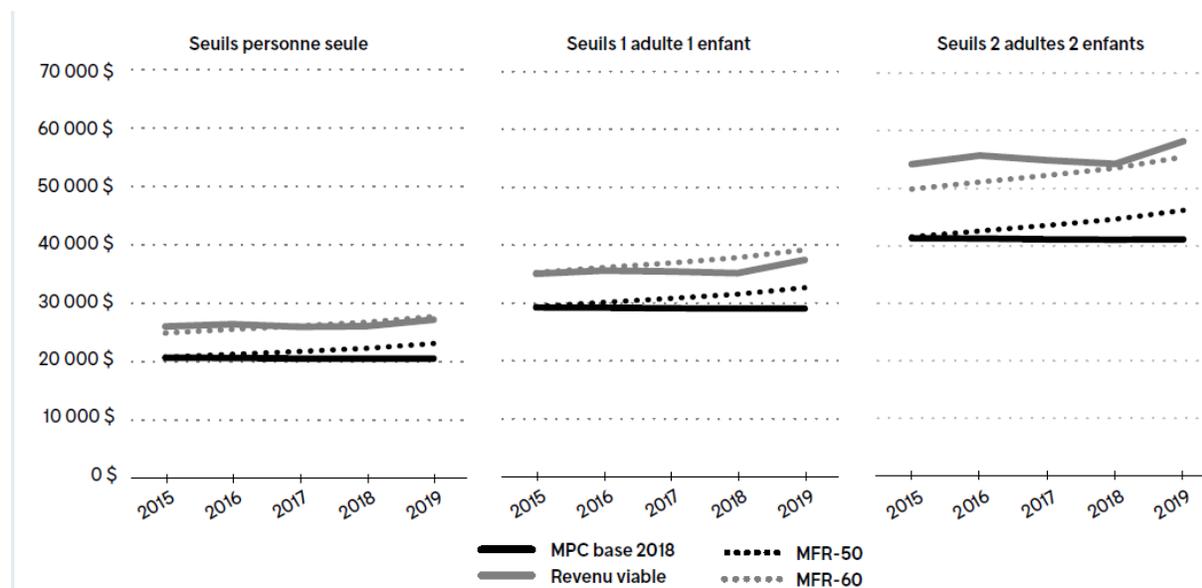
Résultats

Graphique 8 – Synthèse du revenu viable pour les sept localités et les trois types de ménages considérés, 2022



Source : Labrie et al (2022), [Le revenu viable 2022 en période de crises multiples](#), p. 4.

Graphique 9 – Évolution des seuils de la MPC, du revenu viable, de la MFR-50 et de la MFR-60 de 2015 à 2019 pour trois types de ménage, Montréal, en dollars de 2019



Source : Labrie et al (2022), [Le revenu viable 2022 en période de crises multiples](#), p. 14.

Annexe D : Le Seuil de faible revenu

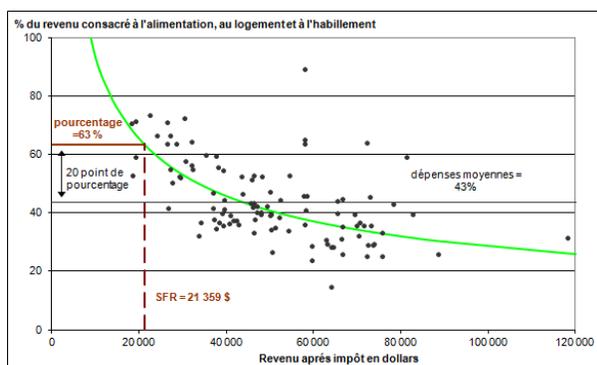
Présentation

Le Seuil de faible revenu, créé durant les années 1960 par StatCan, est un indicateur de pauvreté généralement reconnu comme désuet. Il établit un seuil à partir duquel les ménages attribuent une part significativement plus grande que la moyenne des ménages aux dépenses de logement, alimentation et habillement. La dernière révision du SFR date de 1992. Les habitudes de dépense (ie. Cellulaire et internet) postérieures à 1992 (contrairement aux changements des prix) ne sont donc pas reflétées dans cet indicateur ni dans les taux de faibles revenus qui y sont associés.

Composante et calcul

Le SFR est calculé à partir des dépenses moyennes qui sont faites par les ménages pour les composantes alimentation, logement et habillement. La dernière révision, basée sur l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992 établissait ce niveau à 43 % des revenus. Ce pourcentage est ensuite majoré de 20 points pour donner le seuil. Ce calcul est effectué pour cinq types de localités et sept tailles de ménages afin d'établir 35 seuils.

Graphique 10 – Simulation calcul SFR



Pour son calcul, [StatCan offre l'exemple](#) d'une famille de quatre personnes habitant dans une localité de 30 000 à 99 999 personnes. La courbe verte correspond à la proportion des revenus qui est accordée aux trois composantes par ce type de ménage. Dans cet exemple, le seuil équivaut à 21 359 \$, soit le revenu à partir duquel les ménages de quatre personnes habitant dans une localité de 30 000 à

99 999 personnes tendent à allouer 63 % de leur revenu aux dépenses essentielles.

Depuis 1992, les différents seuils de la SFR sont indexés annuellement par StatCan par tableau croisé à l'aide de l'IPC (ex. $SFR_{2022} = SFR_{1992} \times IPC_{2022}/IPC_{1992}$).

Commentaire

Le SFR est généralement reconnu comme désuet et sert principalement à des comparaisons pour de longues séries chronologiques étant donné qu'il existe depuis longtemps. Il est aussi utilisé par le ministère de l'Éducation comme [indice de défavorisation](#) (soit « la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu »). Lorsque comparé à la MPC, le seuil le plus bas est généralement très en deçà de celui de la MPC, mais ce n'est pas systématiquement le cas pour les seuils supérieurs (ex. pour Montréal, voir le [tableau comparatif plus haut](#)).

Les autochtones et minorités visibles surreprésentés

Selon les données du recensement de 2016, 14,1 % des personnes ayant une identité autochtone ne vivant pas dans une communauté autochtone se retrouvaient en situation de faible revenu en 2015 selon le SFR contre 9,2 % pour la population canadienne dans son ensemble.

Les statistiques de faible revenu dans les communautés autochtones ne sont disponibles que pour la MFR.

Résultats

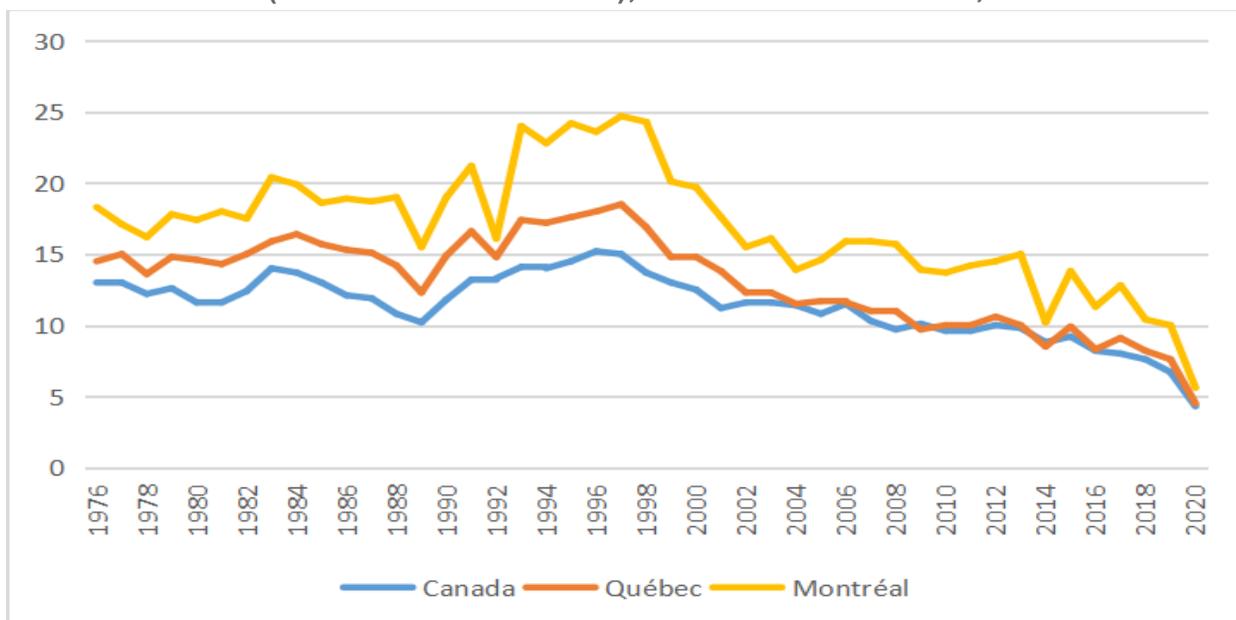
Tableau 30 – Statistiques du faible revenu après impôt selon le SFR pour le Canada (excluant les territoires), le Québec et Montréal, 2019

	Canada			Québec			Montréal		
	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage de personnes	Écart relatif moyen	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage de personnes	Écart relatif moyen	Nombre de personnes (x 1 000)	Pourcentage de personnes	Écart relatif moyen
Toutes les personnes	2 476	6,7	38,6	635	7,6	36,2	431	10	37,5
Moins de 18 ans	353	5	30,1	63*	4,0*	34,7	51*	6,2*	35
18 à 64 ans	1 851	7,9	43,4	452	8,7	42	295	10,7	44,7
65 ans et plus	272	4,2	17,5	120	7,6	15,1	85*	11,7*	14,0*
Hommes	1 183	6,5	39,5	328	7,9	38,6	223	10,4	40,4
Femmes	1 293	7	37,9	307	7,3	33,6	209	9,7	34,3
En familles économiques	1 091	3,6	31,8	232	3,4	34,4	177*	5,0*	35,4
Hors famille économique	1 384	22,6	44,1	404	25,2	37,2	255	31,9	38,9

* à utiliser avec prudence

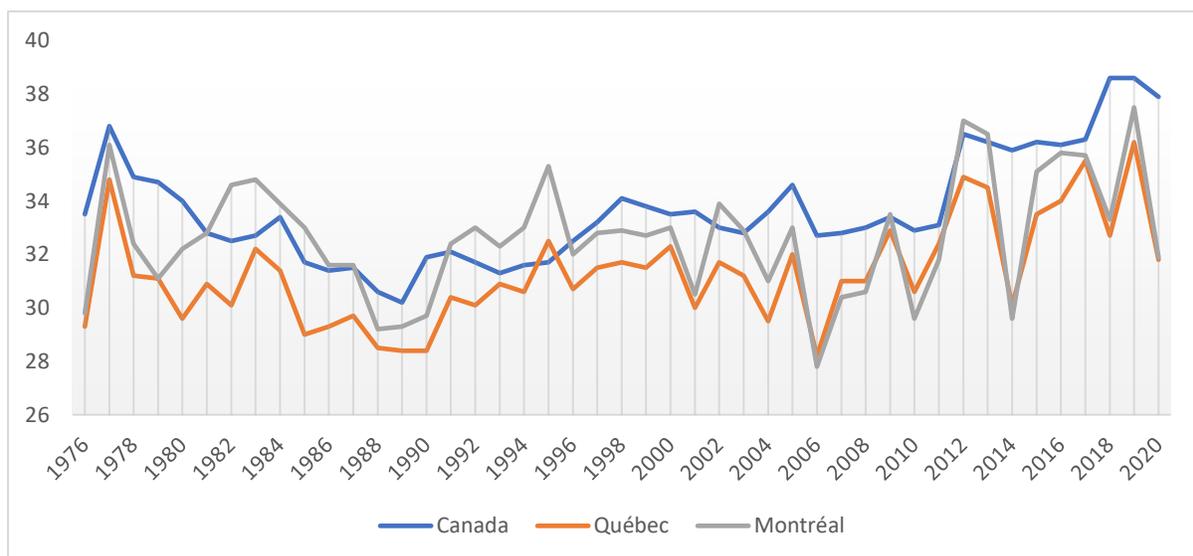
 Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Graphique 12 – Évolution du taux de faible revenu après impôt selon la SFR pour le Canada (excluant les territoires), le Québec et Montréal, 1976-2020



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Graphique 11 – Évolution de l'écart relatif moyen du taux de faible revenu après impôt selon la SFR pour le Canada (excluant les territoires), le Québec et Montréal, 1976-2020



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 26 avril 2022).

Annexe E : Indicateurs économiques divers

Divers indicateurs économiques peuvent être utilisés afin de qualifier la pauvreté et l'exclusion au Québec, à Montréal et au Canada. Pour chaque élément, un court descriptif de l'indicateur accompagné d'un commentaire, d'un tableau partiel des données ainsi que des sources et autres informations disponibles.

Coefficient de Gini

Présentation

Le Coefficient de Gini est une mesure de répartition des richesses pour un ensemble donné où 0 représente une répartition parfaite et 1 (ou 100) représente son inverse (une personne concentre l'ensemble des revenus). Il est notamment utilisé à des fins de comparaisons (dans le temps et l'espace). C'est un indicateur des inégalités (et non de pauvreté) comme l'*Indice de Theil* et l'*Indice de Hoover*.

Calcul

Calculées par Statistique Canada, les données de 2019 ont été publiées en 2021. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié en 2021 les données pour la province de 1996 à 2019 selon diverses caractéristiques des ménages et des particuliers. Le coefficient est calculé selon le revenu ajusté du marché, total et après impôt.

Il y a des différences significatives dans les coefficients fournis par StatCan et l'ISQ. Ainsi, pour le revenu après impôt, StatCan donne un coefficient de 0,261 pour la population âgée de 16 ans et plus tandis que l'ISQ donne 0,389. Cette différence s'explique par le fait que StatCan ajuste les revenus selon la taille du ménage afin de rendre compte des économies d'échelles qui peuvent être faites. Ainsi, pour la même population, l'ISQ calcule une moins grande répartition des richesses que StatCan. Dans les deux cas, les organismes relèvent une tendance à la baisse au cours des dernières années pour la population générale quoique certains segments vivent une situation inverse (ex. les personnes âgées de 65 ans et plus).

$$G = 1 - \sum_{i=1}^n p_i \left(2 \sum_{k=1}^i w_k - w_i \right)$$

Formule – Coefficient de Gini

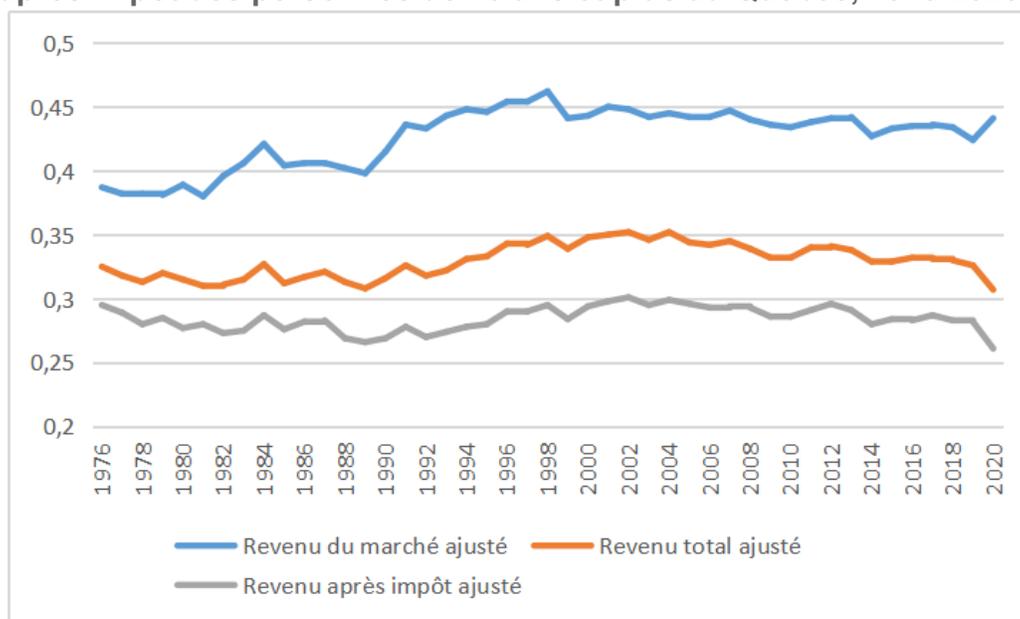
Résultats

Tableau 31 – Coefficients de Gini du revenu ajusté total, de marché et après impôt des personnes de 16 ans et plus au Québec, 2019-2020²⁶

	2019	2020
Revenu total ajusté	0,326	0,307
Revenu de marché ajusté	0,424	0,441
Revenu après impôt ajusté	0,282	0,261

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0134-01 Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt](#) (consulté le 17 mai 2022).

Graphique 13 – Coefficients de Gini du revenu ajusté total, de marché et après impôt des personnes de 16 ans et plus au Québec, 1976-2020



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0134-01 Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt](#) (consulté le 17 mai 2022).

26 Basé sur l'enquête canadienne sur le revenu (ECR). Les coefficients sont aussi disponibles à partir des données du recensement de 2021, notamment par ville : Statistique Canada. [Tableau 98-10-0096-01 Statistiques sur les inégalités de revenu au Canada : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement](#) (consulté le 13 juillet 2022).

Tableau 32 – Coefficients de Gini des particuliers de plus de 16 ans selon certains groupes au Québec en 2019

	Coefficient (en %)
Ensemble de la pop. plus de 16 ans	38,9
Hommes	39,0
Femmes	37,9
16-64 ans	39,5
Plus de 65 ans	33,4
Immigrants	41,6
Employé du secteur public	26,3
Employé du secteur privé	35,8

Source : Institut de la Statistique du Québec. [Coefficient de Gini, revenu après impôt, particuliers de 16 ans et plus, 1996-2019](#) (consulté le 17 mai 2022).

Répartition des revenus

Outre le coefficient de Gini, des données sont aussi produites sur la répartition des revenus, par StatCan (à l'aide de l'Enquête canadienne sur les revenus), l'ISQ (données compilées de l'ECR) et Revenu Québec (à l'aide des relevés fiscaux). Une partie est présentée plus bas (voir [revenus](#)).

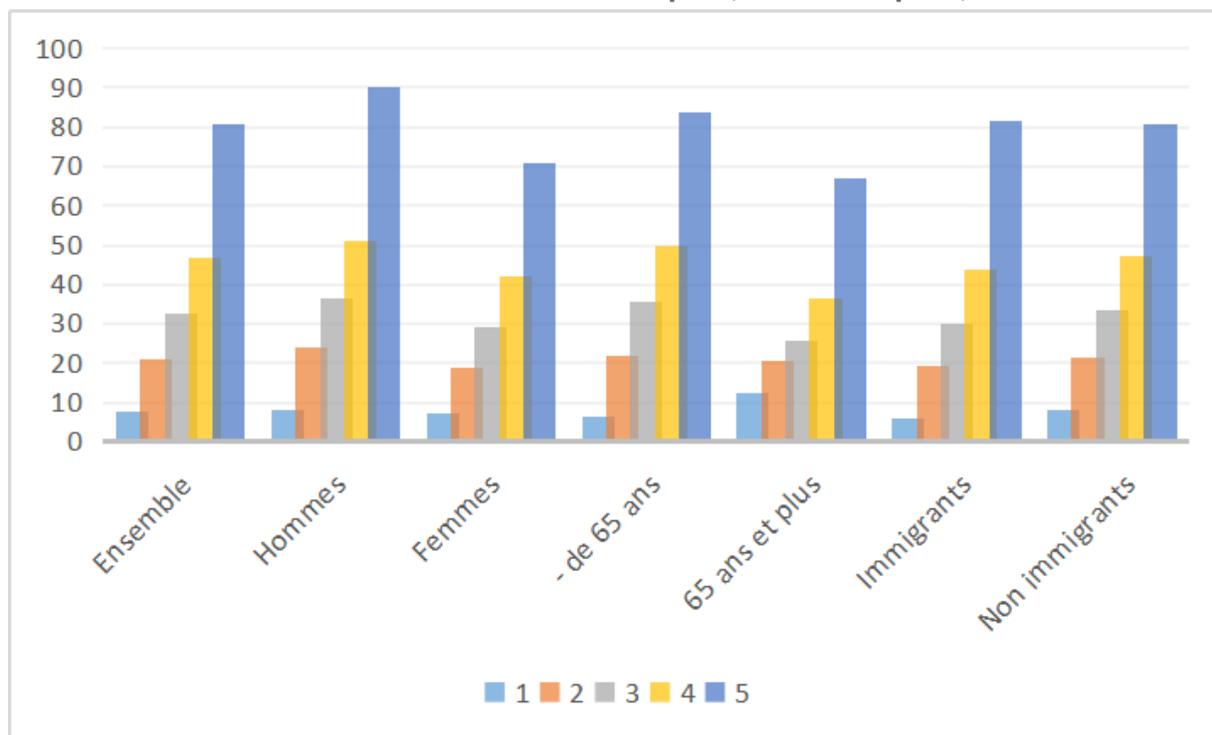
Tableau 33 – Répartition des revenus des ménages par quintile pour l'année 2019-2020 et variation, Canada

	Revenus des ménages				Variation du revenu		
	2019	1 ^{er} trimestre 2020	2 ^e trimestre 2020	3 ^e trimestre 2020	1 ^{er} trimestre 2020 vs 2019	2 ^e vs 1 ^{er} trimestre 2020	3 ^e vs 2 ^e trimestre 2020
Ensemble	81 351 \$	19 958 \$	22 755 \$	23 576 \$	-1,9 %	14,0 %	3,6 %
Quintile inférieur	25 430 \$	6 129 \$	8 187 \$	8 386 \$	-3,6 %	33,6 %	2,4 %
Deuxième quintile	52 011 \$	12 847 \$	15 919 \$	15 798 \$	-1,2 %	23,9 %	-0,8 %
Troisième quintile	71 153 \$	17 648 \$	20 655 \$	21 109 \$	-0,8 %	17,0 %	2,2 %
Quatrième quintile	95 200 \$	23 188 \$	26 178 \$	27 392 \$	-2,6 %	12,9 %	4,6 %
Quintile supérieur	162 963 \$	39 979 \$	42 837 \$	45 198 \$	-1,9 %	7,1 %	5,5 %

Source : Statistique Canada. Le bien-être économique des ménages durant la pandémie de COVID-19, estimations expérimentales, premier trimestre au troisième trimestre de 2020. [Tableau 1](#) (consulté le 22 mai 2022).

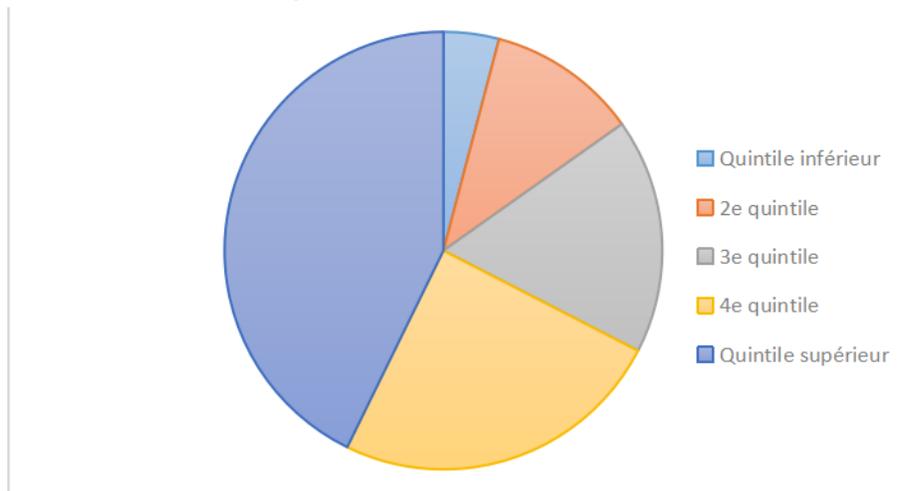
Dans les graphiques qui suivent, deux statistiques sont présentées : le revenu moyen des particuliers selon le quintile (donné en milliers de dollars) ainsi que la répartition de l'ensemble des revenus des particuliers selon le quintile. Pour cette dernière statistique, par exemple, pour 100 % des revenus obtenus par des hommes de 16 ans ou plus en 2019, le premier quintile de revenu (les 20 % les moins riches) en a eu 4,1 %. Inversement, les 20 % les plus riches de cette catégorie recevaient 42,9 % de l'ensemble des revenus obtenus par des hommes âgés de 16 ans ou plus.

Graphique 14 – Revenu moyen des particuliers au Québec selon le quintile de revenu et certaines caractéristiques, 16 ans et plus, 2019



Source : Institut de la Statistique du Québec. Indicateurs par quintile, revenu après impôt, particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2019 (consulté le 17 mai 2022).

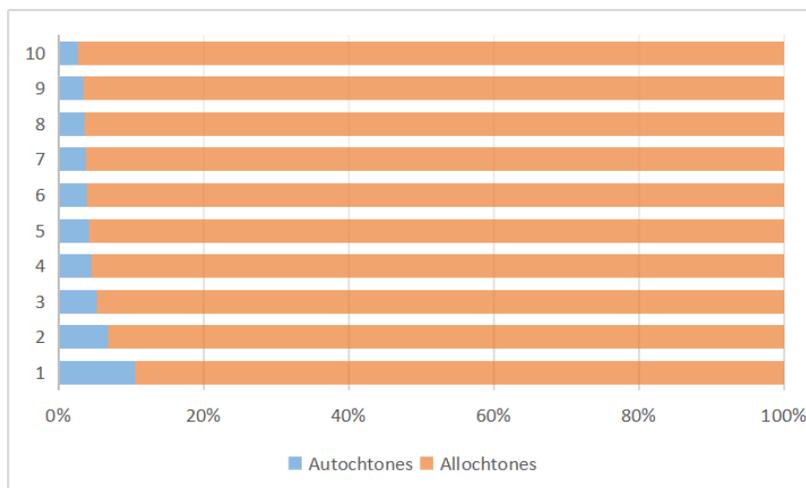
Graphique 15 – Répartition des revenus des particuliers, 16 ans et plus, par quintile au Québec, 2019



Source : Institut de la Statistique du Québec. Indicateurs par quintile, revenu après impôt, particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2019 (consulté le 17 mai 2022).

Le graphique qui suit présente la répartition des personnes ayant une identité autochtone et non autochtone selon le décile de revenu de leur ménage. Les données sont tirées du recensement de 2016 et permettent de voir que les personnes ayant une identité autochtone étaient, en 2015, surreprésentées dans les déciles inférieurs.

Graphique 16 – Répartition en pourcentage selon le décile de de revenu pour la population canadienne ayant une identité autochtone et de la population allochtone, 2016



Source : Statistique Canada. Recensement de la population de 2016. Profil de la population autochtone, Recensement de 2016 (consulté le 22 mai 2022).

La résilience des actifs

Statistique Canada produit des données, à partir de l'[Enquête sur la sécurité financière \(ESF\)](#), portant sur les économies que les personnes ont à leur disposition afin d'évaluer leur « résilience » :

un ménage est résilient en matière d'actifs lorsqu'il dispose d'actifs liquides au moins équivalents à la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) pendant trois mois. ([LeQuotidien, 4 mai 2021](#)).

Dans le cadre de ce calcul, le niveau d'épargne nécessaire est supérieur au montant de la MPC (ex. 12 000 \$ pour une famille de quatre, pour trois mois alors que le seuil de la MPC pour Montréal pour une famille type est de 41 000 annuellement). Noter que pour les familles monoparentales, 53 % n'ont pas une épargne équivalente à un mois. Les données disponibles pour l'année 2020 sont différentes du fait de la présence de certains programmes gouvernementaux (ex. PCU) faisant que le dernier quintile voit sa situation de résilience s'accroître.

Tableau 34 – Pourcentage de personnes en situation de résilience des actifs selon l'âge et le type de ménage, Québec, 2019

	Durée des économies	%
Ensemble	un mois	79
	trois mois	67,6
Couples sans enfant	un mois	87,9
	trois mois	77,6
Couples avec enfant	un mois	80
	trois mois	67,8
Famille monoparentale	un mois	46,6
	trois mois	36,1*
Personnes hors famille économique	un mois	70
	trois mois	57,3

* à utiliser avec prudence

** La MFR (après-impôt) est utilisée par défaut comme mesure du revenu. Le tableau dynamique de StatCan permet aussi d'utiliser la mesure de revenu du ménage après impôt, voir Tableau 11-10-0083-01.

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0083-01 Pourcentage de personnes en situation de résilience des actifs, Canada et provinces](#) (consulté le 17 mai 2022).

Annexe F : Dépenses et revenus

Diverses informations relatives aux dépenses, revenus, coûts sont disponibles sans pour autant renvoyer directement à une thématique (ex. logement ou alimentation). Pour chaque élément rapporté ici, un court descriptif de la source de l'information, des données disponibles ainsi qu'un tableau partiel de données sont présentés.

Dépenses des ménages

Présentation

Statistique mène une [enquête](#) portant sur les dépenses faites par les ménages tous les deux ans. Cette enquête permet de détailler les dépenses faites par les ménages (ex. en alimentation et logement) selon différents critères (quintile de revenu, forme du ménage, etc.), fournit des informations sur les logements occupés et sert notamment au calcul de l'Indice des prix à la consommation. Les dernières données disponibles sur le site de StatCan au moment de la rédaction portent sur l'année 2019 tandis que l'ISQ a retraité les données pour la période 2010-2017.

Calcul

C'est une enquête transversale avec échantillonnage stratifié. L'échantillon est d'un peu plus de 48 000 logements (unité de base) pour le pays. La participation est volontaire et consiste à remplir un questionnaire en ligne ainsi qu'un journal papier afin de compiler l'ensemble des dépenses effectuées par les personnes résidant dans le logement sur une période X. Les données reçues sont classifiées par type de dépense (650 codes) et couplées avec les données d'impôt.

Résultats

Plusieurs données sont disponibles, notamment les dépenses moyennes par quintile de revenu selon le type de dépense (peut être utile afin de réfléchir certains aspects des paniers de la MPC et du revenu viable par exemple ou s'interroger sur certains mythes sur les dépenses faites [ex, alcool et jeux de hasard]).

Ces données sont retravaillées par divers organismes comme l'ISQ (2010-2017) qui offre des [portraits des dépenses des ménages](#) selon le type d'occupation du logement, l'âge

de la personne de référence, la taille de la région, etc. Le [Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations](#) (CIRANO) fait un travail similaire en présentant les dépenses après-impôt par quintiles.

Tableau 35 – Répartition en pourcentage des dépenses moyennes des ménages selon le quintile de revenu pour certain type de dépenses, Québec, 2019

	Quintile inférieur	2^e quintile	3^e quintile	4^e quintile	Quintile supérieur	Ensemble
Logement	32,8	26,8	24,3	22,5	23,2	24,5
Transport	12,9	14,6	16,9	17,4	16,5	16,2
Alimentation	16,9	18,1	16	15,8	13,1	15,2
Loisirs	5,1	5,3	5	5,2	7,1	5,8
Vêtements	3,7	4,6	4,9	4,6	4,9	4,7
Soins de santé	4,6	4,7	5,2	4,6	4,2	4,6
Tabac, alcool et jeux de hasard	4,5	4,1	3	3,4	2,5	3,2
Dépenses totales (moyennes \$)	27 697	41 954	58 613	79 137	115 467	64 609

Source : CIRANO. [Répartition des dépenses moyennes des ménages selon le quintile de revenu, Québec, 2019](#). Compilation faite à partir des données de StatCan (consulté le 22 mai 2022).

Revenus

Présentation

La majorité des indicateurs utilisés afin de mesurer la pauvreté utilisent une forme ou une autre de revenu. Dans ce document, le revenu net est privilégié pour présenter les données disponibles lorsque cela est possible. Les organismes de statistiques utilisent cependant d'autres types de revenus par moment tandis qu'il peut être utile d'avoir plus d'informations sur les revenus disponibles, leurs sources, la manière de les calculer et leurs limites.

Définitions

Revenu total : Le revenu total comprend généralement l'ensemble des revenus d'une personne à l'exception de revenus ponctuels (ex. loterie, héritage), de ceux provenant d'un gain sur capital ou d'un programme fiscal (ex. crédit d'impôt pour solidarité) ou d'un échange monétaire dans une même famille. Les revenus considérés peuvent légèrement varier entre l'ISQ, StatCan et Revenu Québec de même que dans le temps (ex. prise en compte de certaines prestations pour enfants).

Revenu du marché : Revenu provenant du salaire et traitement, de placements, pensions (ex. retraite ou alimentaire) et autres revenus. C'est principalement sur la base du revenu du marché qu'est calculée l'admissibilité des individus à certains programmes sociaux comme l'[assistance sociale](#). Le revenu de marché compose, avec le revenu de transfert, le revenu total. L'expression « [revenu primaire](#) » semble aussi utilisée dans certains contextes.

Revenu de transfert : Revenu provenant des programmes sociaux (comme les régimes de pensions publics et le programme d'assistance sociale). Le revenu de transfert compose, avec le revenu de marché, le revenu total. L'expression « revenu secondaire » semble aussi utilisée dans certains contextes.

Revenu d'emploi : Les revenus provenant d'un travail, sous la forme d'un salaire, d'un traitement, pourboire ou de travailleur autonome (revenu net). Il est une des composantes du revenu de marché.

Revenu après impôt : équivalent du revenu total auquel est soustrait l'impôt provincial et fédéral. L'ensemble du revenu total n'est cependant pas imposé. Le revenu après impôt est parfois appelé revenu après transfert ou revenu disponible.

Revenu disponible : Expression utilisée dans la mesure du panier de consommation (MPC), le **revenu disponible est défini** comme le revenu total duquel sont soustraites certaines dépenses jugées non discrétionnaires par StatCan. L'expression est parfois utilisée afin de parler du revenu après impôt.

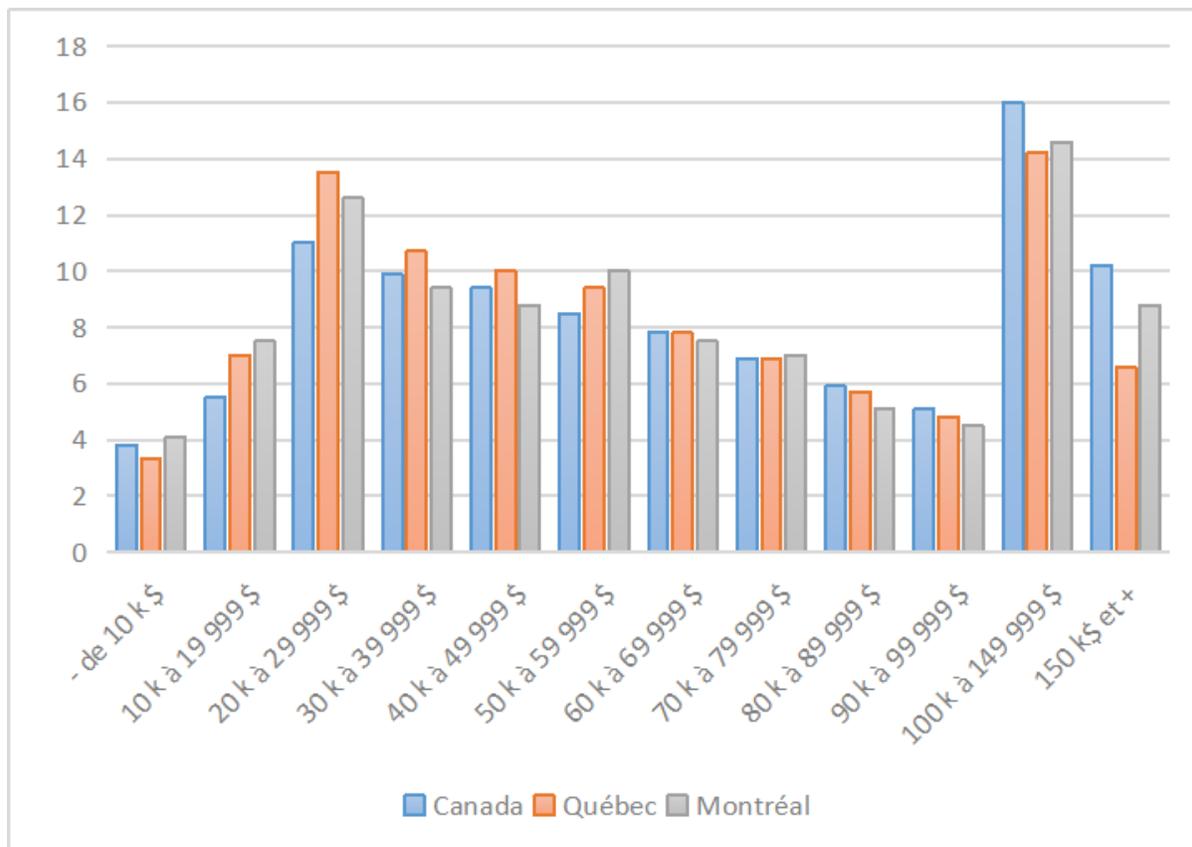
Revenu brut et net : Expressions utilisées en comptabilité et fiscalité. Le revenu brut est équivalent au gain total (ex. d'un salaire) tandis que le revenu net équivaut au gain après la déduction des dépenses (ex. revenu net de propriété). Le revenu net est **utilisé au Canada** afin de calculer certains crédits d'impôt. Les expressions « brut » et « net » semblent surtout utilisées en fiscalité (notamment pour les entreprises), par exemple en **France**.

Revenu ajusté : expression utilisée par StatCan lors de certains traitements statistiques (ex. le **Coefficient de Gini**) afin de prendre en compte les économies d'échelles que peuvent avoir certains ménages. Le revenu ajusté peut être le revenu total, du marché ou après impôts.

Faible revenu : revenu d'une personne ou d'un ménage qui est inférieur à un des indicateurs de faible revenu (comme la MPC, la MFR ou le SFR) pour son groupe de référence. Le taux de faible revenu équivaut pour sa part à la proportion de personnes ou de ménages qui ont un faible revenu.

Données disponibles

Graphique 17 – Répartition (en %) des ménages selon leur revenu après impôt, Canada, Québec et Montréal, 2019



Source : Statistique Canada (2021). [Tableau 11-10-0237-01 Répartition du revenu du marché, total et après impôt selon le type de famille économique, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement \(RMR\)](#) (consulté le 17 mai 2022).

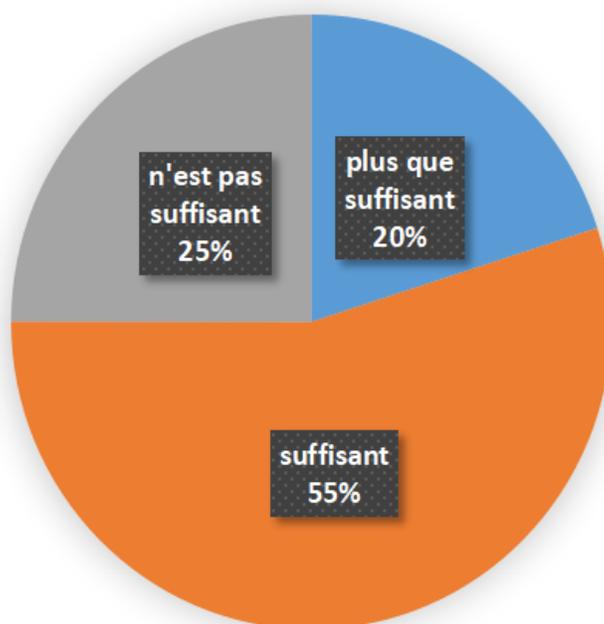
Revenu Québec

Revenu Québec publie aussi des [données sur son site internet](#) concernant les [revenus de la population québécoise](#), le recours au [crédit d'impôt pour solidarité](#) et autres crédits d'impôt. Les données sont régionalisées et datent de 2019 (en janvier 2022).

Enquête auprès des peuples autochtones

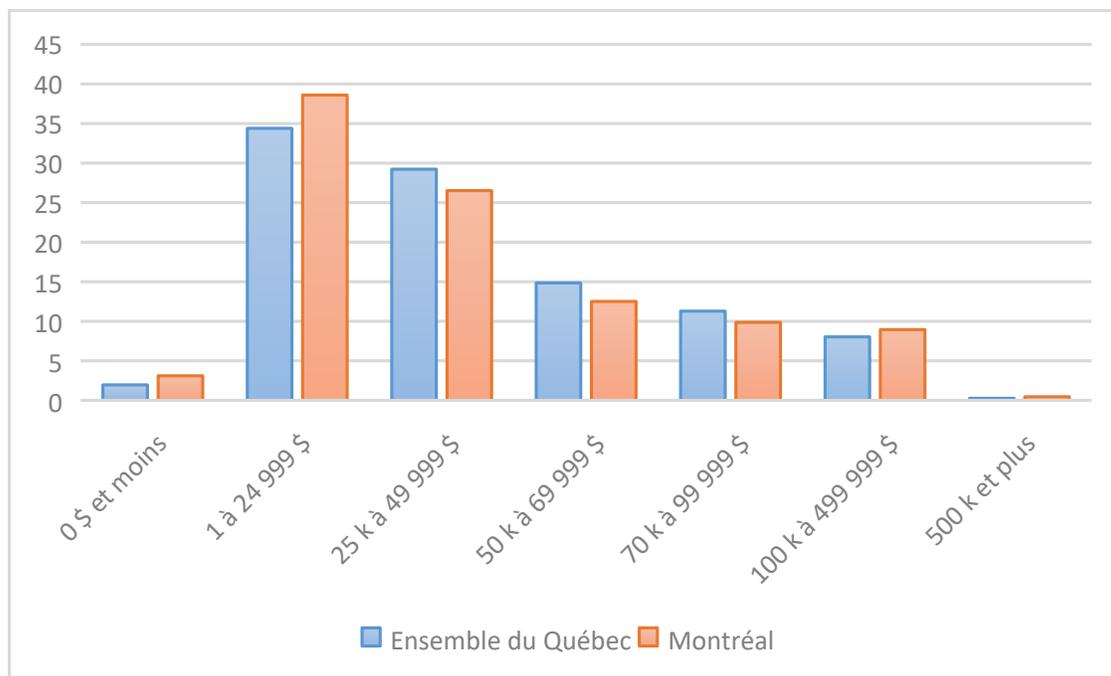
Très peu de données sont disponibles concernant les autochtones. L'[Enquête auprès des peuples autochtones](#), enquête qui a lieu aux cinq ans avec comme population cible les personnes autochtones **qui vivent hors réserve**, est une des rares sources d'informations avec le programme de recensement. Le tableau qui suit présente l'autoévaluation qui est faite par les répondants sur leur capacité à répondre aux besoins de base du ménage avec leur revenu.

Graphique 18 – Pourcentage de personnes d'identité autochtone selon la capacité de répondre aux besoins de base du ménage au Québec en 2017



Source : Statistique Canada. [Tableau 41-10-0056-01 Nombre de personnes du ménage et répondre aux besoins de base du ménage et dépenses imprévues selon l'identité autochtone, le groupe d'âge, et sexe](#) (consulté le 18 mai 2022).

Graphique 19 – Répartition (en %) des particuliers par tranche de revenu, province de Québec et région administrative de Montréal, 2019



Source : Revenu Québec, [Nombre de particuliers selon la région administrative et le revenu total – Année d'imposition 2019](#) (consulté le 22 mai 2022).

Dettes

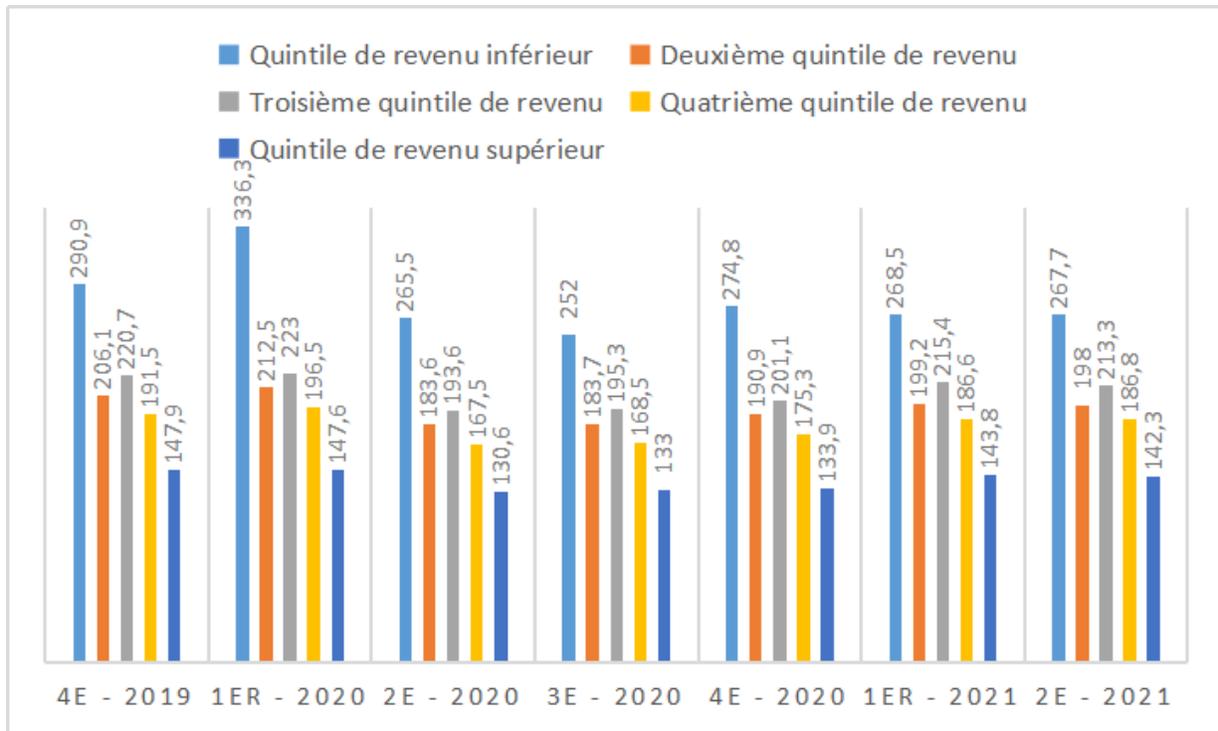
Statistique Canada publie aussi des données concernant la dette des ménages. Le tableau qui suit couvre les années 2019-2020 et permet de voir l'évolution de la dette par quintile durant la première année de la pandémie. Le tableau suivant présente le même type d'information sur une période un peu plus grande. StatCan publie plusieurs informations de ce type, soit par le biais d'[articles descriptifs](#), soit dans des tableaux dynamiques (ex. [Tableau 36-10-0665-01](#)).

Tableau 36 – Dette des ménages en proportion du revenu en 2019 et 2020 selon le quintile de revenu et variation, Canada

	Dette par rapport au revenu				Variation de la dette		
	2019	1er trimestre 2020	2e trimestre 2020	3e trimestre 2020	1er trimestre 2020 – 2019	2e-1er trimestre 2020	3e-2e trimestre 2020
Ensemble	187,2 %	191,8 %	169,2 %	166,3 %	+4,6 %	-22,6 %	-2,9 %
Quintile inférieur	289,5 %	301,8 %	227,0 %	226,0 %	+12,3 %	-74,8 %	-1,0 %
2e quintile	214,6 %	218,5 %	177,5 %	182,2 %	+3,9 %	-41,0 %	4,7 %
3e quintile	227,5 %	230,7 %	198,1 %	197,7 %	+3,2 %	-32,6 %	-0,4 %
4e quintile	187,1 %	193,0 %	171,7 %	167,4 %	+5,9 %	-21,3 %	-4,3 %
Quintile supérieur	145,0 %	148,5 %	139,5 %	134,3 %	+3,5 %	-9,0 %	-5,2 %

Source : Statistique Canada. Le bien-être économique des ménages durant la pandémie de COVID-19, estimations expérimentales, premier trimestre au troisième trimestre de 2020. [Tableau 3](#) (consulté le 17 mai 2022).

Graphique 20 – Évolution du ratio de la dette au revenu selon le quintile de revenu par trimestre



Source : Statistique Canada. *Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le patrimoine, premier et deuxième trimestres de 2021*. Graphique 5 (consulté le 22 mai 2022).

Patrimoine

Présentation

Statistique Canada, notamment via son Enquête sur la sécurité financière (ESF), collecte des informations sur les avoirs et dettes des ménages au Canada. Ces données permettent de compléter les informations sur les ressources qui sont à la disposition des ménages et s'apparentent à la [résilience des actifs](#), un des indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie fédérale de lutte à la pauvreté. Le patrimoine est cependant rarement pris en considération dans les discussions sur la pauvreté.

Données disponibles

StatCan publie ponctuellement des analyses sur le patrimoine à la disposition des ménages canadiens et a produit des tableaux interactifs sur la question tandis que l'[ISQ a réutilisé les données](#) de l'Enquête sur la sécurité financière afin de construire des tableaux présentant la valeur des actifs et passifs selon différentes caractéristiques (région, sexe, âge, niveau de scolarité, etc.).

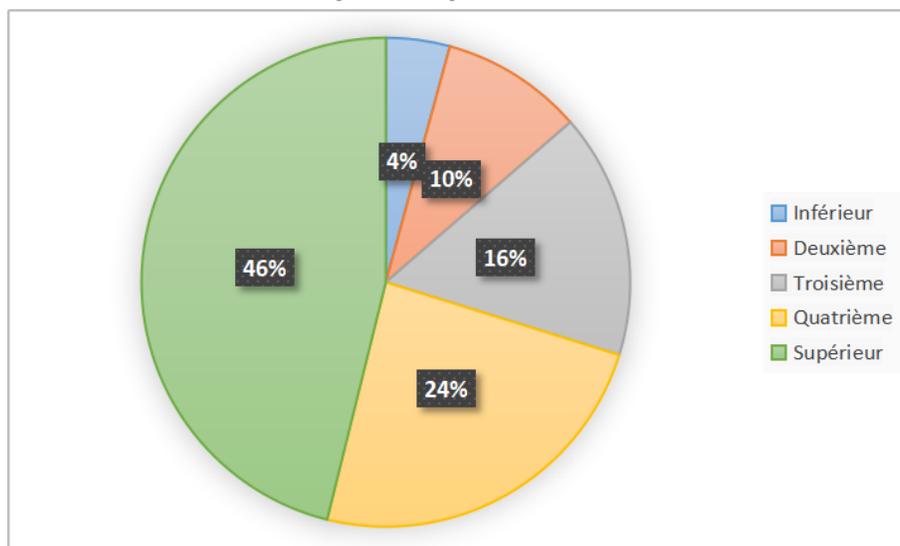
Tableau 37 – Actifs et dettes selon les quintiles de revenu après impôt, Québec, 2019

		Ensemble	Quintile inférieur	2e quintile	3e quintile	4e quintile	Quintile supérieur
Actif total	Valeur médiane	344 600	21 300*	162 300*	377 600	542 000	959 000
	Valeur moyenne	623 000	139 100	285 100	494 100	764 000	1 432 400
Dettes totale	Valeur médiane	40 500	9 000*	12 500*	39 900*	91 500	170 000
	Valeur moyenne	113 400	48 900*	45 400	80 100	131 500	213 500
Valeur nette	Valeur médiane	237 800	13 900	114 800*	312 000	394 500	732 600
	Valeur moyenne	543 500	114 800	255 700	439 600	653 700	1 253 900

* à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0057-01 Actifs et dettes selon les quintiles de revenu après impôt, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement, enquête sur la sécurité financière \(x 1 000 000\)](#) (consulté le 23 mai 2022).

Graphique 21 – Répartition (en %) de la valeur nette totale selon le quintile de revenu après impôt, Québec, 2019



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0057-01 Actifs et dettes selon les quintiles de revenu après impôt, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement, enquête sur la sécurité financière \(x 1 000 000\)](#) (consulté le 23 mai 2022).

Tableau 38 – Actifs et dettes selon les quintiles de revenu après impôt, Montréal, 2019

		Tous les quintiles	Quintile inférieur	2e quintile	3e quintile	4e quintile	Quintile supérieur
Actif total	Valeur médiane	337 100	12 000*	116 000*	312 000*	592 400	1 000 000
	Valeur moyenne	624 200	98 000*	296 300	474 000	802 700	1 449 800
Dettes totale	Valeur médiane	40 000*	9 900*	12 700*	38 500*	122 000*	187 000
	Valeur moyenne	129 800	28 800*	77 100*	92 600*	160 900	239 400
Valeur nette	Valeur médiane	220 200	7 000	62 100*	225 600	396 400	771 600
	Valeur moyenne	534 000	83 200*	247 400	407 900	670 000	1 261 300

* à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0057-01 Actifs et dettes selon les quintiles de revenu après impôt, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement, enquête sur la sécurité financière \(x 1 000 000\)](#) (consulté le 23 mai 2022).

Salaire horaire médian

Présentation

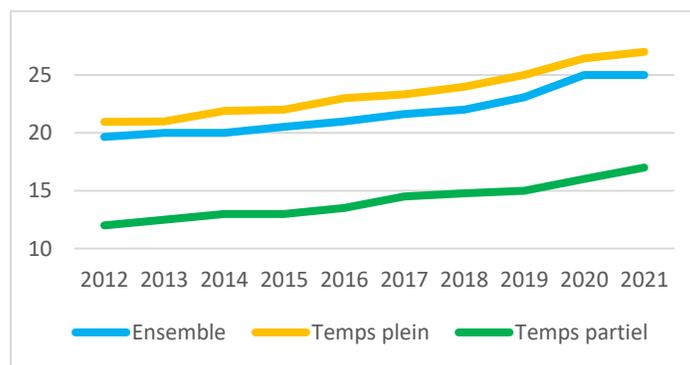
Le salaire horaire médian constitue un des indicateurs de la pauvreté retenus par Statcan qui le calcule à partir de l'[Enquête sur la population active](#) (EPA). Les données annuelles sont disponibles pour les différentes catégories de la classification nationale des professions depuis l'année 1997 pour le Canada et les provinces. Avec le tableau dynamique [14-10-0340-01](#), il est possible de visualiser les données pour les taux horaires et hebdomadaires médians et moyens de même que les ratios de leurs valeurs selon le sexe. Les données ne sont pas présentées en dollar constant et il est donc nécessaire d'effectuer des calculs supplémentaires pour une comparaison dans le temps (ex. $\text{Salaire}_{2012} \text{ en } \$ \text{ constant}_{2021} = \text{salaire en } \$ \text{ courant}_{2012} \times \text{IPC}_{2021}/\text{IPC}_{2012}$).

Tableau 39 – Salaire horaire médian au Canada et au Québec selon certaines caractéristiques, 2021

	Canada	Québec
Ensemble	26	25
Hommes	28	26,35
Femmes	24,4	24
Temps plein	28,21	27
Temps partiel	17	17

Statistique Canada. [Tableau 14-10-0340-01 Salaire des employés selon la profession, données annuelles](#) (consulté le 23 mai 2022).

Graphique 22 – Évolution du salaire horaire médian au Québec 2012-2021, dollar constant 2021



Source : Statistique Canada. [Tableau 14-10-0340-01 Salaire des employés selon la profession, données annuelles](#) (consulté le 23 mai 2022).

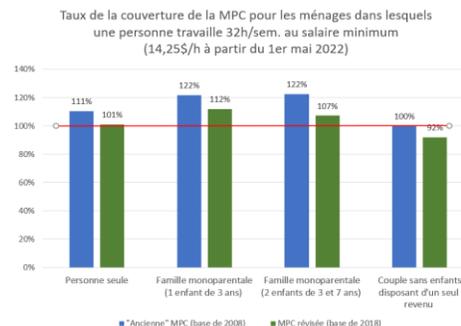
Statistique Canada. [Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisée](#) (consulté le 23 mai 2022).

Salaire minimum

Le Collectif pour une Québec sans pauvreté écrit le [20 janvier 2022](#) que :

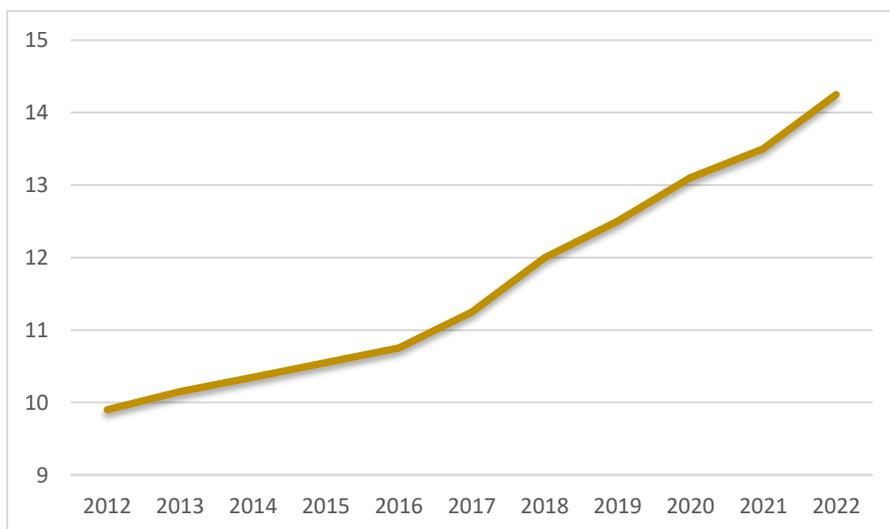
Le gouvernement a annoncé récemment que le taux du salaire minimum augmentera de 0,75 \$ l'heure le 1er mai prochain. Dans son analyse d'impact, il affirme que cette hausse permettra « à tous les types de familles économiques qui travaillent 32 heures par semaine d'avoir un revenu disponible supérieur au seuil de faible revenu selon la MPC », la Mesure du panier de consommation. [...]

[...] pour donner corps à son affirmation, le gouvernement utilise une ancienne version de la MPC (base de 2008) au lieu d'utiliser la MPC révisée par Statistique Canada (base de 2018). Ce faisant, il place la barre trop basse et sous-estime d'environ 1 900 \$ le revenu nécessaire, en 2022, pour qu'une personne seule puisse sortir d'une situation de faible revenu.



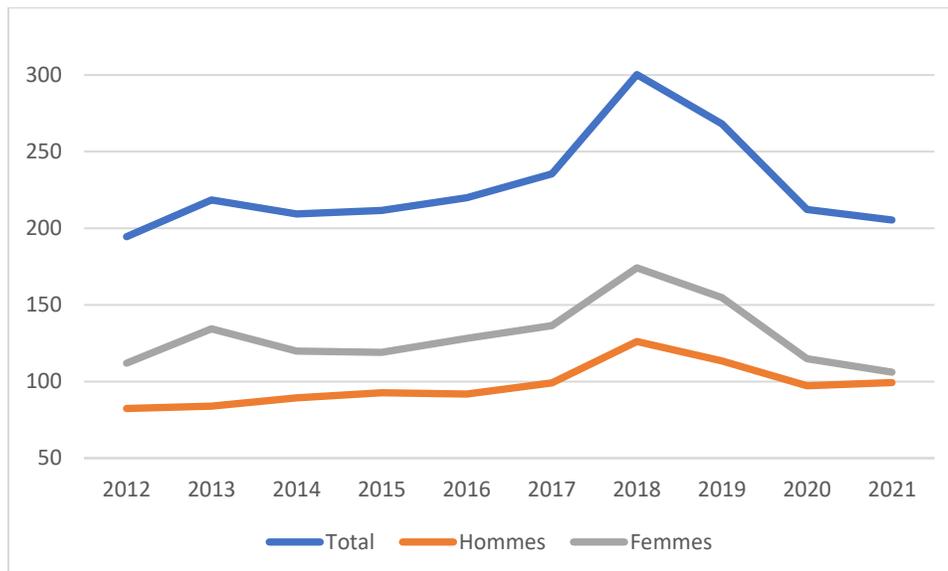
Le premier graphique présente l'évolution du taux horaire du salaire minimum régulier entre 2012 et 2022 tandis que le deuxième graphique présente l'évolution du nombre de personnes travaillant au salaire minimum ou sous ce salaire pour la population générale, les hommes, les femmes ainsi que les personnes travaillant à temps plein. D'autres statistiques sont disponibles sur le site de l'ISQ (voir liens fournis sous les graphiques).

Graphique 23 – Évolution du salaire minimum au Québec entre 2012 et 2022 (mai)



Source : Institut de la statistique du Québec, [Taux du salaire minimum, 1997-2022](#), Québec (consulté le 17 mai 2022).

Graphique 24 – Évolution du nombre (en milliers) de personnes travaillant au salaire minimum au Québec entre 2012 et 2021, selon certaines caractéristiques

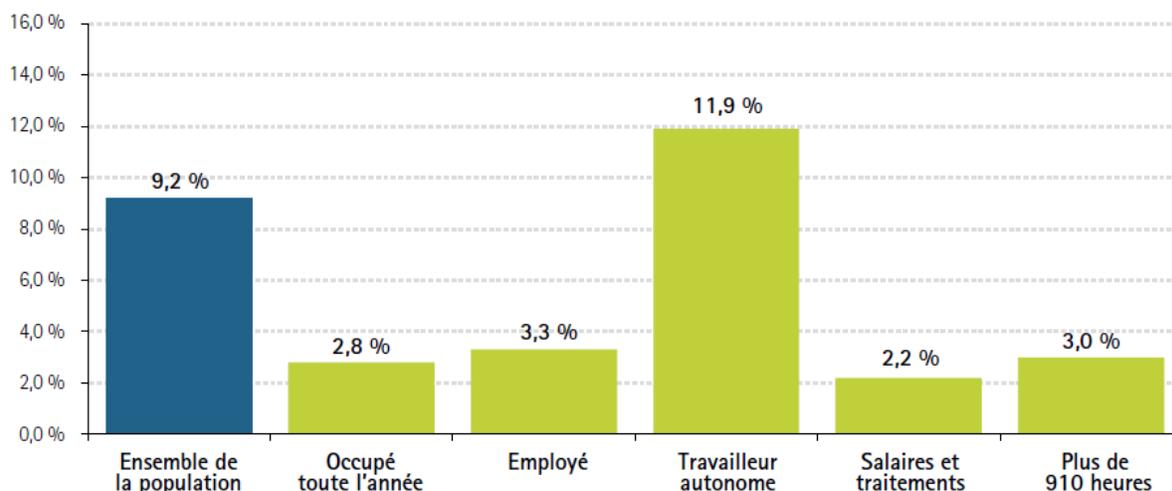


Source : Institut de la statistique du Québec, [Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, 1997-2021, Québec](#) (consulté le 17 mai 2022).

Emploi faiblement rémunéré

En lien avec le salaire minimum, certaines données sont aussi publiées sur le thème du travail à faible revenu par le CEPE. En 2019, l'organisme définit le travail à faible revenu comme étant un revenu familial disponible à la consommation en dessous de la MPC après 910 heures et plus de travail (soit au minimum de six mois de travail à temps plein) en excluant les personnes étudiant à temps plein (qu'elles aient travaillé ou non plus de 910 heures) et celles dont le revenu familial dépasse la MPC même si le revenu individuel est en dessous (faible gain vs faible revenu). En 2020, l'organisme relève que l'enjeu ressort particulièrement chez les travailleurs autonomes. Le graphique qui suit a été produit par le CEPE à partir des données de l'ECR de StatCan.

Graphique 25 – Taux de faible revenu et proportion de travailleurs à faible revenu de la population de 18 à 64 ans n'étant pas aux études à temps plein, selon certaines définitions liées à l'intensité de travail, Québec, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR). Compilation du CEPE.

Annexe G : Programmes sociaux

Plusieurs programmes sociaux ont un lien avec certaines conceptions de la lutte à la pauvreté, la redistribution des ressources ou la diminution de la précarité. L'annexe G présente trois programmes (provinciaux et fédéraux) qui sont soit explicitement mentionnés dans les stratégies de lutte à la pauvreté ou qui peuvent avoir un intérêt. Pour chaque élément, une courte présentation du programme, de sa logique et de son lien (ou l'absence de lien) avec certains indicateurs de la pauvreté est faite.

Assistance sociale

Présentation

Les programmes d'assistance sociale provinciaux comprennent le programme Objectif emploi ainsi que les [programmes d'aide sociale et de solidarité sociale](#).

En janvier 2022, 234 204 ménages sont prestataires des programmes d'assistance sociale, soit une baisse de 6 876 ménages (-2,9 %) par rapport au mois de janvier 2021 ([site web du MTESS](#), consulté le 24 mars 2022).

Détails des programmes

Le programme [Objectif emploi](#) est un programme obligatoire pour les personnes admissibles complétant une première demande d'aide sociale. Le programme, d'une durée de 12 mois renouvelable une fois, vise à favoriser l'intégration au travail et s'accompagne de prestations. En janvier 2022, la prestation moyenne versée est de 721,54 \$ par personne participant au programme.

Le [programme d'aide sociale](#) constitue une aide financière pour les personnes à très faible revenu. Le montant de la prestation est composé d'un montant de base (variant selon la composition de la famille), un ajustement et, si approprié, un montant pour une contrainte temporaire. La prestation est diminuée selon le revenu de travail de la personne après une première tranche de 200 \$. En janvier 2022, la prestation moyenne versée est de 788,80 \$.

Le [programme de solidarité sociale](#) cible les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi. Le montant de la prestation est calculé à partir d'un montant de base et d'un ajustement. Le montant peut être majoré si une personne a bénéficié du programme

durant 66 mois au cours des 72 derniers mois (cinq ans et demi au cours des six dernières années)²⁷. En janvier 2022, la prestation moyenne versée est de 1 229,10 \$.

Calcul

Les détails sur la composition des prestations selon la forme de la famille sont disponibles sur le site du gouvernement pour le programme d'[aide sociale](#), de [solidarité sociale](#) et [Objectif emploi](#). Les prestations pour les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale ont été déterminées lors de la dernière [stratégie provinciale de lutte à la pauvreté](#).

Dans cette dernière, il est établi que le montant des prestations d'aide sociale doit être augmenté pour atteindre, en 2021, 55 % du seuil de la mesure du panier de consommation (MPC, base de 2008). Pour les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi (bénéficiaires du programme de solidarité sociale), le montant des prestations doit aussi être augmenté afin d'équivaloir entre 75 et 80 % du même indicateur (MPC, base de 2008).

C'est dans le même document qu'est prévue l'introduction de la mesure 66/72 visant les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi. Cette mesure, progressive jusqu'en 2023, vise à permettre aux personnes admissibles d'avoir un revenu permettant de dépasser le seuil de la MPC (base de 2008).

Données

Le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) [compile régulièrement](#) les données administratives des programmes d'assistance sociale, ventilées par programme, âge, sexe, région administrative, mois, etc. Le tableau qui suit présente les prestations (maximales ou moyennes) pour l'année 2021 des programmes pour une personne seule ou monoparentale ainsi que les seuils de la MPC pour l'année 2019.

27 À partir du 1er janvier 2023, le programme de Revenu de base va venir remplacer cette mesure. Pour y être éligibles, les personnes devront avoir bénéficié des prestations de Solidarité sociale durant 66 des 72 derniers mois à l'exception des jeunes de 18 ans dont les parents bénéficiaient du supplément pour enfant handicapé. La prestation de base projetée est de 1138\$ plus une majoration de 337\$ pour les personnes habitant seules. Pour plus de détails, lire *La soupe au caillou* du [Collectif pour un Québec sans Pauvreté](#) (no. 461, 22 juin 2022, 2 pages).

Tableau 40 – Prestation maximale ou moyenne selon le programme et certaines formes de famille en janvier 2022 et seuils (\$ constants 2020) de la MPC en 2020 à Montréal (bases de 2008 et 2018).

	Objectif emploi	Aide sociale	Solidarité sociale	Solidarité sociale (66/72)	Seuil 2020 (base 2008)	Seuil 2020 (base de 2018)
Personne seule	8 712 \$ (max) 8 115,48 \$ (moyenne)	8 712 \$ (max)	13 656 \$ (max)	16 800 \$ (max)	18 668 \$	20 753 \$
Personne monoparentale	8 832 \$ (moyenne 1,69 enfant)	10 620 \$ (prestation moyenne 1,70 enfant)			26 401 (ménage deux personnes)/ 32 334 (ménage trois personnes)	29 349 (ménage deux personnes)/ 35 945 (ménage trois personnes)

Sources : Site du gouvernement du Québec. Montants des prestations (consulté le 25 mars 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté 23 mai 2022).

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, janvier 2022, 27 pages.

En février 2021, le Collectif pour un Québec sans pauvreté [faisait ressortir](#) que selon ses calculs, le choix du gouvernement de retenir la base de 2008 plutôt que celle de 2018 pour déterminer les montants de prestation des programmes de l'assistance sociale entraînait des différences de revenus – pour une personne seule – entre 856 \$ et 1 208 \$ selon le programme.

Tableau 41 – Écart entre le revenu disponible* et le revenu prévu dans la Stratégie pour un ménage d'une personne au 1er janvier 2021. Calcul du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

	% prévu dans la Stratégie	Montant correspondant	Prestations (2021)	% du seuil de la MPC (Base de 2018)	Différence
Aide sociale	55,1 %	11 443 \$	10 423 \$	50,2 %	1 020 \$ (85 \$/mois)
Solidarité sociale	77,6 %	16 115 \$	15 259 \$	73,5 %	856 \$ (71 \$/mois)
Solidarité sociale de longue durée	90,1 %	18 711 \$	17 593 \$	84,3 %	1 208 \$ (101 \$/mois)

* À noter que le revenu disponible comprend le montant des prestations mensuelles, le crédit d'impôt pour solidarité (1 028 \$/an), le crédit pour la TPS (299 \$/an) et l'ajustement pour personne seule (600 \$/an).

Source : Collectif pour un Québec sans pauvreté (2021) [Le gouvernement prive les personnes à l'aide sociale de 1 020 \\$ par année](#). 4 février 2021.

Tableau 42 – Taux d'assistance sociale pour l'ensemble des programmes, octobre 2021

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Taux d'assistance sociale (18-64 ans)	Nombre d'enfants	Taux d'assistance sociale (0-17 ans)	Nombre de prestataires	Taux d'assistance sociale (0-64 ans)
Total	225 643	238 922	4,5 %	52 181	3,3 %	291 103	4,2 %
Hommes		128 224	4,8 %	26 724	3,3 %	154 948	4,4 %
Femmes		110 698	4,3 %	25 456	3,2 %	136 154	4,0 %

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Statistiques sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, MTESS, octobre 2021, 27 pages.

Tableau 43 – Statistiques sur la clientèle prestataire des programmes Aide sociale et Solidarité sociale, octobre 2021

		Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Nombre de prestataires	Prestation moyenne versée
Ensemble		222 598	235 579	51 057	286 636	967,87 \$
Type de programme	Aide sociale	109 128 (49 %)	116 919	44 549	161 468 (56,3 %)	778,18 \$
	Solidarité sociale	113 470 (51 %)	118 660	6 508	125 168 (43,75)	1 150,29 \$
Région (sélection)	Montréal	66 625 (29,9 %)	71 725	19 175	90 900 (31,7 %)	949,05 \$
Type de ménage (sélection)	Personnes seules	187 856 (84,4 %)	187 856	-	187 856 (65,5 %)	959,51 \$
	Familles monoparentales	21 632 (9,7 %)	21 632	36 984	58 616 (20,4 %)	866,23 \$
Type de logement	Locataire	90 169 (40,5 %)	98 553	31 461	130 014 (45,4 %)	946,88 \$
	Locataire HLM ou coopérative	30 685 (13,8 %)	33 131	12 957	46 088 (16,1 %)	976,84 \$
	Chambreur ou pensionnaire	89 459 (40,2 %)	90 568	4 963	95 531 (33,3 %)	999,66 \$
	Temporairement sans adresse	3 134 (1,4 %)	3 145	21	3 166 (1,1 %)	857,70 \$
	Propriété	6 526 (2,9 %)	7 557	1 655	9 212 (3,2 %)	951,50 \$
	En hébergement	2 625 (1,2 %)	2 625	-	2 625 (0,9 %)	672,79 \$

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Statistiques sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, MTESS, octobre 2021, 27 pages.

Commentaire

Les tableaux présentés plus haut doivent être interprétés avec prudence et seulement à titre indicatif compte tenu de plusieurs limites. Dans le cas du premier tableau, les montants des prestations sont pour l'année 2022 et correspondent soit à la prestation maximale pouvant être obtenue (sans tenir compte des crédits d'impôt et ajustement) ou à la prestation moyenne selon les données qui sont facilement accessibles. Les seuils présentés portent pour leur part sur l'année 2020, derniers [seuils publiés par StatCan](#) en 2022. Le deuxième tableau ne présente pour sa part que les situations théoriques pour un ménage d'une personne et repose, lui aussi, sur des calculs personnalisés. Dans les deux cas, une autre limite est inhérente à la manière dont est calculé le seuil de la MPC qui repose sur le [revenu disponible](#) et non le revenu net.

Dans les deux cas, puisque les programmes d'assistance sociale sont uniformes à travers la province alors que les seuils de la MPC dépendent de la taille de la localité, la différence entre le seuil de pauvreté officiel du Canada et le revenu des personnes ne vaut que pour Montréal dont le seuil est généralement utilisé par le gouvernement du Québec comme seuil de référence.

Allocation canadienne pour enfants

Présentation

L'[Allocation canadienne pour enfants](#) (ACE) est un programme qui remplace trois anciennes prestations : la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). Elle vise à soutenir financièrement les ménages afin de répondre aux besoins des enfants. Elle fait partie des mesures sur lesquelles le gouvernement fédéral mise dans sa [stratégie](#).

Calcul

Le montant de l'allocation dépend du revenu du ménage (ou le revenu respectif des ménages ayant la garde partagée de l'enfant), le nombre d'enfants ainsi que leur âge (– de six ans et six à 17 ans). Le montant maximal est de 6 997 \$ par enfant de moins de six ans et de 5 903 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans.

À ce montant, s'ajoute une allocation pour enfant handicapé (répondant aux critères du [crédit d'impôt pour personne handicapée](#)) d'un maximum de 2 915 \$ par enfant éligible. Lorsqu'un ménage a un revenu net supérieur à 69 395 \$, l'allocation est réduite par 3,2 % (un enfant) ou 5,7 % (deux enfants ou plus) des revenus supplémentaires à 69 395 \$.

Finalement, un montant additionnel peut être obtenu pour les enfants âgés de moins de six ans, soit 600 \$ ou 1 200 \$ par année selon si le revenu net du ménage est de 120 000 \$ et moins ou s'il y est supérieur.

Le gouvernement a mis en place un [calculateur de prestation](#) sur internet qui permet de faire des simulations et la Chaire en fiscalité et finances publiques (CFFP) a créé une [page détaillant le calcul](#) de l'allocation.

Commentaire

Dans sa stratégie, le gouvernement fédéral affirmait que l'allocation avait « contribué à sortir près de 300 000 enfants de la pauvreté entre 2015 et 2017 » ([Stratégie](#)). Il ajoute que « [g]râce à l'Allocation, neuf familles sur dix ayant des enfants s'en sortent mieux qu'avec les précédentes prestations pour enfants. » Il s'agit d'une des mesures qui cible spécifiquement la pauvreté des enfants plutôt que des ménages.

Selon les calculateurs, lorsque les allocations fédérales et provinciales sont additionnées, un ménage monoparental (un enfant) et biparental (deux enfants) montréalais ayant un revenu d'emploi équivalant au seuil de la MPC pour sa taille de ménage sans enfant restera au-dessus du seuil correspondant à sa réalité. En fait, il verra même sa situation économique « s'améliorer » si on n'utilise que le seuil de la MPC comme référent. StatCan a publié une analyse de l'effet de ces prestations sur les mères célibataires ([Messacar 2021](#)).

Tableau : simulation de prestations et comparaison avec les seuils de la MPC pour Montréal

	Revenu équivalent au seuil de la MPC selon la taille du ménage sans enfant (2020)	Allocation canadienne pour enfant (selon le calculateur)	Allocation québécoise (selon le calculateur)	Revenu total avec les allocations	Seuils de la MPC pertinents (2020)
Monoparentale (un enfant)	20 753 \$	6 675,92 \$	3 639,00 \$	31 067,97 \$	29 349 \$
Biparentale (deux enfants)	29 349 \$	12 739,96 \$	5 336,04 \$	47 425,00 \$	41 506 \$

*l'âge des enfants dans les scénarios est de 10 ans.

Sources : Retraite Québec. [CalculAide](#) (consulté le 29 mars 2022).

Gouvernement du Canada. [Calculateur de prestation](#) (consulté le 29 mars 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 23 mai 2022).

Aide financière aux études

Présentation

Le programme des prêts et bourses vise à permettre la poursuite des études pour les personnes n'en ayant pas les moyens financiers. Le montant octroyé peut être composé de bourses et/ou de prêts dont le remboursement doit commencer six mois après la fin des études.

Le prêt est contracté auprès d'une institution financière choisie par la personne aux études, mais elle peut bénéficier d'un taux d'intérêt garanti par le gouvernement qui prend à sa charge le paiement des intérêts jusqu'à six mois après le début des études. L'aide financière est avant tout accordée sous forme de prêt, puis, selon divers critères, sous forme de bourse (avec plusieurs exceptions). Les personnes étudiant à temps partiel ne sont éligibles qu'au programme des prêts pour études à temps partiel (sauf exception). Il existe aussi un programme d'allocation pour des besoins particuliers dédié aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles majeures, un programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales, un programme études-travail et un programme de valorisation des futures enseignantes et futurs enseignants (bourses de stage).

En 2018-2019, 159 636 personnes ont eu recours à l'aide financière aux études, soit 21,3 % des personnes étudiant au collégial et 39,9 % de celles étudiant à l'université ainsi que 33 % des personnes suivant une formation professionnelle éligible (MES, 2021). Sur près de 160 000 personnes, 68 % ont obtenu une bourse (couplée ou non avec un prêt) et 26,6 % avaient au moins un enfant à charge.

Composante

Pour les personnes étudiant à temps plein, le montant octroyé couvre trois composantes : les frais de scolarité et afférents; les frais de subsistance (logement, alimentation, transport, frais liés aux enfants à charge). D'autres éléments peuvent aussi être pris en compte (ex. frais médicaux, montant ponctuel COVID, etc.) et de nombreuses exceptions, bonifications, etc. existent pour chacune des composantes.

Frais de scolarité et afférents : droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par

l'établissement d'enseignement (pour un plafond de 6000 \$). Frais de matériel (entre 196 et 485 \$ par période d'étude selon le niveau et le programme d'étude).

Frais de subsistance : par mois, 462 \$ pour les personnes réputées résider chez leurs parents ou 987 \$ pour celles n'y résidant pas. Pour les personnes abandonnant leurs cours, mais reprenant les études la session suivante, une pénalité de 200 \$ par mois est déduite.

Montant COVID-19 : par mois, bonification de 96 \$ pour les personnes réputées résider chez leurs parents ou 205 \$ pour les autres.

Enfants à charge et autres frais : variable selon différents facteurs (ex. âge des enfants).

Calcul

Le montant octroyé se calcule, de manière générale, selon la formule : $DA-C = \text{besoins reconnus}$ où

DA = les dépenses admises, soit les frais d'études, de subsistance, le montant COVID, les frais pour enfants à charges et autres frais (ex. transport dans certaines circonstances)

C = Contribution de la personne aux études ou de son entourage, où la contribution de la personne est calculée selon la formule « (revenu d'emploi-exemptions totale) x (40 % ou 50 %) +/- autres montants ». La contribution de l'entourage (parents, conjoint, etc.) est calculée selon une table déterminant la contribution selon le revenu et la forme de parentalité divisée par le nombre d'enfants.

Les exemptions sont basées sur le nombre de mois durant l'année précédente où la personne était aux études à temps plein, mais ne bénéficiait pas de l'AFE (1494 \$*nombre de mois). 30 % de ce montant (ou le revenu d'emploi si plus petit) correspond à l'exemption de base. À ce montant s'ajoute une exemption supplémentaire (entre 5 % du revenu d'emploi ou protégé et 35 % du revenu protégé + 35 % du revenu d'emploi ou protégé) selon si la personne est réputée habiter chez ses parents ou non. Par la suite, le montant de l'aide donné en prêt est déterminé selon le cycle d'études et le programme. Lorsque l'aide octroyée est supérieure à ce montant, la différence est accordée en bourse. À ces éléments, de nombreuses exceptions, déductions et suppléments s'ajoutent selon les circonstances.

Résultats

Les exemples suivants sont tirés de la brochure [Une aide à votre portée](#) du programme de l'AFE. Il est possible de produire des exemples similaires avec le [simulateur de calcul](#) de l'AFE.

Tableau 44 – Simulation du montant obtenu en prêt et bourse et comparaison avec les seuils de la MPC (\$ courants)

	Revenu d'emploi	Contribution	Montant en prêt obtenu	Montant en bourse obtenu	Montant total obtenu	Revenu annuel net (Revenu + bourses)	Seuil de la MPC en 2019 pour un ménage équivalent à Montréal
Éric est un étudiant avec contribution des parents qui réside chez eux et qui est à l'université pour 8 mois (de septembre à avril). Il a gagné des revenus de 5 000 \$ et ses parents ont des revenus totaux de 55 000 \$. En plus d'Éric, la famille est composée d'un autre enfant qui est aux études postsecondaires. Éric était bénéficiaire du Programme de prêts et bourses l'année précédente (p. 30).	5 000 \$	1 479 \$	2 600 \$	5 547 \$	8 147 \$	10 547 \$ + revenus nets de la famille	41 090 \$
Valérie est une étudiante chef de famille monoparentale avec un enfant à sa charge et ne résidant pas chez ses parents. Elle étudie en formation technique au collégial à temps partiel pendant 9 mois (de septembre à mai). Elle a des revenus d'emploi de 5 000 \$ et reçoit 4 200 \$ à titre de pension alimentaire. Elle était bénéficiaire de l'aide financière aux études l'année précédente. Elle déclare ne pas revenir aux études l'année suivante puisqu'elle terminera son programme (p. 30).	9 200 \$	2 500 \$	2 115 \$	13 277 \$	15 392 \$	22 477 \$	35 585 \$

LES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION

	Revenu d'emploi	Contribution	Montant en prêt obtenu	Montant en bourse obtenu	Montant total obtenu	Revenu annuel net (Revenu + bourses)	Seuil de la MPC en 2019 pour un ménage équivalent à Montréal
Hélène est une étudiante sans contribution des parents puisqu'elle entreprend des études de deuxième cycle à l'université. Elle ne réside pas chez ses parents et est inscrite à l'université pour 8 mois (de septembre à avril). Elle a gagné des revenus de 10 000 \$. Hélène était bénéficiaire de l'aide financière l'année précédente (p. 30).	10 000 \$	2 012 \$	3 448 \$	8 318 \$	11 766 \$	18 318	20 545 \$
Personne au bac en sociologie à l'UQAM, sans contribution parentale ni revenu (calculateur).	0 \$	0 \$	3 900 \$	16 842 \$	20 742 \$	16 842 \$	20 545 \$

Sources : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 23 mai 2022).

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES). [Une aide à votre portée](#), 38 pages.

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES). [Simulateur de calcul](#), en ligne (consulté le 25 mars 2022).

Commentaire

Compte tenu de l'ensemble des exceptions et de la complexité des variables qui entrent en compte dans le calcul, il est impossible de présenter des cas qui seraient réellement représentatifs du programme de l'aide financière aux études du gouvernement du Québec. Les exemples plus hauts permettent cependant de faire ressortir que l'AFE n'octroie pas des montants équivalents aux seuils de la MPC et qu'il est nécessaire d'avoir un revenu autre, par exemple d'emploi²⁸, afin de parvenir à payer le panier de biens et services de la MPC ou d'avoir recours à d'autres stratégies (ex. utiliser les services d'aide alimentaire).

Le tableau présenté plus haut comporte certains éléments nécessitant d'être commentés : 1) les seuils de la MPC sont ceux de 2019 et non ceux de l'année pour laquelle le calcul du montant octroyé par l'AFE est fait. Selon les calculs de l'IRIS, le seuil pour le dernier exemple aurait été de 22 611 \$ en 2021; 2) le prêt est retiré de la colonne « revenu annuel » puisqu'il ne s'agit pas d'un revenu; 3) afin de bien représenter le pouvoir d'achat, il aurait normalement fallu retirer du revenu l'équivalent des frais de scolarité (5 165,64 \$ pour le dernier exemple) ce qui vient creuser l'écart entre le revenu disponible et le seuil de la MPC (11 676,36 \$ vs 22 611 \$ si seuil de 2021 soit 51,64 % du seuil). En plus de ces éléments, le tableau comporte d'autres limites et n'est présenté qu'à titre d'exemple.

28 Un revenu d'emploi peut cependant s'accompagner d'une baisse des prestations de l'AFE.

Annexe H : Logement et habitation

Cette section présente différentes données disponibles en lien avec l'habitation, principalement par rapport à son coût.

Coût des logements

Présentation

Plusieurs sources différentes produisent des données sur le coût moyen des logements (locatif et privé), la plus importante étant la Société canadienne de l'hypothèque et du logement (SCHL) qui, notamment, produit de manière annuelle son portrait statistique sur le marché locatif à partir de l'Enquête sur les logements locatifs (ELL). Cette enquête est utilisée comme base afin de calculer divers programmes (dont celui des HLM au Québec, mais en utilisant le coût médian et non moyen) et elle fournit des données détaillées par RMR.

Méthode

L'Enquête sur les logements locatifs (ELL) est faite annuellement par la SCHL en octobre (données publiées dans l'année suivante).

L'enquête porte sur un échantillon de logements pris dans tous les centres urbains ayant une population de 10 000 habitants et plus, et elle vise seulement les immeubles d'initiative privée qui comptent au moins trois logements locatifs et qui sont sur le marché depuis au moins trois mois ([site de la SCHL](#)).

Les logements neufs sont donc exclus de l'enquête tout comme les maisons, duplex, triplex ayant un ou une propriétaire occupant ainsi que les logements collectifs tels les CHSLD ou les résidences pour étudiants.

Résultats

Diverses données sont produites, notamment sur le [prix moyen de location des logements selon la localité, la taille et la date de construction du logement](#). Des statistiques sur les besoins impérieux en logement sont aussi produites, mais ces dernières sont plutôt vieilles. Un élément intéressant est la possibilité de voir [le nombre et la proportion de logements loués qui ont besoin de réparations](#) majeures (8 % du parc

locatif à Montréal en 2016 contre 5 % pour les logements occupés par les propriétaires). La SCHL produit aussi un [rapport annuel sur le logement](#).

Tableau 45 – Coût moyen (\$) d'un logement au Québec et à Montréal selon la taille au mois d'octobre 2020 et 2021.

Taille du logement	Année	Montréal (ville)	Montréal (RMR)	Québec
Studios	2020	710	703	666
	2021	718	712	676
1 chambre	2020	819	810	764
	2021	823	821	783
2 chambres	2020	907	903	856
	2021	931	932	892
3 chambres +	2020	1 155	1 112	1 026
	2021	1 193	1 144	1 061
Total	2020	893	891	844
	2021	909	913	873

Source : [Tableaux de données tirés de l'Enquête sur les logements locatifs](#). Province de Québec et RMR de Montréal (consulté le 23 mai 2022).

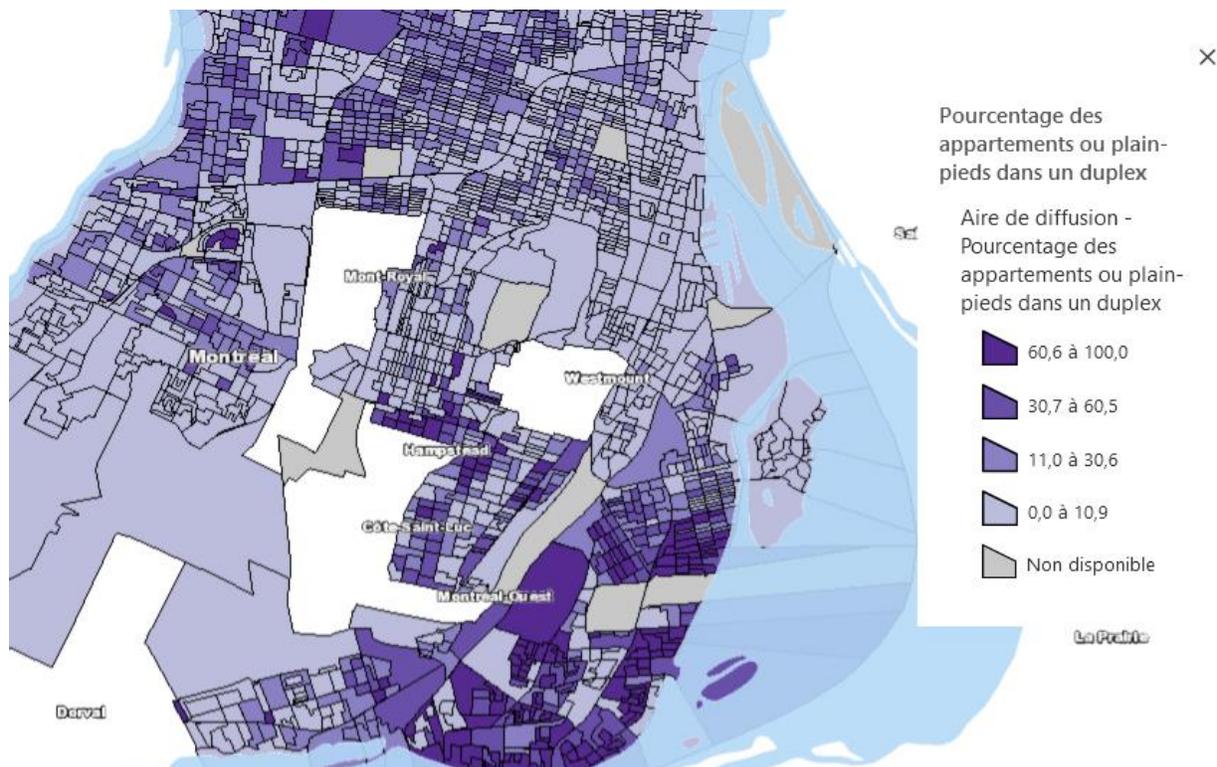
Commentaire

Plusieurs lacunes importantes existent pour les données issues de l'ELL. En premier lieu, l'enquête ne permet pas de détailler les données selon le nombre d'années d'occupation, selon l'état du logement, pour les logements qui sont disponibles à la location ainsi que pour les nouveaux logements. Ceci empêche d'avoir une vision précise de la situation, particulièrement pour certains groupes sociaux qui sont surreprésentés dans les ménages à faibles revenus et qui risquent d'occuper depuis moins longtemps un logement (ex. nouveaux immigrants, personnes changeant de lieu de résidence pour les études, etc.).

En deuxième lieu, l'ELL comprend plusieurs exclusions, notamment les centres de moins de 10 000 habitants, les logements construits depuis moins de trois mois et les immeubles qui n'ont pas au moins trois logements locatifs. Ce dernier élément retire une large proportion des logements locatifs existants dans certaines aires de diffusion de Montréal, près de 60 % pour certains quartiers. Pour l'ensemble du Québec, les duplex représentent 7,2 % des logements et 8,2 % pour la RMR de Montréal (qui comprend les couronnes nord et sud). À titre d'exemple, la carte plus bas présente le taux de duplex

par aire de diffusion en 2021 à Montréal, plus la couleur est foncée, plus la proportion est élevée.

Carte 6 – Taux de logement se trouvant dans un duplex selon l'aire de diffusion dans le sud-ouest de Montréal, 2021



Source : Statistique Canada, *Visualiseur des données du recensement de 2021*.

Données de StatCan

StatCan produit aussi des données en lien avec le coût des logements (locatifs ou non) qui servent ensuite à calculer d'autres éléments. Ainsi, le coût des logements calculé dans le recensement de 2016 sert au calcul de la [MPC](#) (montant indexé annuellement). Cette évaluation reproduit une partie des limites de l'ELL présentée plus haut.

Le coût des logements est aussi évalué mensuellement dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA) et vient ensuite servir au calcul de l'[Indice du prix à la consommation](#) (IPC). Le coût du logement pour les ménages – de l'Enquête sur les dépenses des ménages – permet pour sa part de réviser la proportion du [poids du logement dans le calcul de l'IPC](#).

Plusieurs tableaux et articles ont été produits afin de présenter les résultats de ces différentes enquêtes abordant le coût du logement. Il est aussi possible d'utiliser le [visualiseur de données](#) pour les statistiques issues du recensement.

Autres sources

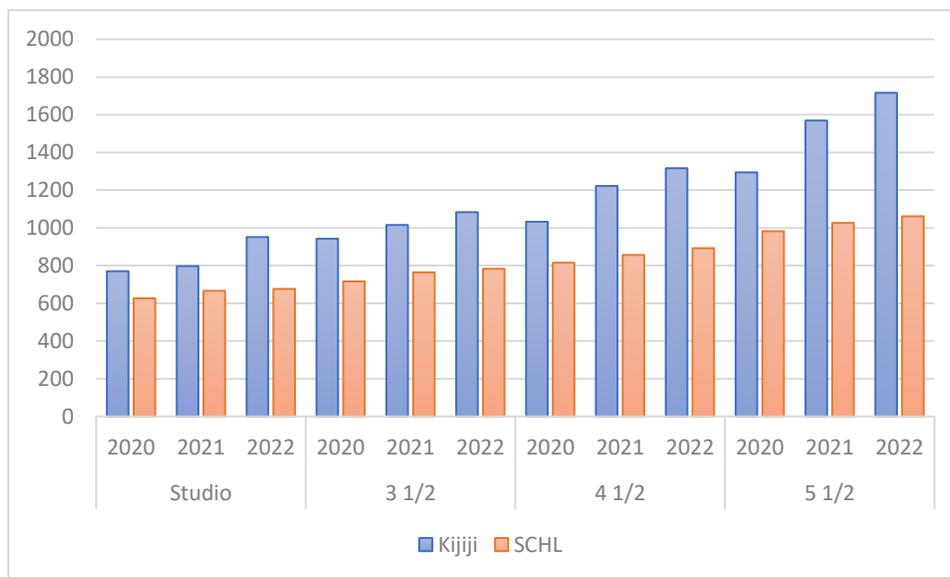
L'ELL est souvent critiquée parce qu'elle ne représente pas le coût des logements à l'affichage. En réponse, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a produit en 2022, pour la troisième année consécutive, une étude portant sur le coût des logements disponibles à la location. Pour se faire, l'organisme a compilé les annonces de location long terme qui sont publiées sur le site Kijiji durant les mois de février, mars, avril et mai de l'année afin d'établir une moyenne des coûts de location des logements pour certaines municipalités. La compilation a été faite de manière automatique (robot d'indexation) et différents critères ont balisé la révision des données (ex. exclusion des locations de chambres et des doublons). En tout, 51 135 annonces uniques ont été collectées. L'organisme a produit un [rapport](#) disponible en ligne détaillant les résultats et la méthodologie.

Tableau 46 – Coût moyen des logements locatifs à l'affichage (kijiji) en 2022 selon la taille du logement pour la province de Québec

Taille du logement	Coût	Écart 2021
Studio	951,00 \$	19,3 %
3 et demi	1 083,00 \$	6,7 %
4 et demi	1 316,00 \$	7,9 %
5 et demi et +	1 717,00 \$	9,4 %
Total	1 300,00 \$	9,1 %

Source : *Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers*. RCLALQ. p. 6 (consulté le 3 juillet 2022).

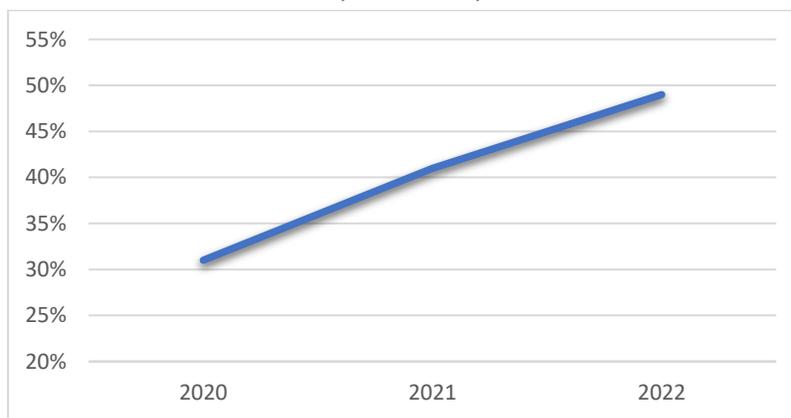
Graphique 26 – Évolution du coût moyen des logements à louer (Kijiji) et du coût moyen des logements (SCHL) par typologie de logement entre 2020 et 2022 pour la province de Québec



Source : *Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers*. RCLALQ. p. 10 (consulté le 3 juillet 2022).

Les différents rapports produits par l'organisme font ressortir les hausses de prix des logements disponibles (le record étant une hausse 54,5 % à Granby entre 2021 et 2022) et des écarts entre les montants publiés par la SCHL et ceux observés sur le site Kijiji.

Graphique 27 – Écart (en %) entre les prix des logements compilés par la SCHL et le RCLALQ, Québec, 2020-2022



Source : *Sans loi ni toit : Enquête sur le marché incontrôlé des loyers*. RCLALQ. p. 13 (consulté le 3 juillet 2022).

Sans donner un portrait complet de la situation, puisqu'elles ne couvrent pas d'autres endroits où sont publiés les logements disponibles, les études de l'organisme permettent de mettre en perspective les données collectées par la SCHL.

Il existe d'autres compilations, comme celles faites par des compagnies spécialisées en location comme [liv.rent](#) (les coûts moyens des logements y est supérieur à ceux répertoriés par le RCLALQ), mais aucune ne donne un portrait significatif du marché locatif.

Dépenses moyennes en logement

StatCan produit annuellement des données statistiques sur les dépenses des ménages (notamment selon le quintile) et l'ISQ reprend ces données afin de publier elle aussi [des tableaux sur ce thème](#). Les deux tableaux qui suivent reproduisent une partie de ces informations pour le thème du logement.

Tableau 47 – Certaines dépenses moyennes (\$) des ménages en matière de logement selon le quintile de revenu au Québec, 2019

	Quintile inférieur	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Quintile supérieur
Logement (principal et secondaire)	9 082	11 233	14 235	17 772	26 750
Logement principal	8 874	10 366	13 468	15 999	23 539
Eau, combustibles et électricité	938	1 452	1 729	2 178	2 887

Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0223-01 Dépense des ménages selon le quintile de revenu du ménage, Canada, régions et provinces](#) (consulté le 23 mai 2022).

Tableau 48 – Dépenses moyennes des ménages (\$ courants) en matière de logement, selon la taille de la localité, 2017

Localité	Montant de la dépense
Au moins 500 000 de population	15 776 \$
De 30 000 à 499 999 de population	13 349 \$
Moins de 30 000 de population	11 815 \$

Source : Institut de la statistique du Québec. [Dépenses moyennes des ménages et coefficients budgétaires, selon le poste de dépenses – Classification à 3 niveaux \(73 catégories\)](#) (consulté le 23 mai 2022).

Comparaison des sources

Malgré une grande diversité de données disponibles sur le coût du logement, il semble difficile de déterminer de manière appropriée le montant à prévoir dans le cadre d'un seuil

absolu de pauvreté. Cette situation est en partie due au fait qu'il existe des différences importantes entre le coût moyen des logements et le coût des logements disponibles sur le marché, qu'il y a des disparités importantes à l'intérieur d'une même localité, etc. La composante « logement » de la MPC est principalement basée sur les données du recensement qui semblent elles aussi sous-estimer le coût du logement. Le tableau qui suit compare le seuil pour la composante logement de la MPC (logement + certains frais) avec le coût moyen d'un logement comparable selon la ELL (loyer uniquement). Ceci permet de voir que le montant prévu par la MPC pourrait bénéficier d'être bonifié.

Tableau 49 – Coût annuel (\$ courants) d'un 5 et demi selon la source 2018 et 2020

	Montréal (RMR)		Québec (ville)	
	2018	2020	2018	2020
ELL (SCHL)	12 084	13 344	11 136	12 312
Coût au recensement + frais indexés (StatCan)	11 333	11 666	10 502	11 184

Sources : [Tableaux de données tirés de l'Enquête sur les logements locatifs](#) (2019 et 2021). Québec et RMR de Montréal (consulté le 23 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 23 mai 2022).

Le tableau qui suit présente le coût du logement selon diverses sources. Les montants ne sont pas comparables – du fait que les périodes couvertes, le type de logement, etc. ne sont pas les mêmes –, mais permettent d'apprécier certaines disparités.

Tableau 50 – Comparaison de diverses sources d'informations sur le coût du logement

Source	Description de la source	Année de référence	Caractéristique du logement	Coût à Montréal ou localité comparable	Commentaire
Base logement de la MPC	Le coût est basé sur les données du recensement puis indexé à l'IPC. Comprends d'autres dépenses liées au logement en plus du seul loyer.	2020	5 ½ dans la RMRde Montréal	11 184 \$	Semble sous-estimer de plus en plus le coût du logement avec les années. L'indexation ne permettrait peut-être pas d'apprécier les changements réels. Ne permet pas de différencier le coût d'un logement habité depuis longtemps d'un logement disponible.
ELL (SCHL)	Coût des loyers selon diverses caractéristiques, dont la taille et la localité.	2020	5 ½ dans la RMR de Montréal	12 312 \$	Reproduit certaines limites du recensement, mais offre des portraits plus détaillés du coût du logement, notamment selon l'arrondissement et la taille du logement. Exclu une partie importante du parc locatif.
Enquête du RCLALQ	Coût moyen des logements à l'affichage sur le site Kijiji.	2020	5 ½ à louer à Montréal	15 528 \$	Ne donne une mesure que pour les logements à l'affichage sur un site spécifique à un moment précis.
Dépenses moyennes en matière de logement	Dépenses moyennes effectuées, dont selon certaines caractéristiques liées à la taille du ménage ou de la localité. Les données sont disponibles pour 2019 ou 2017 selon la source (StatCan ou ISQ)	2019	Dépenses moyennes par ménage pour le logement principal au Québec selon le quintile de revenu.	Inférieur : 8 874 \$ 2e : 10 366 \$ 3e : 13 468 \$ 4e : 15 999 \$ Supérieur : 23 539 \$	Permet d'avoir les coûts de diverses composantes liées à l'habitation, mais les données disponibles ne permettent pas d'avoir un portrait précis pour une localité ni de différencier selon la durée d'occupation d'un logement/logement disponible.
		2017	Dépenses moyennes par ménage pour le logement principal au Québec, localité de plus de 500 000 personnes.	14 458 \$	

Source	Description de la source	Année de référence	Caractéristique du logement	Coût à Montréal ou localité comparable	Commentaire
		2017	Dépenses moyennes au Québec pour le logement principal pour un ménage avec enfant.	18 578 \$	
		2019	Dépenses moyennes par ménage pour le logement principal au Canada, localité de plus 1 000 000 de personnes.	21 376 \$	

Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI)

Présentation

Le gouvernement du Québec fixe [par règlement](#) les seuils de revenus en dessous desquels les ménages peuvent – selon leur composition et leur localité – être admissibles à un logement à loyer modique. Il s'agit des Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI) qui doit respecter l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale qui a été signée avec la Société canadienne de l'hypothèque et du logement (SCHL). Le PRBI sert à déterminer l'éligibilité à un logement à loyer modique (LLM), mais aussi à prioriser les demandes pour un HLM. En tout, [trois grilles de revenus plafonds](#) sont publiées annuellement correspondant chacune à un pointage de priorisation aidant à gérer les [listes d'attente](#).

Calcul

Les plafonds de revenus sont calculés à partir d'une [grille de loyers médians](#) produite par la SHQ selon la localité et la taille du logement. Cette grille est construite à partir des *Statistiques sur le marché locatif* de l'ELL publiée chaque année par la SCHL.

Pour être éligible, un ménage doit consacrer 30 % ou plus de son **revenu brut** à un logement si le prix médian est utilisé. Deux points de priorisation sont accordés à ce moment. Si un ménage doit dévouer 40 % de son revenu, deux autres points sont attribués puis encore deux autres points lorsque le loyer médian d'un logement correspondant à la composition et lieu de résidence du ménage équivaut à 60 % ou plus de son revenu. Par la suite, des points sont attribués selon le nombre d'années d'attente d'un logement, le nombre d'enfants mineurs ainsi que d'autres critères.

Tableau 51 – Comparaison des critères de base d'éligibilité à un LLM (2021) avec le seuil (\$ courants) de la MPC (2019) pour Montréal

Taille du ménage	Taille du logement	30 % (2 pts)	40 % (4 pts)	60 % (6 pts)	Seuil MPC (2019)
Une personne	Une c.c.	32 500 \$	24 500 \$	16 500 \$	20 545 \$
Deux personnes (couple)	Une c.c.	32 500 \$	24 500 \$	16 500 \$	29 055 \$
Trois personnes	Deux c.c.	37 000 \$	28 000 \$	18 500 \$	35 585 \$
Quatre personnes	Trois c.c.	43 500 \$	33 000 \$	22 000 \$	42 090 \$
Cinq personnes	Trois c.c.	43 500 \$	33 000 \$	22 000 \$	45 940 \$

Sources : Gouvernement du Québec. *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique* (consulté le 28 mars 2022); *Loi sur la Société d'habitation du Québec* ([chapitre S-8, a. 86](#)). Annexe 1, 2 et 3 (consulté le 28 mars 2022); Société de l'habitation du Québec (SHQ). *Loyers médians du marché* (LMM) ajustés (avec services). Québec, 2021 (consulté le 28 mars 2022).

Institut de la Statistique du Québec. [Seuils du faible revenu selon la Mesure du panier de consommation \(MPC\) de l'année de base 2018, selon le type de collectivité rurale ou urbaine et la taille de l'unité familiale, Québec, 2015-2019](#) (consulté le 28 mars 2022).

Commentaire

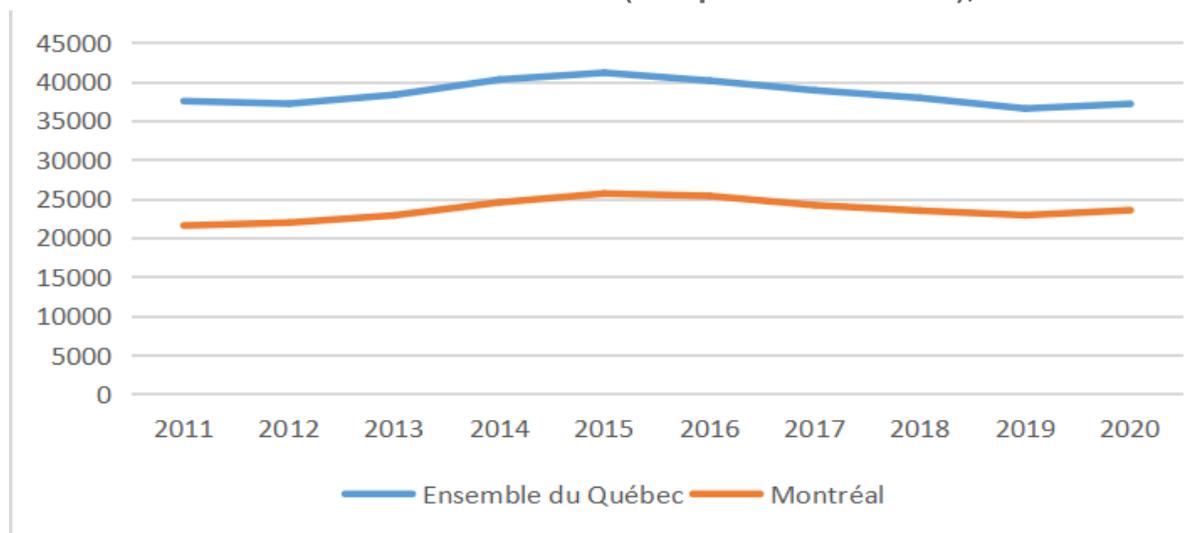
Le tableau présenté doit être utilisé avec prudence et seulement à titre indicatif, notamment du fait que les montants indiqués ne correspondent pas aux mêmes périodes (2019 pour le seuil de la MPC et 2021 pour les seuils de la grille de pointage) ni exactement aux mêmes zones géographiques (la région métropolitaine de recensement pour la MPC et la région administrative de Montréal pour les seuils de la grille de pointage). De plus, tandis que le seuil de la MPC correspond au revenu disponible, les seuils établis par la SHQ correspondent au revenu brut de l'année précédente. Aussi, la longue liste d'attente qui existe pour l'accès à un HLM dans le territoire couvert par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) augmente l'importance du critère « nombre d'années d'attente » dans le calcul pour l'accès à un HLM. Finalement le tableau n'a été fait que pour Montréal et n'est pas nécessairement représentatif pour le reste du Québec.

Le tableau permet cependant de rendre compte que les critères d'accès à un LLM ne correspondent pas aux seuils de la MPC, des écarts plus ou moins importants existent selon la taille du ménage et le niveau de pointage. Ainsi, un ménage de cinq personnes vivant sous le seuil de la MPC n'aurait pas nécessairement accès à un LLM. À l'inverse, un ménage d'une personne ayant un revenu après impôt au-dessus du seuil de la MPC pourrait y avoir accès. Un autre élément qui ressort est la taille du logement jugé acceptable selon la taille du ménage.

Liste d'attente logement social

Deux sources d'informations offrent des statistiques sur les listes d'attentes pour le logement social. La première est la Société de l'habitation du Québec (SHQ) qui publie un sommaire des listes d'attentes pour un HLM et/ou un PSL selon la région administrative dans son bilan statistique annuel. Noter que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) rend aussi les [chiffres accessibles sur son site internet](#).

Graphique 28 – Évolution des listes d'attentes (nombre de ménages) pour Montréal et l'ensemble du Québec (comprenant Montréal), 2011-2020



Sources : L'habitation en bref (éditions des années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021), Société d'habitation du Québec.

La deuxième source d'information est StatCan qui produit tous les deux ans des statistiques concernant le [nombre de ménages et de personnes inscrites sur des listes d'attentes pour des logements sociaux](#) en se basant sur l'[Enquête canadienne sur le logement](#) (ECL). L'enquête est transversale et le logement social est suréchantillonné afin d'avoir des réponses précises pour les personnes y résidant. Comme pour plusieurs autres enquêtes, sont exclues les personnes ne résidant pas dans un logement privé (ex. résidence étudiante ou CHSLD).

Le tableau qui suit n'est donc pas construit en additionnant les différentes listes d'attentes, mais en généralisant les résultats de l'ECL. Il s'agit de statistiques partielles afin de mettre en évidence certains chiffres, mais il serait possible d'ajouter les statistiques sur les personnes qui sont propriétaires, mais inscrites sur une liste par exemple.

Tableau 52 – Ménages et personnes en attente d'un logement social et abordable au Québec, 2018

	Sur une liste d'attente	Depuis moins de deux ans	Depuis deux ans ou plus
Nombre de ménages	59 200	27 500	28 200
Pourcentage de ménages	1,6	0,8	0,8
Nombre de personnes	158 600	78 800*	74 300

* à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 46-10-0042-01 Statut de liste d'attente ainsi que la durée, selon le mode d'occupation, y compris les logements sociaux et abordables](#) (consulté le 23 mai 2022).

Itinérance

Présentation

En 2018, un second dénombrement de l'itinérance visible a été fait durant la nuit du 24 avril. Le dénombrement et les profils des répondants ont été utilisés afin de planifier le [Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026](#). Le dénombrement a cependant souvent été critiqué, notamment du fait que la méthode utilisée (lieux sondés, méthodes pour généraliser, etc.) ne permettrait pas de bien représenter l'itinérance.

Résultats

Approximation de 5 789 personnes en situation d'itinérance visible. Données disponibles selon la région, le type d'endroit où la personne a passé la nuit, l'identité de genre, le groupe d'âge (dont la présence ou non d'enfants, soit moins de 5 %), l'identité autochtone (surreprésentation de 5 à 8 fois plus), les sources de revenus (aide sociale à 71 %), l'historique d'itinérance, la taille de même que la situation géographique de la ville.

À lire

Itinérance cachée

L'itinérance cachée se définit comme étant le fait d'habiter, comme « l'obligation d'une personne d'habiter temporairement chez un membre de la famille, des amis, dans une voiture ou ailleurs parce qu'elle n'a nulle part ailleurs où habiter » ([Gravel 2020, p. 52](#)). En se basant sur l'« Enquête sociale générale (ESG) – Victimisation » faite par StatCan en 2014, l'Institut de la statistique du Québec a produit un [portrait de l'itinérance cachée au Québec](#), évaluant à 7,1 % le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant déjà vécu un épisode dans leur vie, la majorité (53 %) ayant vécu au moins un épisode d'un mois à un an. Le rapport ne permet pas toujours d'établir de liens statistiquement significatifs entre certaines réalités (ex. être autochtone) et le fait d'avoir déjà vécu un épisode d'itinérance cachée, mais compte tenu des limites de l'échantillon cela n'est pas nécessairement à rejeter.

Annexe I : Alimentation

Panier alimentaire

Plusieurs propositions de paniers de biens alimentaires existent et servent dans le calcul de certains indicateurs. Ces paniers diffèrent légèrement sur des considérations telles à quel point un ménage doit faire à manger, où il s'approvisionne en denrées alimentaires et qu'est-ce qui est consommé comme nourriture.

Pour calculer sa [Mesure du panier de consommation](#), StatCan utilise le [Panier de provisions nutritif](#) du Canada (2019) qui a été révisé par Santé Canada suite à l'adoption du dernier guide alimentaire canadien. Le panier est composé de 61 aliments qui correspondent aux recommandations du guide alimentaire canadien (ex. plus de protéines végétales et de grains entiers), mais qui prennent aussi en compte les habitudes alimentaires des consommateurs. Pour fin de calcul de la MPC, StatCan (ou tout autre organisme le souhaitant) utilise ensuite un tableur permettant de calculer le coût du panier de référence (coût au gramme de chaque aliment) selon l'âge et le sexe d'une personne. Le montant du panier est ensuite majoré de 5 % afin de prendre en compte les produits non nutritifs (café, desserts, etc.), pourcentage correspondant à ce que dépensent en moyenne les ménages canadiens pour ce type d'aliment.

Le seuil du [Revenu viable](#) utilise pour sa part le panier à provisions nutritif élaboré et chiffré par le [dispensaire diététique de Montréal](#) (puis l'ajuste selon la localité). La liste composant le panier est révisée ponctuellement afin de respecter les pratiques alimentaires et les recommandations tandis que le coût du panier est révisé trois fois par an par l'organisme. Le document produit par le Dispensaire diététique de Montréal permet de calculer le montant d'un panier selon l'âge et le sexe d'une personne. Le montant est bonifié de 5 % afin de prendre en considération les pertes alimentaires et une majoration est recommandée selon la taille du ménage (+20 % pour un ménage d'une personne; +10 % pour un ménage de deux personnes; +5 % pour un ménage de trois personnes). Cette majoration est tirée d'une recommandation d'un [document publié aux États-Unis en 1979](#), mais ne semble pas avoir été fait l'objet de discussions.

Aux États-Unis, quatre régimes alimentaires sont développés par le département de l'agriculture (les régimes variant selon les moyens financiers). Le régime alimentaire économe (*Thrifty Food Plan*) constitue la base d'un panier nutritif permettant de calculer certains programmes aux États-Unis (le programme des timbres alimentaires [*Supplemental Nutrition Assistance Program*]). À la suite d'une importante révision en

2021, le montant annuel du panier alimentaire pour ce régime est évalué à 835,57 \$ pour une famille de quatre. Des travaux sont en cours afin d'ajuster ce montant pour certaines zones géographiques (ex. Porto Rico).

Tableau 53 – Comparaison des coûts du panier alimentaire pour Montréal selon StatCan et le Dispensaire de Montréal pour la famille type de la MPC, 2019.

	Coût pour une année (\$ courants 2019)
Panier de provisions nutritif (Base alimentaire MPC 2018)	11 897,00 \$
Panier à provisions nutritif ²⁹ (Dispensaire diététique de Montréal, septembre)	12 786,72 \$
Différence de montant	889,72 \$

Source : Dispensaire diététique de Montréal. [Coût du panier à provisions nutritif – septembre 2019](#) (consulté le 23 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation \(MPC\) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base](#) (consulté le 23 mai 2022).

²⁹ Le montant du panier pour les deux parents composant la famille type de la MPC a été calculé en prenant la moyenne des dépenses de leurs groupes d'âge possibles.

Insécurité alimentaire

Présentation

L'insécurité alimentaire est un des indicateurs retenus dans le cadre de la [stratégie fédérale de lutte à la pauvreté](#). L'insécurité alimentaire est aussi retenue par l'INSPQ comme indicateur de la santé. L'enjeu de l'insécurité alimentaire porte notamment sur l'accès inadéquat ou incertain aux aliments. Bien que la majorité des données portant sur l'insécurité alimentaire soient produites par StatCan, le fait que plusieurs enquêtes (avec des méthodologies différentes) compilent des données sur le sujet et que les données sont traitées différemment par les organismes travaillant sur le sujet, entraîne que plusieurs statistiques différentes existent. Il existe aussi des études ciblant l'accès aux denrées, le type et la qualité de l'alimentation, etc.

Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM) de StatCan

Le module d'enquête sur la sécurité alimentaire est un ensemble de huit ou dix questions (selon l'âge) qui permet de classer le niveau d'insécurité alimentaire en quatre catégories :

- 1) sécurité alimentaire, pas de problèmes;
- 2) insécurité marginale, crainte qu'il y ait un problème;
- 3) insécurité modérée, la qualité ou la quantité a été compromise; et,
- 4) insécurité grave, réduction de l'apport alimentaire et perturbation des habitudes alimentaires.

StatCan mesure l'insécurité alimentaire à l'aide du MESAM depuis 2005 via son [Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Nutrition \(ESCC\)](#). Pour l'année 2018, StatCan a introduit le module dans l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) qui devait prendre le relais de l'ESCC à partir de cette année-là. Cependant, le module a été utilisé dans l'[ESCC en 2020](#). L'insécurité alimentaire a aussi été récemment mesurée par StatCan dans sa [Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes \(SEPC\)](#), enquêtes basées sur un sous-échantillonnage de l'Enquête sur la population active (EPA) et qui visaient à avoir des données rapidement accessibles durant la pandémie.

Bien que le même module soit utilisé dans l'ESCC et l'ECR, des différences quant à la méthodologie (ex. échantillonnage) entraînent des **différences significatives** dans le taux d'insécurité alimentaire mesuré (taux canadien passant de 8,7 % à 11,8 % entre 2017 et 2018).

Tableau 54 – Niveau d'insécurité alimentaire en 2019 au Québec, en pourcentage de la population selon le type de famille ou la catégorie âge/sex

	Sécurité alimentaire	Insécurité alimentaire marginale	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire grave	Insécurité alimentaire modérée ou grave
Toutes les personnes	89,1	3,8	5,2	2,0*	7,1
Personnes de 18 à 64 ans	87,9	4	5,7	2,4*	8,1
Personnes de 65 ans et plus	95	2,5*	1,8*	0,7*	2,5*
Dans les familles économiques	90,3	3,4	4,7	1,5*	6,2
Dans les familles monoparentales	73	n.d.	13,6*	n.d.	21,6*
Hors famille économique	83,9	5,2	7	3,8*	10,8

* interpréter avec prudence

Source : Statistique Canada. [Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le groupe d'âge et le sexe](#). Mesuré via l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (consulté le 23 mai 2022).

Statistique Canada. [Tableau 13-10-0834-01 Insécurité alimentaire selon le type de famille économique](#). Mesuré via l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) (consulté le 23 mai 2022).

StatCan note que, parmi les provinces

[l]e Québec affichait le taux d'insécurité alimentaire le plus faible en 2018 (9,0 %) et en 2019 (7,1 %). Le Québec est également la seule province où la variation de l'insécurité alimentaire entre 2018 et 2019 a été statistiquement significative, avec une diminution de 1,9 point de pourcentage ([Statistique Canada 2022](#)).

Concernant les données portant sur le début de la pandémie (SECP ou ESCC 2020), les résultats sont contradictoires³⁰. Se basant sur la SECP réalisée en mai 2020, [Santé Canada indique](#) que

30 Il existe des différences importantes entre les deux enquêtes, notamment concernant la taille de l'échantillon et la population qui est représentée.

l'enquête a révélé que près d'un Canadien sur sept (14,6 %) a déclaré vivre dans un ménage souffrant d'insécurité alimentaire au cours des 30 jours précédents. Ces résultats étaient supérieurs de plus d'un tiers aux estimations faites avant la pandémie.

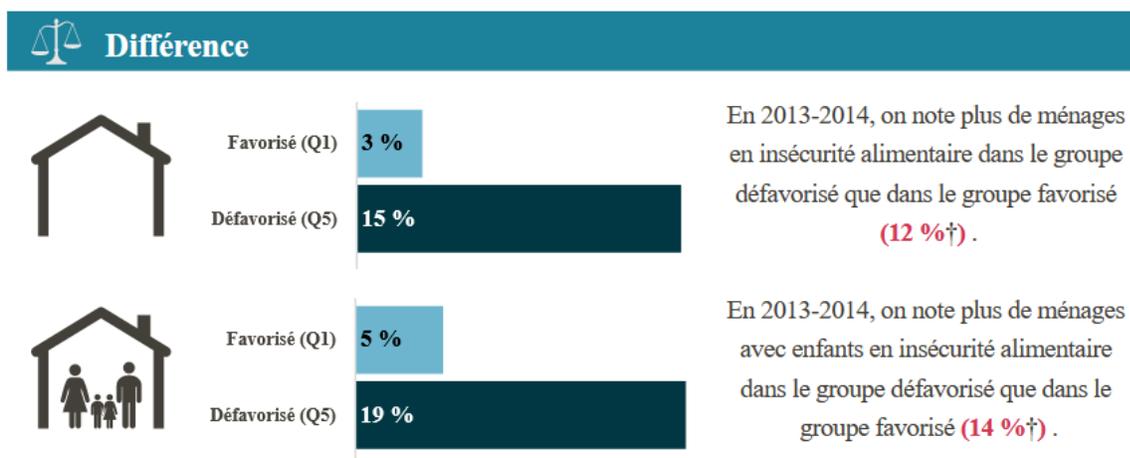
[Un article publié en 2022](#), basé sur l'ESCC 2020 réalisée en septembre, relevait que « 9,6 % des Canadiens ont déclaré avoir connu un certain niveau d'insécurité alimentaire dans leur ménage au cours des 12 mois précédents l'enquête », le taux diminuant à 7 % pour la province du Québec.

Insécurité alimentaire et indice de défavorisation

L'INSPQ réutilise les données produites par StatCan en les liant avec son indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS). Ce couplage permet de voir comment est répartie l'insécurité alimentaire parmi les quintiles de défavorisation sociale et matérielle (et les deux). L'INSPQ précise que

[d] » autres ménages, dont ceux en situation d'itinérance et ceux vivant dans les régions nordiques (Nunavik et Terres-Cries-de-la-Bais-James), ne sont pas inclus dans l'échantillonnage de l'enquête, ce qui risque de sous-estimer la prévalence de l'insécurité alimentaire (INSPQ, 2018).

Figure 1 – Répartition de l'insécurité alimentaire selon le quintile de défavorisation en 2014.



† Valeur à interpréter avec prudence, la variabilité de la mesure d'inégalité est élevée.

a/b Ratio

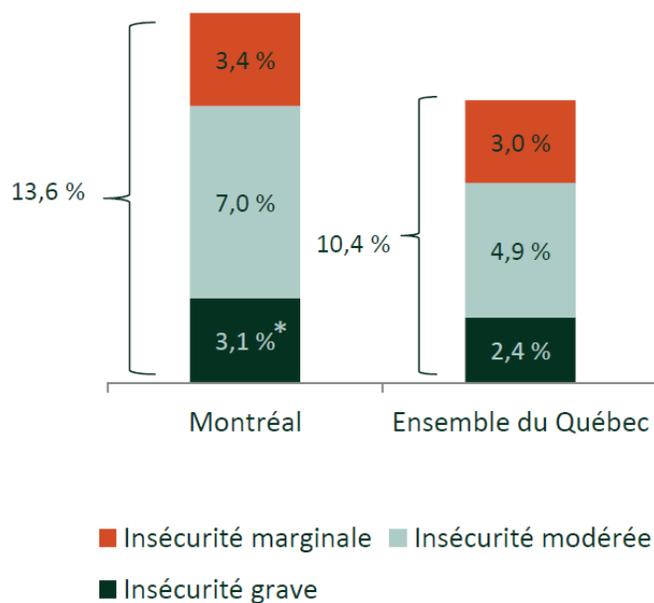
Source : Institut national de santé publique du Québec (2018). [Les inégalités sociales de santé au Québec – L'insécurité alimentaire](#), sur le site Santéscope (consulté le 10 janvier 2022).

Insécurité alimentaire à Montréal

La Direction de la santé publique de Montréal a retravaillé les données de StatCan (ESCC) afin de fournir un portrait de l'insécurité alimentaire pour la ville de Montréal en 2015-2016 (publié en 2020). La proportion d'insécurité alimentaire, à ce moment, était de 13,6 % pour la région sociosanitaire de Montréal contre 8 % pour celle de Québec. 40,6 % des ménages qui vivent de l'insécurité alimentaire ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Les données présentées par la santé publique de Montréal ne sont pas nécessairement

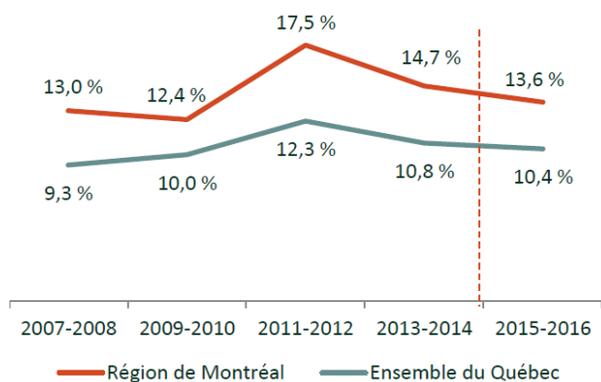
comparables avec celles présentées par l'INSPQ et StatCan du fait que celles de Montréal portent sur la population âgée de 12 ans et + et non d'un an et plus.

Graphique 29 – Proportion de la population de 12 ans et plus en situation d'insécurité alimentaire, Montréal, ESCC 2015-2016



Source : L'insécurité alimentaire à Montréal, octobre 2020, Direction régionale de santé publique de Montréal, 6 pages.

Graphique 30 – Évolution de la proportion de la population vivant une situation d'insécurité alimentaire

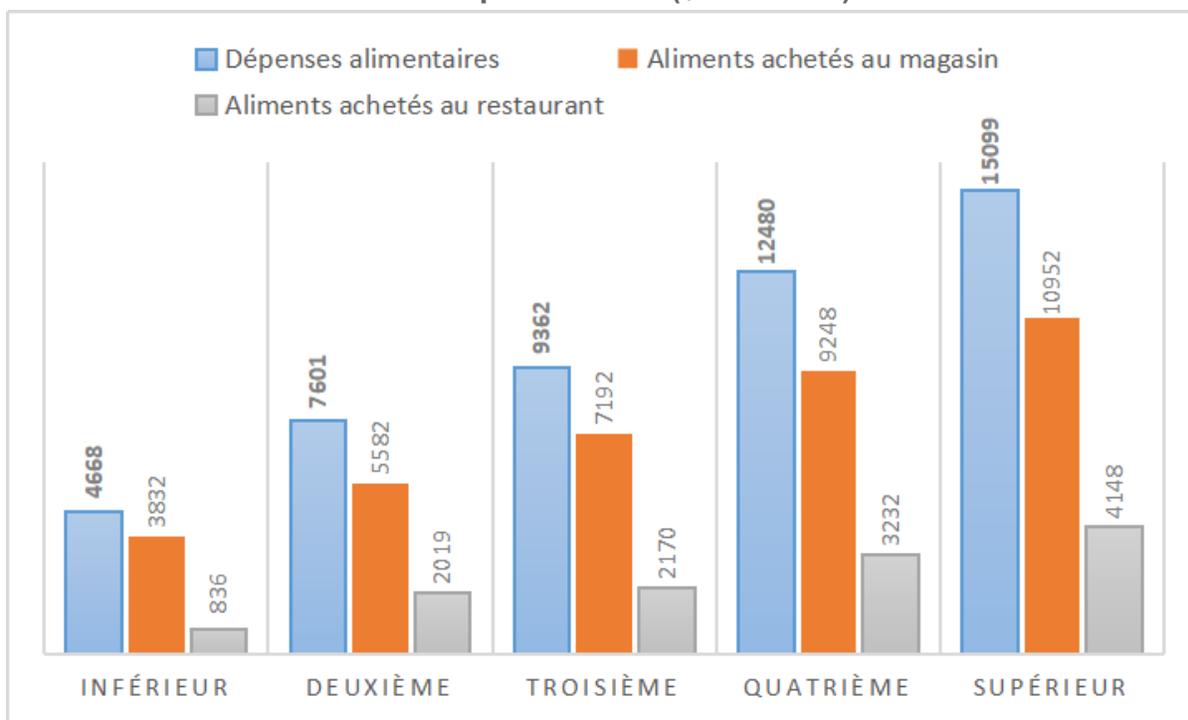


Source : L'insécurité alimentaire à Montréal, octobre 2020, Direction régionale de santé publique de Montréal, 6 pages.

Dépenses moyennes en alimentation

À partir de l'Enquête sur les dépenses des ménages de StatCan, il est possible d'avoir un aperçu des **dépenses moyennes des ménages** en alimentation. Il est notamment possible, comme toutes les autres dépenses, de visualiser les dépenses selon le quintile de revenu et de détailler le type de dépense qui est faite (ex. type de produit de boulangerie, etc.). Cette information peut être intéressante pour repenser la catégorie « alimentation » des paniers de biens et services qui composent la MPC ou le revenu viable.

Graphique 31 – Dépenses moyennes des ménages en alimentation au Québec, selon le quintile 2019 (\$ courants)



Source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0125-01 Dépenses alimentaires détaillées, Canada, régions et provinces](#) (consulté le 23 mai 2022).

Au Québec, 2019, un ménage consacre en moyenne 13 % de son budget à l'alimentation.

Pour les ménages du quintile inférieur de revenu, les dépenses d'alimentation représentent plutôt 17 % de leur budget, tandis que, pour les ménages du quintile supérieur de revenu, cela équivaut à 11 % ([MAPAQ 2020](#)).

Déserts alimentaires

Les déserts alimentaires sont documentés, d'une façon ou d'une autre, par divers organismes comme l'INSPQ, StatCan ou la ville de Montréal.

StatCan

Il est possible d'utiliser la base de données de la [Mesure de la proximité des services et commodités](#) créée par StatCan afin de voir quels lieux sont les mieux ou moins bien desservis par des services d'épicerie. L'indice (entre 0 et 1) mesure la distance d'épiceries (calculée à partir de la distance des îlots de diffusion – plus petite unité de diffusion de StatCan) selon sa masse (calculée selon le quartile de revenu de l'entreprise). Ainsi, si plusieurs épiceries sont présentes, l'indice équivaut à la somme des quartiles de revenus selon la distance pour s'y rendre. Sur cette mesure, StatCan précise :

En ce qui a trait aux régions métropolitaines, cette mesure de proximité peut contribuer à améliorer la compréhension de ce que l'on appelle les « déserts alimentaires », c'est-à-dire les régions où l'accès à des magasins d'alimentation à distance de marche est limité ou absent. Il convient néanmoins de noter que la spécification actuelle ne rend compte que d'un seul type d'entreprise (code SCIAN) qui donne accès aux aliments. Bien que les épiceries soient le type le plus courant de magasin d'alimentation que les familles canadiennes fréquentent, plusieurs autres types de détaillants offrent différents degrés d'accès aux aliments (p. ex. les marchés de producteurs) ([Alasia et al. 2021](#)).

Les résultats, comme ceux pour les autres services et commodités, peuvent être visualisés dans une [carte interactive](#) sur le site de StatCan.

INSPQ

L'Institut national santé publique du Québec (INSPQ) a publié un rapport³¹ sur la question en juillet 2013. L'étude met notamment en lien l'accessibilité géographique (distance d'accès à un commerce, nombre de commerces disponibles) et le niveau socioéconomique ([Indice de défavorisation matérielle](#) de l'INSPQ). Le seuil pour la distance d'accès est modulé selon le milieu (rural ou urbain) en se basant sur la littérature

31 Robitaille, Éric et Pascale Bergeron (2013), Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, INSPQ, 61 p.

et certains choix éditoriaux tandis que les dépanneurs et restaurants-minute sont pris en compte contrairement à d'autres études ou à la mesure de StatCan.

Selon les résultats des analyses, 5,7 % de la population habite des secteurs pouvant être considérés comme des déserts alimentaires, c'est-à-dire des secteurs qui offrent un faible accès aux commerces d'alimentation et qui se situent dans le quintile le plus élevé de la défavorisation matérielle. » [...] « En somme, au Québec, et selon les critères sélectionnés, 429 secteurs en milieu urbain (3,9 % de la population urbaine) et 408 secteurs en milieu rural (13,1 % de la population rurale) peuvent être considérés comme des déserts alimentaires (p. 12).

Banques alimentaires

Bilan-FAIM Québec 2021

Présentation

Tous les ans, le réseau des banques alimentaires du Québec produit le Bilan-FAIM qui brosse un portrait du recours à l'aide alimentaire durant l'année. Les statistiques portent sur les services de paniers de provisions (popotes roulantes comprises) et de services de repas (ex. cuisines collectives).

Calcul et données

En 2021, le sondage a été complété par 1169 organismes entre le 1er et 31 mars 2021. Les données sont collectées annuellement en mars depuis 1989. Du fait des impacts de la pandémie (ex. fermeture de certains services), les données ne peuvent pas toujours être comparées d'une année à l'autre. La compilation est faite selon la région administrative, le type de service utilisé, mais aussi certaines caractéristiques des personnes ayant recours aux services (principale source de revenus, mode d'occupation d'un logement et composition du ménage).

Le dernier bilan-FAIM relève 1,9 million de demandes d'aide alimentaire par mois (augmentation du recours aux services de paniers de provisions et baisse des services de repas s'expliquant par le contexte sanitaire).

Parmi les répondants, 57 % font partie de la tranche d'âge de la population active, soit entre 18 et 64 ans. Et, à ce jour, 14,6 % d'entre eux sont en emploi, une augmentation de 1,1 % depuis 2019. [...] 84,6 % des demandeurs d'aide alimentaire au Québec sont locataires de leur logement et 43 % des demandeurs d'aide sont des personnes vivant seules (p. 7).

Pour Montréal, il y a eu une augmentation de 122 811 à 223 160 demandes entre mars 2019 et mars 2021 pour le dépannage alimentaire. Tous les segments sont en augmentation, mais on voit un déplacement (comme dans le reste du Québec) vers des segments moins usuels : personnes en couple sans enfants, personnes en emploi, personnes propriétaires.

Les données générales pour le Québec ne sont pas disponibles pour le bilan-FAIM 2021, mais devraient l'être pour l'édition de l'année 2022.

Annexe J : Éducation et culture

L'Indice de milieu socioéconomique (IMSE)

Présentation

L'indice, créé en 2000, vise à synthétiser des variables intervenant sur la réussite scolaire. Il est utilisé par le ministère de l'Éducation du Québec, notamment dans le cadre de sa *Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA)*, ainsi qu'en recherche.

Composantes

L'indice comprend deux composantes : 1) la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (deux tiers du poids de l'indice) et 2) la proportion des ménages dont les parents n'ont pas d'emploi (tiers de l'indice). Le choix des composantes a été fait en se basant sur la littérature qui les a identifiées comme étant les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

Calcul

Le calcul de l'indice a comme base géographique une "unité de dénombrement", plusieurs unités se trouvant sur le territoire d'une commission scolaire. Les frontières des unités ont été initialement déterminées par les commissions scolaires selon certaines contraintes (liées à l'utilisation des données de Statistique Canada) et ont été révisées subséquemment lors de la publication des nouveaux recensements.

Le calcul est basé sur les données du recensement de StatCan et se fait à deux niveaux : 1) l'unité d'où provient un élève, ce qui donne l'IMSE d'un élève et 2) l'ensemble des IMSE des élèves fréquentant une école, ce qui donne l'IMSE de l'école. Les IMSE de l'ensemble des écoles sont ensuite compilées afin de les classer par rangs déciles.

Le calcul est effectué par le ministère de l'Éducation (MEQ) à partir des données issues du recensement canadien et des inscriptions scolaires.

Commentaire

L'indice, qui remplace l'indice global de défavorisation basé sur le SFR, est basé sur des études établissant que les deux principales variables expliquant le décrochage scolaire expliquent à plus de 50 % ce phénomène. Le fait qu'il est basé sur le recensement entraîne que l'indice est toujours un peu déphasé par rapport à la réalité (ex. si chômage cyclique lors du recensement). Les deux variables identifiées reposent aussi sur une structure familiale spécifique. L'utilisation de tests d'entrée pour certains programmes et écoles publiques peut aussi venir diminuer la pertinence de l'IMSE (ex. les élèves provenant de milieux défavorisés, mais réussissant les tests ne correspondent pas au profil type).

Le MEQ a mis en ligne un [Atlas de la défavorisation](#), carte interactive qui permet de visualiser certains indicateurs.

L'IMSE peut être utilisé en complément lorsque l'on traite d'une zone géographique spécifique (si le découpage géographique correspond avec celui d'une unité de dénombrement ou d'une école).

Littératie et numératie

Présentation

Statistique Canada compile des informations sur la littératie, la numératie ainsi que la « résolution de problème dans un environnement technologique » (RP-ET) depuis 1994 dans le cadre d'enquêtes internationales de l'OCDE. L'organisme mène une collecte pour le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA). Il mène une enquête similaire concernant la littératie et numératie des jeunes (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)

Composantes et calculs

Le volet canadien de la PEICA (2012) avait un échantillon de 49 000 personnes (27 000 répondants) âgées en 16 et 65 ans (sauf les exceptions habituelles). Une fois compilés, les résultats sont classés de 0 à 5 pour les différentes compétences et chaque niveau correspond à la capacité d'effectuer des tâches spécifiques, voir les tableaux pour les niveaux de [littératie](#) et de [numératie](#).

Le niveau deux, utilisé dans les médias et statistiques comme seuil afin de partager la population correspond, en littératie à :

[...] Les tâches de ce niveau exigent du répondant qu'il effectue des mises en correspondance entre le texte et l'information; ces tâches peuvent nécessiter de faire de la paraphrase ou d'effectuer des inférences de niveau peu élevé. Des informations concurrentes peuvent être présentes. Certaines tâches exigent du répondant qu'il :

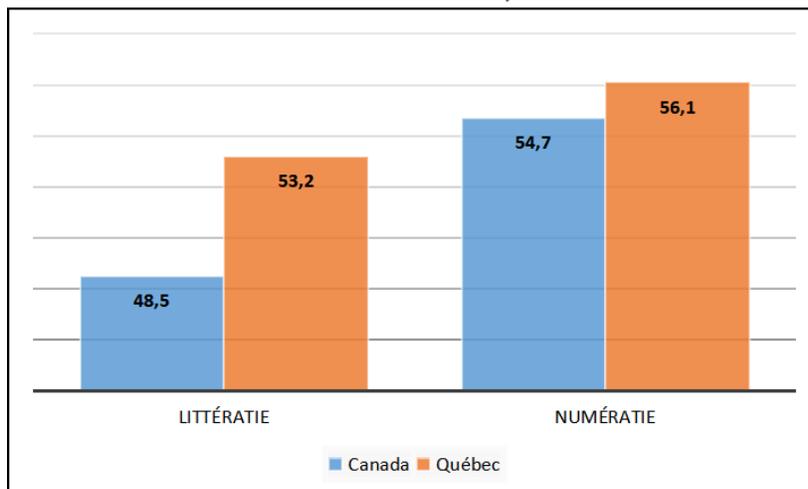
- parcourt ou intègre deux informations ou plus, selon des critères donnés;
- compare et distingue les informations fournies dans la question, ou établit un raisonnement à partir de ces informations;
- parcourt des textes numériques pour repérer des informations situées dans différentes parties d'un document.

Le niveau deux en numératie correspond pour sa part à :

Les tâches de ce niveau exigent du répondant qu'il détermine et suit des indications et des concepts mathématiques incorporés dans un ensemble de contextes familiers,

où le contenu mathématique est particulièrement explicite ou visuel et comporte relativement peu d'éléments de distraction. [...]

Graphique 32 – Pourcentage de la population âgée entre 16 et 65 ans dont le niveau de littératie et de numératie est égal ou inférieur au niveau deux pour le Canada et le Québec, 2012



Source : Statistique Canada. [Tableau 37-10-0049-01 Littératie, numératie – Scores moyens et répartition des niveaux de compétence, selon la situation d'activité, le niveau le plus élevé de scolarité et le groupe d'âge](#) (consulté le 23 mai 2022).

Commentaire

Les populations résidant sur un territoire autochtone sont exclues. Les niveaux « deux » et inférieurs sont souvent considérés comme des niveaux d'analphabétismes (ex. analphabétisme fonctionnel) dans les médias et publications gouvernementales ou d'organismes. Possible d'avoir les résultats selon le sexe, le territoire, le domaine de travail, la communauté, le statut, l'ethnicité, etc. Possible d'avoir les résultats pour les compétences en numératie et en RP-ET.

Un article portant sur les liens entre ces compétences et le faible revenu a été publié par StatCan en 2016 :

Le revenu médian du ménage chez les personnes classées dans la catégorie inférieure des compétences en littératie (niveau 1 ou inférieur) était de 49 700 \$, en comparaison de 84 600 \$ pour les personnes classées dans les deux catégories supérieures (niveau 4 et niveau 5).

Les données de 2021, pour les jeunes de 15 ans (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) seront publiées au début de 2024. Les prochaines données de la PEICA seront publiées en 2023.

Bibliothèques

L'accès à la culture peut notamment être abordé via les services de bibliothèque publique disponibles. Deux sources de données permettent notamment de traiter de cet enjeu : la [mesure de proximité](#) développée par StatCan ainsi que les statistiques descriptives de la *Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ)*

Mesure de proximité

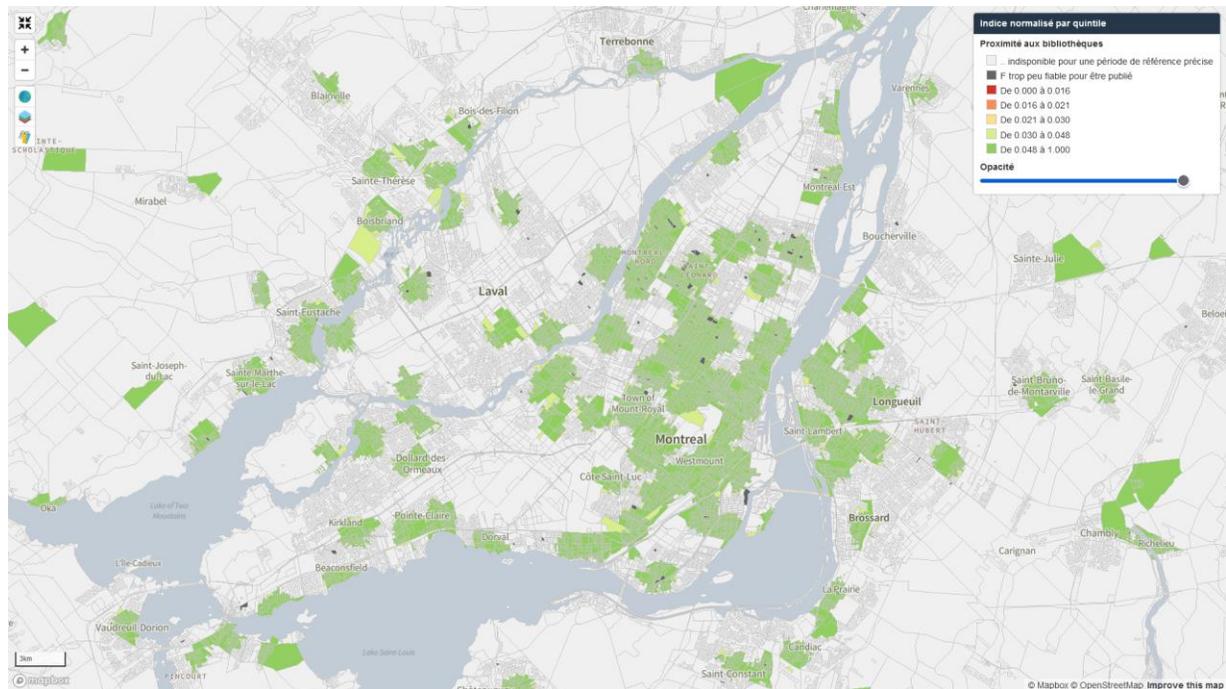
Pour la proximité aux bibliothèques, la mesure porte sur la proximité d'un îlot de diffusion (ID) X à tout îlot où est située une bibliothèque publique à une distance de marche de 1,5 km ou moins. Pour fin de calcul, 3 000 bibliothèques publiques ont été répertoriées et géocodées. Les occurrences situées à 150 mètres ou moins les unes des autres, les bibliothèques ne pouvant être géolocalisées de même que les bibliothèques dont le nom laisse entendre qu'elles seraient privées ont été retirées de la liste. Lorsqu'un îlot est situé à moins de 1,5 km d'une bibliothèque répertoriée, un score de 1 est donné.

Comme pour l'ensemble des services et commodités mesurés, la principale limite repose sur la fiabilité des données disponibles puisqu'il n'existe aucun répertoire exhaustif des points de services des bibliothèques. Si on se fie au site de la BAnQ et des gouvernements d'autres provinces, il y aurait plus de bibliothèques publiques que répertoriées. Certaines bibliothèques communautaires, institutionnelles, etc. ouvertes au public peuvent aussi avoir été exclues dans le processus.

Les résultats sont notamment disponibles sous forme de [cartes géographiques](#) personnalisables. Selon StatCan,

[e]nviron 30 % des Canadiens vivent à 1,5 km de marche d'une bibliothèque. Le pourcentage est relativement semblable d'une région à l'autre, se situant à 33 % dans les grandes régions métropolitaines et à 22 % dans les régions rurales (Alasia et al., 2021).

Carte 7 – Proximité à une bibliothèque pour la région métropolitaine de Montréal



Source : Statistique Canada. *Mesure de proximité des services et commodités*

Statistiques descriptives

Le [site internet de la Bibliothèque et archives nationales du Québec](#) permet de générer des statistiques descriptives très (très) détaillées pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec. Il est possible de générer les statistiques selon la région administrative, la municipalité, le type de service, etc. Les statistiques peuvent porter sur les taux d'adhésion, le taux de prêt, le nombre de documents disponibles par habitant, le taux de renouvellement des livres, etc.

La principale limite est que pour la ville de Montréal (ville fusionnée), les données ne sont pas disponibles par arrondissement ce qui empêche de voir les disparités entre les arrondissements.

Annexe K : Santé

Indice de défavorisation matérielle et sociale

Présentation

L'indice a été développé par l'INSPQ afin de faciliter l'étude de l'évolution des inégalités de santé et de pouvoir lier des informations sur ce sujet à des bases de données. La défavorisation matérielle renvoie à la privation de biens et commodités. La défavorisation sociale porte sur la « fragilité du réseau social, de la famille à la communauté ». L'IDMS est notamment utilisé en santé publique. Un exemple de son utilisation est la répartition de l'insécurité alimentaire faite par l'INSPQ (données de 2014).

L'IDMS a pour objectif de caractériser et illustrer la défavorisation à l'échelle de petites unités géographiques. Cette information est notamment utile pour soutenir les exercices de planification des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux. Plus spécifiquement, l'IDMS sert à des fins de recherche sur les inégalités sociales de santé et de suivi de leurs tendances, d'élaboration de politiques et de programmes, d'allocation des ressources et d'évaluation des services ([INSPQ, consulté le 23 mai 2022](#)).

Composantes

Six indicateurs provenant du recensement sont utilisés. Les cinq premiers concernent la population âgée de 15 ans ou plus et le résultat est ajusté selon la structure d'âge et de sexe.

- Proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'étude secondaire
- Proportion de personnes occupées (ayant un emploi)
- Le revenu moyen
- Proportion de personnes vivant seules
- Proportion de personnes divorcées, séparées ou veuves³²
- Proportion de familles monoparentales

32 L'indicateur a perdu en force entre 1991 et 2006, le premier quintile voyant son taux augmenter plus rapidement que le dernier quintile (situation inverse à l'indicateur « Revenu moyen »).

Les indicateurs ont été déterminés en partant de la littérature académique portant sur la défavorisation ainsi que les inégalités en santé puis selon les données disponibles dans les recensements. Ces indicateurs sont par après résumés en deux dimensions (matérielle et sociale) suite à une analyse en composante principale (ACP). Chaque indicateur est pondéré. Les indicateurs (trois pour chaque dimension) sont inséparables.

Toutefois, le pouvoir de synthèse de ces deux composantes diminue avec le temps, et ce, surtout depuis 2001. Si ces composantes rendaient compte de 75 % des variations associées aux six indicateurs en 1991, elles ne témoignent plus que de 67 % de ces variations en 2006 (Pampalon et al. 2006).

Calcul

Les données issues des recensements (selon l'aire de diffusion) viennent constituer la base du calcul de l'indice qui est ensuite associé aux informations contenues dans les bases de données administratives, l'association étant faite avec le code postal. L'indice peut être construit par différents organismes (ex. CLSC, Santé publique, etc.). Les dimensions matérielles et sociales sont calculées séparément et divisées en quintiles puis croisées donnant 25 catégories (puis possiblement rescindées en quintiles).

Commentaire

- L'indice sous-évalue les véritables inégalités en santé. (Pampalon et al., INSPQ);
- L'indice ne s'applique pas aux logements collectifs (ex. CHSLD). Ceci entraîne qu'un nombre élevé de décès ne sont pas couplés à un indice de défavorisation (approximativement 15 %);
- L'indice porte sur des zones géographiques (ex. aire de diffusion, unité de StatCan) et ne vise donc pas à construire un indice individuel. Il perd aussi en précision lorsqu'une zone contient une forte mixité sociale; et,
- L'IDMS ne permet pas de traiter des déterminants sociaux de la santé vu qu'il n'y a que deux dimensions constituées d'indicateurs inséparables.

Besoins insatisfaits en santé

Présentation

Les besoins insatisfaits en santé sont un des indicateurs retenus dans le cadre de la [stratégie fédérale de lutte à la pauvreté](#).

Données et sources

Comme pour l'insécurité alimentaire, les besoins insatisfaits en santé sont désormais mesurés via l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). La thématique semble cependant peu documentée par rapport à l'insécurité alimentaire (par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec présente des [données datant de 2003](#) au moment de la rédaction [consulté le 23 mai 2022]).

Tableau 55 – Pourcentage de la population, selon le sexe, qui avait des besoins insatisfaits en santé au Québec, 2019

Ensemble	Hommes	Femmes
5,9 %	5,1 %	6,6 %

Source : Statistique Canada. [Tableau 13-10-0836-01 Besoins insatisfaits en matière de soins de santé selon le sexe et le groupe d'âge](#) [consulté le 23 mai 2022].

Caron et Plunkett-Latimer [2022], [Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019](#). Statistique Canada

Inégalités sociales en santé (ISS)

Présentation

Les inégalités sociales en santé (ISS) sont des inégalités vécues par les individus en raison de leur statut socioéconomique et de leur appartenance à une catégorie sociale. Ils résultent de la distribution inégale des richesses et peuvent de cette façon être considérés comme une des manières d'étudier l'impact que la pauvreté a sur les personnes.

Plusieurs indicateurs peuvent révéler les ISS et la manière de les calculer peut aussi être nombreuse. Parmi les indicateurs ou domaines où le concept d'ISS peut être utilisé : le nombre d'années potentielles de vie perdues, la consommation abusive d'alcool, le diabète, l'espérance de vie à la naissance, l'incidence du cancer, la mortalité infantile, la mortalité par cancer, la mortalité par suicide, etc.

Une des manières de mesurer les inégalités sociales en santé au Québec est d'appliquer l'indice de défavorisation matérielle et sociale aux enjeux mentionnés plus haut. Ce travail est notamment fait par l'[INSPQ](#).